

# Commission scolaire English-Montréal

Rapport annuel  
2016 – 2017



**Commission scolaire English-Montréal**  
**English Montreal School Board**

Le Rapport annuel 2016–2017 est une publication du Service des communications et du marketing de la Commission scolaire English-Montréal.

Rédacteur : Michael J. Cohen  
Spécialiste en communication et marketing  
mcohen@emsb.qc.ca

Traduction et correction d'épreuves : Manon Bourassa

Graphisme : Meghan Dove



# TABLE DES MATIÈRES

Section 1	Énoncé de mission	5
	Message de la présidente et de la directrice générale	6
	Commissaires de la CSEM	14
	Cadres supérieurs	15
	Plan stratégique	16
	Code d'éthique	37
	Loi 15	38
	Protecteur de l'élève	44
	Inscriptions	46
Section 2	Convention de partenariat	48
Section 3	Rapport financier	72



# ÉNONCÉ DE MISSION

**La mission de la Commission scolaire English-Montréal vise à appuyer les efforts déployés par ses écoles et ses centres pour éduquer les élèves dans un cadre d'apprentissage attentionné, sécuritaire et inclusif.**

**Afin de s'acquitter de sa mission, la CSEM :**

Reconnaîtra et valorisera la diversité de sa communauté;



Fournira à tous les élèves l'occasion de perfectionner leurs talents et de réaliser leur plein potentiel;



Reconnaîtra les habiletés et les compétences des membres de son personnel et appuiera leur perfectionnement professionnel soutenu;



Favorisera la collaboration parmi les divers partenaires en éducation;



Utilisera ses ressources efficacement et de façon novatrice afin d'aider les écoles et les centres à se concentrer sur la mission d'instruction, de socialisation et de qualification;



Encouragera l'apprentissage continu et le raisonnement critique.

**La mission de la CSEM contribue au développement de personnes instruites et responsables qui assumeront leurs responsabilités en tant que membres actifs d'une société démocratique.**

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Angela Mancini, présidente  
Commission scolaire English-Montréal



Ann Marie Matheson, directrice générale  
Commission scolaire English-Montréal

## TAUX DE RÉUSSITE

Pour la troisième année consécutive, la Commission scolaire English-Montréal a enregistré le taux de réussite le plus élevé parmi les commissions scolaires publiques à la grandeur de la province de Québec, comme en témoignent les données publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Ce résultat est d'autant plus remarquable que le taux de diplomation provincial se situe à 78,8 %. Cette réalisation est le fruit d'efforts collectifs de la part de tous ceux et celles qui sont liés à la CSEM, à savoir les membres du personnel, les parents, les bénévoles et, bien entendu, les élèves.

L'objectif de la CSEM vise à nous assurer que tous les élèves atteignent leur plein potentiel, et nos multiples programmes offrent, selon le cas, de l'enrichissement ou du rattrapage scolaire à ceux qui en ont besoin. Le défi de nos pédagogues consiste à venir en aide à chaque élève. Le taux de 89,4 % témoigne de la façon dont notre commission scolaire réalise cet objectif, par l'entremise d'une foule d'initiatives. Cette réussite est rendue possible grâce à notre engagement ferme envers notre plan stratégique et nos conventions de partenariat. Le travail d'équipe et la persévérance sont au cœur de ce taux de réussite phénoménal. C'est la vigueur de notre équipe qui fait notre force.

Le taux de 89,4 % est basé sur une cohorte de sept ans. Il regroupe le taux de diplomation du secondaire durant cette période et le taux de certification des élèves du parcours de formation axée sur l'emploi. Il reflète la progression des élèves de 2008 jusqu'à leur diplomation en 2015. Il s'agit d'une hausse par rapport au taux de 87,9 % obtenu l'an dernier.

Dans le cadre de notre convention de partenariat avec le ministère, la CSEM s'était fixé un objectif de 86 % pour la classe de finissants de 2016 et de 88 % pour celle de 2020. Or, nous sommes fiers d'avoir dépassé cette cible de même que l'objectif pour 2020. Pour mettre en perspective les taux de réussite actuels des élèves de la CSEM, mentionnons que le taux de réussite moyen parmi toutes les écoles québécoises (publiques et privées) est de 78,8 %, tandis qu'il se situe à 74,9 % pour les écoles publiques seulement.

## PROGRAMME D'HISTOIRE

La CSEM a exhorté le MEES à repousser d'un an l'implantation du nouveau programme d'histoire en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaires. Le ministre de l'Éducation Sébastien Proulx a prolongé la phase pilote du curriculum jusqu'en août 2017 afin de permettre d'autres révisions. Le conseil des commissaires de la CSEM a entendu les préoccupations profondes exprimées par la communauté à l'égard du contenu de ce nouveau programme et abonde dans le même sens.

Par voie de résolution adoptée lors de la réunion du conseil tenue le 28 septembre, il a été fait mention que la CSEM a la responsabilité de représenter et de défendre la communauté anglophone comme elle l'a fait avec véhémence et éloquence en s'opposant au projet de loi

86. Le conseil de la CSEM a voté en faveur du report de son approbation finale du nouveau programme d'histoire de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaires jusqu'à ce que des changements y soient apportés en vue d'inclure une représentation plus exacte de la contribution historique des communautés des Premières Nations, ainsi que celle des communautés anglophone et allophones, au développement de la société québécoise. Le conseil a demandé le son de cloche des enseignantes et enseignants d'histoire de la CSEM qui travaillent actuellement à la mise en œuvre de ce programme. Soixante-huit pour cent des répondants au questionnaire ont indiqué qu'il devrait y avoir davantage de contenu autochtone.

Nous avons présenté une motion à la réunion du conseil du 25 janvier afin de demander au ministre de l'Éducation de fournir aux élèves anglophones du matériel didactique et d'apprentissage similaire/identique à celui offert aux élèves francophones dans le cadre du programme d'histoire de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaires. Qui plus est, nous avons demandé au ministre de veiller à ce qu'un minimum de 20 pour cent du programme d'histoire de 4<sup>e</sup> secondaire honore la diversité de l'histoire culturelle et linguistique du Québec et inclue la contribution historique des communautés des Premières Nations, de même que celles des communautés anglophone et allophones.

### **DROIT DE VOTE OCTROYÉ AUX COMMISSAIRES-PARENTS**

En vertu du projet de loi 105 adopté par l'Assemblée nationale du Québec en décembre, les commissaires-parents ont désormais plein droit de vote. Dans un mémoire déposé l'an dernier dans la foulée du projet de loi 86 qui, s'il avait été adopté, aurait eu pour conséquence d'abolir les commissaires élus, nous avons demandé que les commissaires-parents soient légalement investis de tous les droits, toutes les responsabilités et toutes les obligations des commissaires élus par suffrage universel, y compris le droit de vote.

La CSEM est régie par sa présidente et dix commissaires élus. On compte également quatre commissaires-parents tout récemment élus pour un mandat de deux ans par le comité central de parents. Il s'agit de Jason Trudeau (au primaire), Mario Bentrovato (au secondaire), Joanne Charron (besoins particuliers) et Norm Gharibian (aucune désignation). La CSEM réclamait depuis un bon moment déjà que les commissaires-parents se voient accorder le droit de vote. S'il est vrai que nous sommes en désaccord avec plusieurs aspects du projet de loi 105, notamment en ce qui a trait à la dilution de certains pouvoirs des commissaires élus, l'octroi du droit de vote aux commissaires-parents s'avère toutefois un pas dans la bonne direction. Les commissaires-parents ont toujours apporté une contribution importante à la table du conseil. Il était illogique qu'ils n'aient pas le droit de voter.

### **JOURNÉE PÉDAGOGIQUE POUR LES PARENTS**

Le comité central de parents de la CSEM a organisé une conférence spéciale d'une journée portant sur divers sujets d'intérêt le 29 avril au Centre d'éducation des adultes Saint-Laurent et au campus junior de l'Académie Lauren Hill. Ces deux écoles cohabitent sous le même toit. Cette « Journée pédagogique pour les parents » s'adressait à tous les parents dont les enfants fréquentent une école de la CSEM. Les thèmes suivants ont été abordés : le programme STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques), la citoyenneté numérique, les médias sociaux, la vie des élèves en ligne, les enjeux entourant les transsexuels et la communauté LGBT, le nouveau programme d'éducation sexuelle, l'activité physique, les programmes de mathématiques, les compétences en littératie, la mise en place de routines appropriées pour les jeunes à l'heure du coucher, la démystification du plan d'intervention personnalisé (PIP), élever un enfant ayant des besoins particuliers, aider les jeunes à développer de solides habiletés en communication orale et des compétences précoces en littératie, éliminer le stress dans

les écoles primaires, gérer l'anxiété, soutenir les élèves ayant des troubles de motricité fine, protéger les jeunes dans l'univers numérique, le grand débat entourant les devoirs et la formation professionnelle. Les séances ont été animées par des professionnels de la CSEM spécialisés dans ces domaines ainsi que d'autres professionnels hautement qualifiés.

## PLACE AUX LAURÉATS

La CSEM a remporté deux prix d'excellence en éducation décernés par Global Excel Management lors de la conférence annuelle de l'Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec/l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), à Bromont au printemps. Michael J. Cohen, spécialiste en communication et marketing à la CSEM, s'est vu remettre le prix Public School Promotion

(promotion de l'école publique), tandis que l'école secondaire Focus de NDG a remporté le prix Innovation in Teaching/ Program Delivery (innovation pédagogique/prestation des programmes). Le prix pour la promotion de l'école publique est décerné chaque année à une commission scolaire membre de l'ACSAQ ou à une école en particulier qui s'est distinguée au moyen d'un programme ou d'une campagne visant à promouvoir l'école publique anglophone au Québec ou à en rehausser l'image. La campagne promotionnelle et de marketing de la CSEM « ÊTRE BILINGUE, C'EST GAGNANT! » a remporté

les honneurs. Le prix pour l'innovation pédagogique/la prestation des programmes est décerné à un enseignant, un conseiller ou un administrateur d'école, ou encore à un groupe d'enseignants, de conseillers ou d'administrateurs, pour la création ou la mise en œuvre d'un programme pédagogique ou parascolaire qui illustre le mieux l'innovation pédagogique ou la prestation d'un programme. Le projet de l'école secondaire Focus a été soumis par Carol Marriott, membre de l'équipe ASSET. Il souligne les réalisations dans le domaine des arts, de l'innovation technologique, de la prévention du décrochage et les initiatives qui visent à appuyer les élèves ayant des besoins particuliers.

Deux élèves ont remporté le prix Robert Alfred Peck. Employé de l'ancienne Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, M. Peck a occupé, au fil de sa carrière, les postes d'enseignant, de responsable de service, de surintendant de français et, enfin, de directeur adjoint à l'école secondaire Riverdale avant de prendre sa retraite en 1970. Il est coauteur du manuel d'enseignement du français langue seconde intitulé « Le français pratique », qui fut la référence par excellence dans les écoles protestantes du Québec pendant plus de 20 ans. Un enseignant de longue date avait décrit M. Peck comme l'un des meilleurs enseignants de français qu'il eut connu. La famille de M. Peck avait demandé à la Commission d'instituer un prix en l'honneur de leur père, ce qui se concrétisa en mai 2002. Ce prix a été décerné pour la toute première fois en décembre 2002 et c'est M. Peck qui l'a remis en personne aux élèves méritants. M. Peck est décédé en février 2006, à l'âge de 92 ans. Ce prix est remis annuellement à des finissants de la CSEM ayant obtenu les notes les plus élevées en français 634 504. Les lauréats 2016–2017 sont Katya Kredl et Selena Laneuville, élèves de 5<sup>e</sup> secondaire à l'Académie Royal West, ayant toutes deux obtenu une note parfaite de 100 pour cent.

En octobre dernier, l'enseignant de musique George Anthopoulos et l'enseignant d'arts Matthew Balanca-Rodrigues de l'école primaire Honoré Mercier à Saint-Léonard ont pris part au concours Music Challenge de CBC. Ce projet s'adressait aux élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années. Plus de 30 élèves ont répété trois à quatre fois par semaine, à l'heure du dîner, pendant un mois. Ils ont produit une vidéo de leur interprétation de la pièce musicale



2 Heads qu'ils ont chantée en trois langues – anglais, français et italien – pour représenter la communauté de l'école. Le groupe s'est mérité une place parmi les 10 meilleurs au Canada dans la catégorie « école primaire – prestation vocale ». Leur détermination et leurs efforts ont été récompensés, remportant la première place dans leur catégorie! Dans ses commentaires, l'un des juges a salué leur audace, le fait qu'ils ont répété assidûment à l'école et à la maison, et leur décision d'interpréter la pièce en trois langues — une prestation fort impressionnante. M. Anthopoulos et M. Balanca-Rodrigues ont assisté à la dernière réunion du conseil en compagnie de certains élèves de la chorale. Ils ont partagé les expériences vécues tout au long de ce concours de musique et ont fièrement présenté leur vidéo primée.

Attar Aziz, âgé de treize ans et fréquentant le campus junior de l'Académie LaurenHill à Saint-Laurent, a été couronné cette année champion provincial dans le cadre du concours Scholastic Challenge. Organisé à l'échelle nationale, ce concours s'adresse aux élèves de la 8<sup>e</sup> année en guise d'activité d'enrichissement en vue de stimuler l'intérêt des élèves à l'égard des connaissances, du raisonnement et de l'apprentissage, et de lancer un défi aux élèves les plus performants. Ce concours est offert à la grandeur du pays depuis 1998. Les élèves disposent d'une heure pour répondre à 100 questions en ligne dans les six catégories suivantes : connaissances générales (alimentation, arts, sports, musique, actualité, divertissement, mythologie, etc.), langue et littérature, histoire, géographie, sciences et mathématiques. Attar figure au tableau d'honneur de l'Académie LaurenHill dans le programme « Français langue d'enseignement ». En outre, il fait partie des classes enrichies en anglais et en mathématiques. Avant de fréquenter l'Académie LaurenHill, il était à l'école primaire Gardenview également située à Saint-Laurent. Quant à ses projets d'avenir, Attar mentionne que son rêve serait de devenir ingénieur chimiste. Il a été officiellement honoré pour cette distinction lors du gala annuel des Méritas à l'Académie LaurenHill.

## **NOUVELLES ÉCOLES STIAM**

Nous avons annoncé l'expansion de notre fort populaire programme STIAM pour l'année scolaire 2017–2018. Le programme STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) est une initiative multidisciplinaire qui vise à favoriser la créativité chez les élèves ainsi qu'une participation poussée de leur part dans la réalisation d'une série de projets de groupe, en abordant non seulement les cinq matières enseignées à l'école, mais aussi en rendant ces projets plus pertinents, plus créatifs, plus intéressants et davantage axés sur la découverte. STIAM est une approche pédagogique ayant pour objectif de promouvoir un esprit inquisiteur, un raisonnement logique et des compétences en matière de collaboration. Dix autres écoles primaires se joindront aux deux écoles pilotes Général Vanier à Saint-Léonard et Pierre Elliott Trudeau à Rosemont. Il s'agit des écoles suivantes : Elizabeth Ballantyne à Montréal-Ouest, Pierre de Coubertin et Honoré Mercier à Saint-Léonard, Coronation à Côte-des-Neiges, Westmount Park à Westmount, Carlyle à Ville Mont-Royal; Gardenview à Saint-Laurent, Michelangelo à Rivière-des-Prairies; Dalkeith à Anjou et Bancroft sur le Plateau. Deux écoles secondaires prendront également part à ce programme : John Paul I à Saint-Léonard et James Lyng à Saint-Henri.

## **LA CSEM ET L'IMPACT DE MONTRÉAL**

Pour la 12<sup>e</sup> année consécutive, la CSEM a maintenu son partenariat avec l'équipe de soccer l'Impact de Montréal dans le cadre de son programme *Jusqu'au bout avec l'Impact*. Des joueurs de l'Impact ont visité les écoles afin de rappeler aux jeunes élèves l'importance d'étudier, de persévérer et de bâtir sa confiance en soi pour réussir. La soirée traditionnelle de la CSEM a eu lieu le 30 mai, au stade Saputo, alors que l'Impact recevait les Whitecaps de Vancouver. Cette rencontre avait lieu dans le cadre du Championnat canadien Amway mettant en vedette les meilleurs clubs professionnels au Canada, dans la course pour se qualifier à la compétition internationale de la Ligue des champions CONCACAF qui réunit des clubs professionnels de l'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes. Plus de 2 250 billets pour ce match ont été vendus à des élèves et des membres du personnel de la CSEM. L'Impact a inscrit une victoire exaltante de 4 à 2. Avant le début du match, la présence de la CSEM a été soulignée et deux élèves se sont vu décerner une bourse Tony Licursi de 500 \$ chacune. M. Licursi était statisticien de l'équipe et membre dévoué de l'association des anciens de l'école secondaire James Lyng. Son décès remonte à plusieurs années. Cette bourse qui porte son nom vise à

souligner l'excellence sur les plans scolaire et sportif, de préférence au soccer. Les lauréats de cette année sont Christian Weiman de l'école Royal Vale à Notre-Dame-de-Grâce et Simona Lombardo Varisco de l'Académie Leonardo da Vinci à Rivière-des-Prairies, qui ont reçu leur prix des mains de Rino Folino, directeur - Partenariats pour l'Impact et diplômé de l'école secondaire Lester B. Pearson.

### COMPÉTITION JUNIOR ROBOTICS

Plus de 90 équipes provenant de 23 écoles et quelque 370 élèves ont pris part à la 15<sup>e</sup> compétition annuelle Junior Robotics les 21 et 22 avril à l'Académie Royal West à Montréal-Ouest. L'honorable Marc Garneau, ministre des Transports et député dans NDG-Westmount, a agi en qualité d'orateur principal lors de la cérémonie de remise des prix. Cette compétition annuelle a réuni 16 écoles de la CSEM, permettant ainsi aux équipes de s'affronter dans quatre disciplines : Soccer 2 contre 2, Recherches et sauvetage, OnStage et Triathlon. Les écoles suivantes ont fièrement représenté la CSEM : l'école primaire Bancroft et l'école secondaire M.I.N.D. sur le Plateau; les écoles primaires Cedarcrest et Gardenvue à Saint-Laurent; l'école primaire Coronation à Côte-des-Neiges; l'école primaire Dalkeith à Anjou; l'école primaire Merton à Côte Saint-Luc; l'école secondaire Focus à Notre-Dame-de-Grâce; les écoles primaires Edinburgh et Elizabeth Ballantyne ainsi que l'Académie Royal West à Montréal-Ouest; l'école primaire Général Vanier à Saint-Léonard; l'école primaire Our Lady of Pompei à Ahuntsic; l'école primaire Pierre Elliott Trudeau à Rosemont; les écoles primaires Royal Vale et St. Monica à Notre-Dame-de-Grâce; et le Collège Vincent Massey à Rosemont.

### ROBOCUP

La Ville de Montréal accueillera la 22<sup>e</sup> édition de la compétition internationale et du symposium RoboCup du 15 au 22 juin 2018. Sara Iatauro, conseillère en sciences et technologie à la CSEM, présidera le comité organisateur local. La Fédération RoboCup, éminent organisme sans but lucratif œuvrant dans la recherche et le développement, tient tous les ans un événement international qui regroupe des robots intelligents, autonomes et avant-gardistes mis au point par des élèves des quatre coins de la planète. Cette fédération a l'appui des industries, des professionnels et des chercheurs de 35 pays qui contribuent au développement de nouvelles technologies novatrices en matière de robotique autonome et d'intelligence artificielle. La délégation RoboCup canadienne est heureuse que sa soumission ait été retenue pour accueillir cette prestigieuse compétition

qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal. La position du Canada en tant que leader dans le domaine de l'intelligence artificielle s'en trouve ainsi consolidée et cette décision contribue à réaffirmer le mandat du gouvernement pour l'avancement de la recherche scientifique et les innovations. La Fédération RoboCup s'enorgueillit de voir ses recherches, ses publications et son savoir-faire de calibre mondial en matière de robotique prendre forme dans le monde réel. Cet organisme a pour mission d'imaginer, de concevoir et de développer des robots prototypes. Les participants et chercheurs – un bassin qui regroupe des élèves de 11 ans jusqu'à des étudiants de niveau



postdoctoral – s'emploient à créer la prochaine génération d'innovations en matière d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle qui auront une incidence positive sur notre quotidien.

## VICTOIRE D'UNE ENSEIGNANTE DE LA CSEM À L'ÉLECTION PARTIELLE FÉDÉRALE

Dans ce que les experts politiques décrivent comme une étonnante victoire, Emmanuela Lambropoulos, enseignante à l'école secondaire Rosemont, a remporté l'investiture du Parti libéral dans la circonscription fédérale de Saint-Laurent–Cartierville, défaisant ainsi Yolande James, ex-membre de l'Assemblée nationale et ministre du cabinet québécois, ainsi que Mawhra Rizqy. Elle a par la suite remporté l'élection partielle fédérale et est maintenant députée au parlement. M<sup>me</sup> Lambropoulos, qui a vécu à Saint-Laurent toute sa vie, a fréquenté l'école primaire Gardenview et l'Académie Lauren Hill avant d'entreprendre une carrière en enseignement.

## SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

La Soirée annuelle d'appréciation des parents bénévoles à la CSEM, commanditée par les Services financiers La Capitale, a eu lieu le 4 avril à l'Hôtel Crowne Plaza, sur le chemin de la Côte-de-Liesse. L'édition de cette année visait à commémorer la Semaine nationale de l'action bénévole qui s'est déroulée du 16 au 22 avril sous le thème « Bénévoles : Créateurs de richesses ». À l'occasion des festivités du 375<sup>e</sup> de Montréal, le maire Denis Coderre a prononcé l'allocution d'ouverture. Anthony Calvillo, légendaire joueur de football ayant connu une carrière fulgurante comme quart-arrière des Alouettes de Montréal, où il occupe maintenant le poste d'entraîneur adjoint, a reçu le tout premier prix Ambassadeur bénévole de l'année de la CSEM. Les deux enfants d'Anthony et de son épouse Alexia fréquentent l'école primaire Gardenview à Saint-Laurent. Au cours des deux dernières décennies, Anthony a gracieusement visité des écoles et véhiculé son message de persévérance scolaire aux élèves.

## CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le conseil des commissaires de la CSEM a adopté une résolution lors de la séance du 29 mars dans laquelle il s'opposait aux changements visant les circonscriptions électorales provinciales de D'Arcy-McGee, de Mont-Royal et d'Outremont. La présidente de la CSEM Angela Mancini a exprimé le mécontentement de la commission scolaire face au renversement soudain, inexplicable et non fondé de la décision du 7 février 2017 prise par la Commission de la représentation électorale du Québec, sans quoi le statu quo aurait été maintenu dans ces trois circonscriptions. Le 2 mars, la Commission a publié sa carte électorale finale dans la Gazette officielle du Québec (« la Gazette du Québec »), dans laquelle elle a fusionné Mont-Royal et Outremont en une seule circonscription électorale et modifié considérablement les limites de D'Arcy-McGee.

## LISTE ÉLECTORALE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

En vertu de la loi provinciale sur les élections scolaires, tout électeur qui n'a pas d'enfant visé à l'article 1 de la *Loi sur l'instruction publique*, et qui choisit de voter à l'élection des commissaires de la commission scolaire anglophone ayant compétence sur le territoire où est situé son domicile, doit acheminer un avis à la commission scolaire anglophone en question afin que son nom soit ajouté sur la liste électorale de cette dernière. Pour simplifier le processus, la CSEM suggère l'ajout d'une case sur le formulaire de la déclaration provinciale de revenus de sorte que de tels électeurs puissent la cocher pour s'inscrire à la liste électorale permanente d'une commission scolaire anglophone. Le conseil des commissaires de la CSEM a adopté une résolution afin de demander au gouvernement provincial d'entériner une telle mesure.

## LA JOURNÉE « UNIS »

La CSEM a été fortement représentée lors de la Journée UNIS Montréal au Théâtre St-Denis, le 23 février. La Journée UNIS, un événement unique marquant, allie l'énergie d'un concert à des histoires inspirantes de leadership et de changement. Cette journée rassemble des conférenciers de renommée mondiale, des artistes primés et des dizaines de milliers de jeunes afin de célébrer leurs actions et de lancer une autre année de changements. Il y a environ huit ans, la Journée UNIS n'était qu'un seul et unique événement. Aujourd'hui, des éditions de grande envergure ont lieu dans 14 villes à la grandeur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. L'an dernier, 200 000 élèves ont assisté à la Journée UNIS et sont repartis inspirés à créer du changement à l'échelle locale et internationale. Au nombre des écoles de la CSEM représentées à cette occasion, mentionnons : l'Académie

John Caboto à Ahuntsic; l'école secondaire John F. Kennedy et les écoles Perspectives I et II à Saint-Michel; les écoles primaires Pierre Elliott Trudeau et Nesbitt ainsi que le Collège Vincent Massey à Rosemont; l'école secondaire Rosemont; l'école primaire Dante de même que les écoles secondaires John Paul I (campus junior) et Laurier Macdonald à Saint-Léonard; l'école primaire Dalkeith à Anjou; l'école primaire Coronation à Côte-des-Neiges; l'Académie internationale Marymount, l'école primaire Willingdon ainsi que les écoles secondaires Focus et Mountainview à Notre-Dame-de-Grâce; l'école secondaire Lester B. Pearson à Montréal-Nord; l'Académie Lauren Hill à Saint-Laurent; l'école primaire Carlyle à Ville Mont-Royal; l'école primaire Edward Murphy dans Hochelaga-Maisonneuve; l'école primaire Hampstead; et l'Académie Royal West à Montréal-Ouest.

### **UNE DIRECTRICE D'EXCEPTION**

Anna Sanalidro, directrice de l'école primaire de la CSEM Pierre Elliott Trudeau à Rosemont, est l'une des deux lauréates au Québec de la désignation de directrice exceptionnelle du Canada décernée par Partenariat en Éducation. Depuis maintenant 13 ans, le programme des directeurs et directrices exceptionnels du Canada de Partenariat en Éducation souligne la contribution unique et vitale des directions d'écoles publiques. Les candidatures de 40 directrices et directeurs d'école présentées par des parents, des collègues et des membres de la communauté sont soumises à un comité national de sélection. L'objectif vise à célébrer l'innovation, le leadership et la créativité démontrés par les directions d'école dans leur quête de solutions et d'occasions au sein de leur communauté scolaire. Les lauréats ont été récompensés lors du gala annuel des directeurs et directrices exceptionnels du Canada qui a eu lieu le 28 février au Centre Sheraton de Toronto. L'autre lauréate au Québec est Mary Lazaris, directrice de l'école primaire Twin Oaks à Laval. Anna Sanalidro a été enseignante, conseillère en mathématiques et administratrice aux niveaux primaire et secondaire. En 2014, elle est devenue directrice de l'école Pierre Elliott Trudeau, un établissement où les besoins des élèves sont fort variés. Elle a d'abord recueilli les commentaires de tous les intervenants et leur a demandé de prendre part au processus de changement. Elle a su mettre à profit son savoir-faire en centrant ses efforts sur le programme STIAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques). Elle a procédé à une mise à niveau de la technologie en place à l'école, a supprimé les obstacles à la collaboration et a mis sur pied deux classes axées sur le développement social, émotionnel et scolaire. Des mesures de soutien ont également été prises dans le but de maximiser les occasions d'apprentissage chez les élèves ayant des besoins particuliers. M<sup>me</sup> Sanalidro a misé sur l'accélération en tant qu'approche pour appuyer les élèves sous-performants et a encouragé l'utilisation d'une classe en plein air en vue d'offrir aux élèves des expériences d'apprentissage authentiques, avec la collaboration de bénévoles au sein de la communauté. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que le nombre d'inscriptions et le rendement scolaire se sont accrus sous sa direction.

### **CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES WAGAR**

La CSEM a fait un retour dans le temps en annonçant que le Centre d'éducation des adultes Marymount à Côte Saint-Luc a été rebaptisé le Centre d'éducation des adultes Wagar. L'école secondaire Wagar a occupé le bâtiment situé sur l'avenue Parkhaven de 1963 jusqu'à sa fermeture en 2005. Le Centre d'éducation des adultes Marymount, qui partageait auparavant les locaux avec l'Académie internationale Marymount sur le chemin de la Côte-Saint-Luc à Notre-Dame-de-Grâce, a été relocalisé dans l'ex-bâtiment Wagar en septembre 2005. Cet endroit abrite également le Centre CARE qui dispense des services aux adultes souffrant de déficiences physiques ainsi qu'aux élèves ayant des besoins particuliers de l'école secondaire John Grant.

**-Angela Mancini et Ann Marie Matheson**



# COMMISSAIRES DE LA CSEM

**Présidente**

**Angela Mancini**

Présidente

## **Circonscription 1 : Mordechai Antal**

Côte-des-Neiges, Snowdon, Outremont,  
Mont-Royal, Parc-Extension

**Président**, Comité de l'éducation

## **Circonscription 2 : Joseph Lalla**

Montréal-Ouest, Notre-Dame-de-Grâce

**Coprésident**, Comité consultatif de transport

## **Circonscription 3 : Julien Feldman**

Westmount, Sud-Ouest, Ville-Marie Ouest

## **Circonscription 4 : Bernard Praw**

Hampstead, Côte Saint-Luc

**Vice-président**, Comité de l'éducation

**Vice-président**, Comité des ressources humaines

## **Circonscription 5 : James Kromida**

Saint-Laurent

**Président**, Comité exécutif

**Président**, Comité financier

**Président**, Comité de vérification

## **Circonscription 6 : Agostino Cannavino**

Saint-Michel, Villeray, Plateau-Mont-Royal,  
Ville-Marie Est

## **Circonscription 7 : Sylvia Lo Bianco**

Ahuntsic, Montréal-Nord

**Vice-présidente**

**Présidente**, Comité consultatif des ressources humaines

**Vice-présidente**, Comité consultatif des Services de  
l'éducation des adultes et de la formation  
professionnelle

## **Circonscription 8 : Patricia R. Lattanzio**

Saint-Léonard

**Présidente**, Comité de gestion de la taxe scolaire  
de l'île de Montréal

**Coprésidente**, Comité consultatif de transport

**Vice-présidente**, Comité de gouvernance et  
de déontologie

## **Circonscription 9 : Rosario Ortona**

Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve,  
Rosemont-La Petite-Patrie

**Vice-président**, Comité exécutif

**Président**, Comité consultatif des Services de  
l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

## **Circonscription 10 : Joe Ortona**

Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles

**Président**, Comité de gouvernance et de déontologie

**Vice-président**, Comité financier

## **Commissaires-parents**

**Mario Benvolato**

Commissaire-parent  
Écoles secondaires

**Joanne Charron**

Commissaire-parent  
CCSAS

**Norm Gharibian**

Commissaire-parent

**Jason Trudeau**

Commissaire-parent  
Écoles primaires

# CADRES SUPÉRIEURS

## **Ann Marie Matheson**

*Directrice générale*

## **Benoît Duhême**

*Directeur général adjoint par intérim  
Administration  
Directeur des services juridiques*

## **Nathalie Lauzière**

*Secrétaire générale  
Directrice des Services des archives,  
de la traduction et des communications*

## **Pela Nickolettopoulos**

*Directrice régionale  
Secteur ouest*

## **Evelyn Alfonsi**

*Directrice régionale  
Secteur est*

## **Cosmo Della Rocca**

*Directeur régional  
Services de l'éducation des adultes et de la  
formation professionnelle*

## **Mario Argiropoulos**

*Directeur adjoint  
Services de l'éducation des adultes et de la  
formation professionnelle*

## **Angela Spagnolo**

*Directrice adjointe  
Services de l'éducation des adultes et de la  
formation professionnelle*

## **Daniel Hogue**

*Directeur  
Service des ressources matérielles*

## **Costa Spyridakos**

*Directeur adjoint  
Services de l'équipement*

## **Diana Nguyen**

*Directrice adjointe  
Service des ressources matérielles*

## **Livia Nassivera**

*Directrice  
Services financiers*

## **Anthony Pitacciato**

*Directeur adjoint par intérim  
Services financiers*

## **Christine Denommée**

*Directrice  
Service des ressources humaines*

## **Ann Watson**

*Directrice adjointe  
Service des ressources humaines*

## **Marie-Claude Drouin**

*Directrice adjointe  
Service des ressources humaines*

## **Luigi Di Filippo**

*Directeur adjoint  
Services éducatifs et de la technologie*

## **Kacem Azzouni**

*Directeur adjoint  
Services éducatifs et de la technologie*

## **Alessandra Furfaro**

*Directrice  
Services éducatifs et de la technologie*

## **Anna Villalta**

*Directrice adjointe  
Services éducatifs et de la technologie*

## **Athina Galanogeorgos**

*Directrice adjointe  
Services éducatifs et de la technologie*

## **Lew Lewis**

*Directeur  
Services aux élèves*

## **Julie René de Cotret**

*Directrice adjointe  
Services aux élèves*



COMMISSION SCOLAIRE  
ENGLISH-MONTRÉAL

Plan stratégique  
de la CSEM

# PLAN STRATÉGIQUE DE LA CSEM

Afin d'exercer ses pouvoirs et ses fonctions conformément à la loi, chaque commission scolaire a l'obligation d'adopter un plan stratégique pluriannuel. Le Plan stratégique de la CSEM est fondé sur l'assise établie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et s'articule autour des cinq buts déterminés comme exigences de la Convention de partenariat entre le MEES et la commission scolaire aux termes de la loi 88 : augmentation du taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans; amélioration de la maîtrise de la langue française (et de la langue anglaise); amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements; et augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Le Plan stratégique de la CSEM suit les quatre orientations principales qui ont guidé le plan précédent. Ces orientations appuient notre objectif de réussite pour nos effectifs scolaires jeunes et adultes. Elles reflètent la mission, la vision et les valeurs de la CSEM. Le Plan stratégique de la CSEM découle de son analyse du taux de réussite des élèves, de sa gestion administrative et scolaire, de son environnement et des buts ministériels.

Figure ci-après l'analyse des réalisations de la CSEM au titre de ses quatre orientations stratégiques durant l'année scolaire 2016–2017.

## Plan stratégique/Rapport annuel

En vue d'exercer ses pouvoirs et fonctions, chaque commission scolaire se doit d'adopter un plan stratégique pluriannuel. Le Plan stratégique de la CSEM suit les quatre orientations principales qui ont guidé le plan précédent : promouvoir et entretenir une culture de réussite de l'élève; offrir un environnement sécuritaire, sain et accueillant; créer une communauté professionnelle d'apprentissage; et développer et entretenir des relations communautaires et des partenariats actifs. Le sommaire des réalisations des différents services de la CSEM dans le cadre de notre plan stratégique annuel est présenté ci-après.

## OBJECTIF 1.1

### AUGMENTER LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES

Il existe quatre parcours que peuvent suivre les élèves afin de respecter les exigences de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires : le parcours général à la formation générale des jeunes (FGJ); le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE); la formation générale des adultes (FGA), où les élèves n'ayant pas obtenu la sanction des études secondaires au cours de la période prescrite de cinq ans peuvent obtenir les unités qui leur manquent; et la formation professionnelle (FP).

En 2016–2017, les diplômes suivants ont été considérés aux fins de détermination du taux de diplomation : diplôme d'études secondaires (DES), diplôme d'études professionnelles (DEP), attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et attestation de formation professionnelle (AFP). Pour le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE), le certificat de formation préparatoire au travail et le certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé sont considérés pour la sanction des études.

En 2015–2016, le taux de diplomation et de qualification de la cohorte de sept ans (annoncé en 2016) était de 89,4 %. Il s'agit du taux le plus élevé parmi les commissions scolaires publiques à la grandeur de la province de Québec. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le taux de diplomation provincial se situait à 78,8 %. Le taux de 89,4 % était fondé sur une cohorte de sept ans. Il regroupe le taux de diplomation du secondaire durant cette période et le taux de certification des élèves du parcours de formation axée sur l'emploi. Il reflétait la progression des élèves de 2008 jusqu'à leur diplomation en 2015.

Il s'agit d'une hausse par rapport au taux de 87,9 % obtenu l'an dernier. Dans le cadre de sa Convention de partenariat avec le ministère, la CSEM s'était fixé un objectif de 86 % pour la classe de finissants de 2016 et de 88 % pour celle de 2020. Pour mettre en perspective les taux de réussite actuels des élèves de la CSEM, mentionnons que le taux de réussite moyen parmi toutes les écoles québécoises (publiques et privées) est de 78,8 %, tandis qu'il se situe à 74,9 % pour les écoles publiques seulement. Les Services éducatifs et de la technologie continuent à mettre en œuvre des initiatives visant à accroître les taux de réussite des élèves aux épreuves uniques de 4<sup>e</sup> secondaire en mathématiques et en histoire et éducation à la citoyenneté, deux matières obligatoires pour la sanction des études. Ces améliorations ont contribué à la hausse de notre taux de diplomation.



Les huit écoles offrant le PFAE sur l'ensemble du territoire de la CSEM continuent à proposer aux élèves l'option travail-études pour poursuivre leur scolarité. Le programme de formation préparatoire au travail offert à l'école Focus a connu du succès au terme de sa première année. Les élèves ont entamé leur deuxième année à l'automne. La popularité croissante des programmes du PFAE s'explique par leur capacité à motiver les élèves à risque de manière à en favoriser la rétention.

### **Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle**

À la formation générale des adultes, la CSEM continue à offrir aux élèves l'occasion de réaliser leurs objectifs éducatifs en recourant à divers modes de prestation des programmes d'études. Certains élèves suivent leurs cours dans les centres d'éducation des adultes de la CSEM au sein de groupes traditionnels, tandis que d'autres sont placés dans des environnements individualisés. Les élèves qui ne peuvent pas fréquenter un centre peuvent opter pour le programme DEAL de formation à distance de la CSEM qui leur permet de faire leurs études dans le cadre qu'ils choisissent. Ces volets très importants des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (SÉAFP) permettent aux élèves de la CSEM de contribuer au taux de réussite de chaque cohorte de sept ans.

Au cours de l'année scolaire 2016–2017, les SÉAFP ont continué à promouvoir les programmes de formation professionnelle en participant à la Foire annuelle des carrières de la CSEM destinée aux élèves de 5<sup>e</sup> secondaire, en offrant aux élèves des visites dans les centres de formation professionnelle, et en tenant l'activité « Élève d'un jour » où les élèves du secondaire ont l'occasion d'assister à une journée de cours dans l'un des centres de formation professionnelle.

## OBJECTIF 1.2

### ENTREtenir UN ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE CONTINU

#### Services éducatifs et de la technologie

##### 1.2.1.1 Appuyer l'approche orientante (GOAL - *Guidance Oriented Approach to Learning*) pour tous les élèves

Ce fut une année fort productive au chapitre des initiatives GOAL. La province a piloté une démarche afin d'inciter les élèves à entreprendre et à mener à terme des projets pour développer leur potentiel et favoriser leur intégration sociale. Ce projet pilote intitulé *Academic and Career Guidance Content (ACGC)* (contenu d'orientation scolaire et professionnelle) renfermait l'approche orientante GOAL et a défini des barèmes propres à chaque cycle que les écoles peuvent adopter en vue de mieux préparer les élèves en prévision de la vie après les études. Ce projet a été mis à l'essai dans quatre écoles de la CSEM, soit l'Académie Leonardo da Vinci et l'école primaire Gardenview (cycle 3); l'Académie Lauren Hill, campus junior (cycle 1); et l'école secondaire Lester B. Pearson (cycle 2). L'expérience s'est exceptionnellement bien déroulée dans chacune de ces écoles, le seuil de dix heures de contenu intégré exigé par le ministère ayant été dépassé. À la fin de l'année scolaire, le ministère a demandé à toutes les écoles primaires d'intégrer le ACGC au programme du cycle 3, dès l'automne.

#### Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

##### 1.2.1.2 Appui au titre du projet personnel d'orientation et de l'Exploration de la formation professionnelle

Pour la septième année consécutive, les nouveaux enseignants en Projet personnel d'orientation et en Exploration de la formation professionnelle ont bénéficié d'une

formation continue pertinente et en temps opportun dans le cadre du programme de mentorat pour le développement de carrières. Cette initiative émane des conseillers en développement de carrières des commissions scolaires anglophones avec l'appui du MEES. Les nouveaux enseignants ont apprécié cette occasion de parfaire leurs connaissances et d'explorer leur profession ensemble.



#### Services éducatifs et de la technologie

##### 1.2.1.3 Appui en faveur de projets d'entrepreneuriat dans les écoles

Quelque 950 élèves de la CSEM ont participé à l'initiative

d'entrepreneuriat en 2016–2017, qui regroupe le défi provincial OSEntreprendre, soumettant au total 50 projets. Une hausse de 12 % du taux de participation des élèves a été observée. Les Services éducatifs et de la technologie ont également offert 38 subventions afin de permettre aux écoles d'aider les élèves à concrétiser leurs idées. L'école secondaire Lester B. Pearson, le Centre Mackay (classe satellite à l'école Royal Vale) et l'école secondaire Perspectives I ont toutes remporté des prix cette année.

#### **1.2.1.4 Projet pédagogique particulier visant à préparer un groupe d'élèves âgés de 15 ans**

Le projet pédagogique particulier permet aux élèves participants de se concentrer sur les cours de base de 3<sup>e</sup> secondaire afin de mieux réussir, tout en les initiant à la formation professionnelle et aux avantages d'exercer un métier. Le projet a gagné considérablement en popularité dans les écoles secondaires James Lyng, John F. Kennedy, Perspectives I et Mountainview. L'école secondaire Elizabeth continue à offrir ce projet lorsque la population étudiante le permet. Venture, quant à elle, a emboîté le pas pour la première fois cette année et ce projet a remporté un grand succès. Les élèves apprécient le fait de pouvoir allier pédagogie et travail pratique. Le projet facilite la découverte de liens concrets entre les apprentissages scolaires et les habiletés nécessaires en milieu de travail.

### **OBJECTIF 1.3**

## **PROMOUVOIR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PARCOURS DE FORMATION VIABLES**

### **Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle**

Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour les adultes et l'apprentissage continu ont fait l'objet de promotion à la radio, dans les médias sociaux et dans le cadre de rencontres avec divers centres communautaires et écoles secondaires. Une brochure et un site Web ont également été créés.

Aux fins de promotion de la reconnaissance des compétences acquises (RCA), des rencontres ont été organisées avec divers représentants communautaires et écoles secondaires du réseau de la CSEM. Par l'entremise de ce programme, le MEEES permet aux individus d'obtenir la reconnaissance de leurs apprentissages et compétences antérieurement acquis, tout en travaillant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ont eu l'occasion d'explorer des carrières accessibles par l'intermédiaire de la formation professionnelle et technique ainsi que de programmes offerts dans les cégeps lors de la Foire annuelle des carrières tenue au Centre de carrières St. Pius X. Ils ont participé à des ateliers et des sessions d'information. Grâce à l'information et aux ressources pédagogiques mises à leur disposition, les élèves ont pu découvrir et explorer divers domaines susceptibles de les intéresser, et approfondir leur réflexion.

### **OBJECTIF 1.4**

## **AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE DES ÉLÈVES**

### **Services éducatifs et de la technologie**

En septembre 2009, la CSEM a mis sur pied un programme exhaustif visant à améliorer les compétences en littératie des élèves du primaire. Elle a affecté un important budget spécial à l'implantation d'une stratégie en trois volets, à savoir promouvoir une approche équilibrée en enseignement de la littératie, fournir des ressources pédagogiques améliorées aux écoles, et assurer le perfectionnement professionnel continu du personnel enseignant. En somme, le but du programme était de créer des environnements dans lesquels les élèves reçoivent l'enseignement dont ils ont besoin, tout en disposant d'occasions accrues de mettre leurs apprentissages en pratique par la lecture, l'écriture et la conversation, ainsi que de veiller à ce qu'ils bénéficient d'un enseignement individualisé et qu'ils développent un plus haut degré d'autonomie.

Plusieurs mesures ont été prises pour réaliser ces objectifs. Le programme s'appuyait notamment sur l'affectation, dans chaque école primaire de la CSEM, d'un membre du personnel enseignant à des fonctions de facilitateur en littératie, en le dégageant d'une partie de sa tâche d'enseignement. Ces facilitateurs devaient travailler en collaboration avec leurs collègues à la mise en œuvre d'une approche de littératie équilibrée pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Ils s'acquittaient de toutes les tâches allant de celles du spécialiste de l'école à celle de partenaire au sein d'un collectif. Le programme prévoyait également l'établissement d'un partenariat avec le Centre d'études sur l'apprentissage et la performance de l'Université Concordia, qui a mené un sondage annuel auprès de tous les membres du personnel enseignant et de direction des écoles, et des conseillers pédagogiques afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme.

Les écoles ont en outre reçu un éventail exhaustif de livres aptes à soutenir la lecture dirigée et l'enseignement ciblé et en petit groupe axé sur les besoins de chaque élève. Afin de faciliter la mise en place de ces pratiques, le programme de littératie équilibrée a permis d'assurer le perfectionnement professionnel intensif des facilitateurs sur plusieurs années. Par ailleurs, les conseillers pédagogiques en langues et en littératie de la commission scolaire ont offert un soutien continu aux enseignants, individuellement et au sein des équipes-écoles, grâce à des visites régulières dans les écoles et à une collaboration assidue avec celles-ci. Un autre important volet du programme était l'organisation de visites des enseignants et facilitateurs en littératie dans d'autres écoles à plusieurs reprises au cours d'une période de trois ans. Le partage entre les écoles s'est révélé un ajout très fructueux au développement professionnel du personnel enseignant et au processus d'évolution dans nombre de nos écoles.

Fortes des importantes améliorations constatées, la CSEM continue de centrer ses efforts sur les méthodes d'enseignement de la littératie et le perfectionnement professionnel continu de ses enseignants. Le travail au sein des écoles et le partage des pratiques entre les écoles se conjuguent de façon à mettre les pratiques exemplaires au service de l'amélioration de l'apprentissage des élèves.

En 2015–2016, la CSEM a poursuivi la transformation du rôle des facilitateurs en littératie. Ceux-ci sont devenus des enseignants-ressources dont on a redéfini le rôle afin qu'il soit axé sur la littératie. Cette nouvelle responsabilité a donné lieu à la création de deux partenariats étroits : entre les Services éducatifs et de la technologie et les Services aux élèves, et entre les enseignants-ressources en littératie et les titulaires de classe. Les enseignants-ressources, dotés d'une considérable expérience auprès des élèves ayant des besoins particuliers, sont d'utiles partenaires pour l'enseignement en collaboration du fait qu'ils peuvent mettre à contribution une expertise spécialisée dans les classes où les besoins en matière d'apprentissage sont diversifiés. Au cours de l'année scolaire 2016–2017, les professionnels des Services éducatifs et de la technologie de même que ceux des Services aux élèves ont continué d'appuyer le rôle évolutif des enseignants-ressources en littératie en collaborant avec les enseignants. Toujours en 2016–2017, un nouveau modèle mentor-mentorés a vu le jour aux niveaux primaire et secondaire toujours pour appuyer l'expertise grandissante dans l'enseignement de la littératie, et pour favoriser des structures de classes qui conviennent le mieux à l'enseignement différencié.

#### **1.4.1 Mettre en œuvre un programme de littératie équilibrée de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle**

Quelque 2 millions de dollars ont été affectés au programme de littératie équilibrée tant en anglais qu'en français depuis 2009–2010. Les résultats de tests normalisés administrés à la deuxième cohorte d'élèves – qui étaient à la maternelle au moment de l'implantation du programme de littératie équilibrée et qui sont maintenant en 6<sup>e</sup> année – ont montré une augmentation de 19 % du nombre d'élèves qui possédaient les compétences en lecture du niveau. La cible visée, soit 90 % de la cohorte (1 500 élèves) ayant atteint ou dépassé les compétences du niveau en lecture, a été atteinte en 5<sup>e</sup> année. Afin de prendre la pleine mesure de cet accomplissement, il faut savoir qu'à l'échelle nationale, le pourcentage des élèves qui possèdent les compétences du niveau en lecture s'établit à 78 %.

La mise en œuvre d'un programme de littératie équilibrée s'est poursuivie sous diverses formes au cours de la dernière année, appuyée notamment par le nombre croissant de partenariats

entre les enseignants-ressources en littératie et les titulaires de classe. En travaillant plus souvent dans les salles de classe, aux côtés des titulaires, les enseignants-ressources en littératie sont en mesure de dispenser de l'enseignement aux élèves qui requièrent de l'aide supplémentaire, sans le sentiment de honte qu'éprouvent parfois les élèves des classes-ressources. Qui plus est, en travaillant avec de petits groupes d'élèves au sein de la classe, souvent dans une situation de lecture ou d'écriture guidée, les enseignants-ressources en littératie parviennent à venir en aide à un plus grand nombre d'élèves que dans le cas d'un modèle strictement fondé sur les classes-ressources. En collaborant et en partageant les pratiques, les titulaires et les enseignants-ressources sont mieux outillés pour planifier des interventions, partager leur savoir et surveiller étroitement les progrès réalisés par chaque élève.

Le modèle de partenariat mentor-mentorés, autre composante du programme de littératie équilibrée, commence à donner des résultats encourageants. Durant l'année scolaire 2016–2017, ce programme a fait appel à cinq équipes de deux personnes composées d'un titulaire de classe et d'un enseignant-ressource en littératie, provenant de cinq écoles primaires différentes. Ces

équipes se sont réunies à maintes reprises au cours de l'année pour observer les pratiques d'enseignement de chacun, discuter de pédagogie et partager les pratiques gagnantes de l'enseignement de la littératie. Chacune de ces cinq équipes deviendra mentor d'une autre équipe de deux enseignants tout au long de l'année scolaire 2017–2018, formant ainsi d'autres équipes de mentors pour les années à venir.

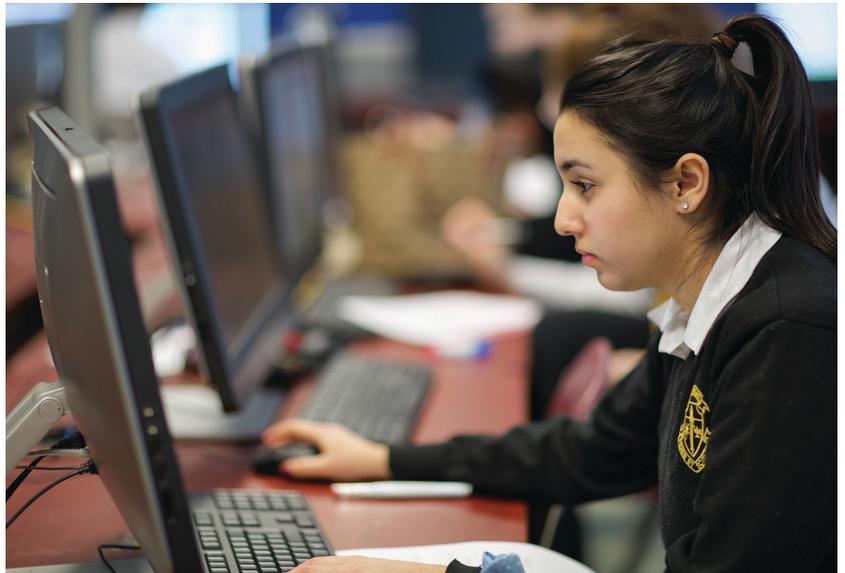
Dans le but de consolider les liens entre l'école et la famille, la CSEM poursuit ses efforts de communication auprès des parents afin de les sensibiliser à l'importance de faire la lecture aux enfants dès leur jeune âge et de leur fournir des outils pour le faire.

La CSEM est très fière des efforts déployés par le personnel enseignant de la maternelle et la prématernelle pour promouvoir la préparation à la lecture et une intervention précoce en littératie en créant un environnement propice à la littératie. Le personnel enseignant à l'éducation préscolaire voit au développement des compétences d'apprentissage énoncées dans le programme québécois à l'aide d'une approche largement fondée sur le jeu et axée sur le domaine social. Les élèves ont de fréquentes occasions de converser, de lire et d'explorer l'écriture dans un environnement peu intimidant qui renforce la confiance en soi et établit les bases du développement du langage.

#### **1.4.2 Offrir une formation appropriée aux enseignants**

L'équipe de mise en œuvre de la littératie équilibrée a continué à tirer parti, l'an dernier, de chaque occasion mise à sa disposition pour appuyer et développer une expertise pédagogique, ainsi que pour offrir une formation professionnelle, dans un éventail de contextes :

- ateliers de perfectionnement professionnel pour tous les enseignants-ressources en littératie en matière d'enseignement et d'évaluation de la lecture et de l'écriture, ainsi que de technologie de l'information et des communications (TIC);
- ateliers sur la littératie prévus à l'occasion de la plupart des journées pédagogiques régionales à l'échelle de la Commission;



- visites en classe où les conseillers pédagogiques, les enseignants et les enseignants-ressources en littératie travaillent en collaboration;
- ateliers dans les écoles lors de journées pédagogiques;
- partenariat entre les Services éducatifs et de la technologie et les Services aux élèves aux fins du soutien aux stratégies d'enseignement pour les élèves à risque;
- partage continu et collaboration entre les enseignants-ressources en littératie et les titulaires de classe;
- partage de l'expertise entre les équipes de mentors lorsqu'elles visitent leurs écoles respectives.



## OBJECTIF 2.1

# RÉALISER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMISSION QUI OFFRIRA UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE, SAIN ET ACCUEILLANT

### Service des ressources matérielles

Le Service des ressources matérielles a terminé les rapports quant à la présence de radon pour toutes les écoles et y a intégré les résultats relatifs à l'amiante, qui sont désormais accessibles sur le portail de la CSEM. Des plans quinquennaux ont été élaborés relativement à l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes handicapées, la rénovation des gymnases et le nettoyage des systèmes de ventilation. Les nouvelles planifications des travaux de conciergerie à l'aide du logiciel GES ont été produites; l'implantation de ces dernières ayant été finalisée au cours de l'année scolaire 2016–2017.

Une étude des bâtiments de toutes les écoles et de tous les centres de la CSEM a été réalisée et un plan sur 10 ans a été élaboré au plus tard en décembre 2016. Le Service pourra ainsi préparer un processus d'inspection pour l'entretien préventif des bâtiments et agir de manière proactive. Une procédure de cadenassage pour tous les principaux appareils est en voie d'élaboration, conformément aux nouvelles exigences de la CNESST.

En 2015–2016, le Service a supervisé des projets d'immobilisations totalisant plus de 50 millions de dollars approuvés par le conseil des commissaires, y compris divers projets qui étaient en suspens depuis plusieurs années.

## Service des ressources humaines

Au terme d'une consultation avec le syndicat affilié à la FTQ, le Service des ressources humaines a mis sur pied un programme de formation/mentorat à l'intention des nouveaux membres du personnel de conciergerie.

Pour une troisième année consécutive, la collecte et l'enlèvement annuels de produits dangereux, de matériel de laboratoire et d'équipements électroniques dans les écoles et les centres ont été organisés en collaboration avec le Service des ressources matérielles et les Services éducatifs et de la technologie.

Les sessions de formation au titre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) auprès du personnel de conciergerie de toutes les écoles et de tous les centres se sont poursuivies. La technicienne en prévention santé et sécurité a visité les concierges dans les écoles et centres, afin de continuer à leur offrir du soutien, de la formation et des recommandations. Elle a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du Service des ressources matérielles.

La technicienne a également organisé une fois de plus des formations en premiers soins, dont l'une était destinée au personnel des écoles et des centres en conformité avec les exigences de la CNESST. De nouveaux secouristes ont été formés et ajoutés à la liste du personnel de premiers soins du centre administratif nouvellement embauchés.

La technicienne a organisé de nouveau des évaluations ergonomiques à l'intention des employés du centre administratif nouvellement embauchés, de même que dans nos écoles et nos centres, afin d'adapter leur poste de travail, leur équipement et leurs outils à leurs besoins et ainsi réduire le risque de blessures musculo-squelettiques, sources d'absentéisme et de réclamations à la CNESST.

La technicienne a effectué des enquêtes en lien avec des accidents survenus au travail et a formulé des recommandations en vue de réduire le nombre d'accidents. Elle a également rencontré les employés à leur retour d'un accident de travail afin d'évaluer l'accident en question et leur fournir des conseils pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Une équipe du Service des ressources matérielles et de la Division santé et sécurité du Service des ressources humaines, conjointement avec des membres de l'exécutif de la FTQ, ont pris part à une formation sur « la santé et le bien-être de nos employés », axée spécifiquement sur les blessures au dos.

Qui plus est, une équipe formée de membres du Service des ressources matérielles et de la Division santé et sécurité du Service des ressources humaines a participé, en compagnie d'employés de la Division des métiers, à une formation sur les espaces clos et sur la présence d'amiante en milieu de travail.

La technicienne en prévention a publié le bulletin mensuel *Matières à réflexion en santé et sécurité*, diffusé dans l'ensemble de notre réseau, qui offre des conseils et des stratégies sur divers sujets liés à la santé et au mieux-être de nos employés. Figurent au nombre des sujets abordés cette année : survivre à l'adolescence, les dépendances, l'image corporelle, les réseaux sociaux – accepter ou refuser les demandes d'amitié, et le syndrome du nid vide. En outre, dans le but de favoriser le bien-être des employés du centre administratif, la technicienne a organisé, au cours des mois d'hiver, trois sessions à l'heure du dîner sur des sujets d'intérêt général tels le RREGOP et les régimes de pension, la sécurité sur le Web et les glucides. Encore une fois cette année, le Service des ressources humaines a aussi facilité l'accès des employés aux services d'une massothérapeute accréditée à un prix abordable, à l'heure du dîner.

Le Service des ressources humaines a continué à promouvoir de façon soutenue le programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) offert par Morneau Shepell FGI, le plus important fournisseur de tels programmes au Canada, à procurer du soutien aux employés et à leur famille afin qu'ils puissent résoudre des difficultés touchant le travail, la santé et les changements dans leur vie. L'accès à tous les services est volontaire et entièrement confidentiel. Les consultations continuent d'être offertes non seulement en personne, mais aussi par clavardage et par téléphone. Ces nouveaux services ont été ajoutés afin de joindre le plus d'employés possible et de répondre plus efficacement à leurs besoins.

Le service de santé et de sécurité a renouvelé le contrat d'un médecin externe pour offrir des conseils et du soutien, de même que de l'aide, en matière de gestion des dossiers médicaux des employés.

Enfin, le Service des ressources humaines a offert à sa propre équipe un atelier d'une demi-journée en vue de se familiariser avec les ressources et les outils pour faire face aux situations ou conversations difficiles.

## OBJECTIF 2.2

### DÉVELOPPER UNE CULTURE DE FIERTÉ ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT PARMIS TOUS LES PARTENAIRES



#### Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux fournissent du soutien et des conseils au réseau scolaire de la CSEM. Les directrices régionales étaient au fait des besoins des écoles et ont veillé à ce qu'on y réponde en temps opportun. En outre, elles ont assuré le fonctionnement harmonieux des écoles. Des partenariats entre l'école et les parents ont été renforcés grâce à une étroite collaboration avec les parents. Les directrices les ont aidés à comprendre le fonctionnement quotidien de l'école et ont négocié des solutions aux problèmes soulevés, le cas échéant.

Des réunions mensuelles ont eu lieu avec les directions d'école de manière à diffuser l'information et à discuter de sujets liés aux objectifs de la commission scolaire. Les écoles ont veillé à assurer la réalisation des objectifs fixés dans leur Entente de gestion et de réussite scolaire, en adéquation avec les buts et stratégies établis dans la Convention de partenariat avec le ministère.

Des visites régulières dans les écoles ont eu lieu afin de comprendre les changements en cours et d'obtenir les commentaires des directions d'école. Les écoles ont reçu de l'aide sur les plans financier et administratif afin d'élaborer des projets visant à améliorer l'état général de leurs bâtiments et du milieu, par exemple l'embellissement de la cour d'école, la rénovation des salles de toilette, des travaux de peinture et d'autres travaux de rénovation nécessaires. Les directrices régionales ont aussi aidé les écoles qui le souhaitent à organiser des rencontres avec les forces de l'ordre et des organismes sociaux pour lutter contre l'intimidation, le phénomène des gangs, le flânage et le vandalisme. Elles ont supervisé la sécurité dans les écoles.

Les écoles ont participé à un grand nombre d'initiatives cette année avec l'aide des bureaux régionaux et des services de soutien.

#### Services aux élèves

Les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire continuent à encourager les élèves à adopter des pratiques pour un environnement vert à l'école, à la maison et dans la communauté, ainsi qu'à intégrer des valeurs spirituelles « vertes » qu'ils seront aptes à concrétiser dans leur environnement. Les élèves ont fait l'apprentissage des 3 R (Réduire, Réutiliser et Recycler), ainsi que de programmes et d'actions à cet égard.

## Service des ressources matérielles

Le Service s'est efforcé d'encourager au sein de son groupe d'employés le sentiment que le travail d'équipe rend chacun plus fort. Il vise ainsi à développer une culture de fierté qui se traduira par une amélioration des services offerts aux écoles.

## OBJECTIF 2.3

### METTRE EN ŒUVRE L'APPROCHE « ÉCOLE EN SANTÉ »

#### Services aux élèves

#### L'approche École en santé

L'approche École en santé, qui a vu le jour en 2005 dans le cadre de l'entente MEES/MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux), contribue à l'harmonisation des secteurs de la santé et de l'éducation dans le but d'améliorer les services offerts aux élèves et d'en accroître l'efficacité. L'approche École en santé est une méthode collaborative qui vise à mobiliser les élèves, les équipes-écoles, les familles, la communauté et les organismes communautaires offrant des services dans nos écoles, afin qu'ensemble ils mettent le cap sur la santé holistique de l'élève et sa pleine valorisation à tous les niveaux : corps, âme et esprit.

La CSEM tire grandement parti de ses multiples partenariats avec bon nombre d'organismes communautaires qui offrent dans nos écoles des programmes en matière de prévention et de promotion de la santé. À cet égard, les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire ainsi que les conseillers

d'orientation s'avèrent les professionnels de première ligne dans les écoles de la CSEM et travaillent en collaboration avec nos partenaires de la communauté et nos partenaires en santé et services sociaux. Mentionnons, à titre d'exemples, le partenariat entre la CSEM, REISA (réseau de l'est de l'île pour les services en anglais) et le Centre de réadaptation en dépendance Foster (CRD Foster); le programme d'estime de soi offert par le Centre de ressources de la communauté noire aux écoles primaires et secondaires en vue d'aider les élèves à consolider les facteurs psychosociaux protecteurs qui favorisent une meilleure santé

mentale et sociale chez nos élèves; le partenariat entre les écoles de la CSEM et la Maison Saint Columba, qui offre une foule de programmes dans nos écoles, de même que l'encadrement pédagogique des élèves de la CSEM après l'école; le partenariat avec Chabad Lifeline qui offre du soutien et du counseling en matière de toxicomanie dans le cadre d'un projet pilote dans l'une de nos écoles secondaires; la relation entre l'Hôpital de Montréal pour enfants et l'une de nos écoles primaires en vue de procurer un soutien SSPT aux élèves ayant vécu des traumatismes à l'étranger; et, en cette période de grande inquiétude entourant le racisme, les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire animent divers programmes dans la plupart des écoles de la CSEM ayant trait à la diversité, l'inclusion, la compréhension interculturelle et interspirituelle, et la compassion.



## **L'établissement de liens avec les partenaires incombe à l'agent pivot du programme École en santé.**

Au cours de l'année scolaire 2016–2017, les divers CIUSSS ont entrepris de revoir leurs ententes avec les commissions scolaires. L'équipe des Services aux élèves de la CSEM a participé à maintes rencontres avec les CIUSSS qui desservent la population sur son territoire. La CSEM a à cœur de travailler de concert avec les partenaires du secteur de la santé de manière à mieux répondre aux besoins des élèves et de leur famille. En outre, le comité régional – composé de représentants provenant des cinq commissions scolaires situées sur l'île de Montréal, du CIUSSS et de Santé publique – a été réinstauré afin de se pencher tous ensemble sur les préoccupations communes des partenaires susmentionnés.

## **OBJECTIF 2.4**

### **METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL À L'ÉCHELLE DE LA COMMISSION**

#### **Service des ressources matérielles**

Le projet d'efficacité énergétique (ESCO, phase II) a été réalisé dans 17 écoles et centres durant l'année. Il comprenait le renouvellement des équipements mécaniques et la récupération d'énergie grâce au thermopompage et à l'aérothermie, l'installation de

luminaires DEL et l'ajout de contrôles automatisés pour améliorer le confort du personnel et des élèves. Grâce à ces travaux, la CSEM réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 4 070 tonnes par année, ce qui équivaut au retrait de 1 270 voitures sur les routes tous les ans. Au cours de l'année scolaire 2016–2017, un nouveau projet d'efficacité énergétique (ESCO, phase III) a été élaboré et présenté au conseil des commissaires.



#### **Service des ressources humaines**

Le Service des ressources humaines a mis sur pied son propre « comité vert ». Lors des réunions mensuelles du Service, ce comité continue d'offrir des conseils, des directives et des stratégies à l'équipe des RH pour favoriser un environnement plus vert au sein du service qui contribuera à accroître davantage l'efficacité et à réduire le gaspillage.

#### **Bureaux régionaux**

Toutes les écoles, de leur propre initiative, se sont dotées d'un plan d'action environnemental et ont mis en œuvre des mesures et des objectifs liés aux priorités fixées par les élèves et le personnel. Les bureaux régionaux ont appuyé ces initiatives et ont félicité les écoles lors de la remise de prix et de subventions.

## OBJECTIF 3.1

### RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION ET UTILISER L'EXPERTISE DE TOUT LE PERSONNEL

#### Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (SÉAFP)

En prévision de l'implantation du nouveau logiciel de gestion financière MOZAIK en mars 2017, les cadres, les professionnels et le personnel de soutien des SÉAFP qui accomplissent des tâches et responsabilités de nature financière ont été invités à prendre part à des sessions de formation avant le lancement.

#### Bureaux régionaux

Toutes les réunions régionales mensuelles comportaient un volet de perfectionnement professionnel. Les bureaux régionaux ont organisé des ateliers destinés aux cadres scolaires portant sur des sujets liés à leurs tâches quotidiennes. Ils se sont aussi attardés à améliorer la communication entre les services afin de mieux servir les écoles.

#### Services éducatifs et de la technologie

Plusieurs projets en lien avec les technologies de l'information ont été réalisés ou sont encore en cours d'élaboration. Le projet Microsoft Identity Management (MiM) a été mis en œuvre et permet aux utilisateurs d'accéder à des fonctions de création et de gestion par l'entremise de nos applications internes (GrH pour les employés, JADE pour les élèves). Le déploiement de MiM a connu quelques ratés, mais les problèmes rencontrés initialement ont été analysés et corrigés. Tout problème ultérieur pourra désormais être réglé rapidement par l'entremise de l'équipe des technologies des Services éducatifs et de la technologie (SET).

Le projet pilote sur l'implantation du centre de soutien technique a été finalisé et la phase II a été mise en œuvre pour l'ensemble des écoles et des centres. Qui plus est, depuis la mise en place de MiM, il n'est plus nécessaire de créer manuellement les listes d'accès pour les écoles et les centres puisqu'elles sont désormais produites au moyen de scripts multiples qui permettent un accès direct à notre structure Active Directory. Tous les commutateurs réseaux Cisco du centre administratif ont été remplacés par des commutateurs Avaya, pour un meilleur débit du réseau. Les améliorations devraient être notables en regard de la livraison des données et de l'efficacité du travail grâce à l'ajout d'une infrastructure de réseau à fibre optique de 10G. Les nouveaux appareils multifonctions Toshiba ont été livrés au centre administratif ainsi qu'à plusieurs écoles et centres. Des scripts ont été créés au sein de notre système de gestion Dell KACE afin de faciliter l'installation des appareils, que ce soit à distance ou lorsqu'un technicien se trouve sur place. Le déploiement de Windows 10 s'est poursuivi à l'échelle de la Commission. La disponibilité des appareils (non-disponibilité des portables) a entraîné certains délais. L'équipe des technologies des SET continuera la mise à niveau des appareils au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

#### Services aux élèves

##### Centre d'excellence pour le développement de l'orthophonie

Le Centre d'excellence pour le développement de l'orthophonie administré par la CSEM fait partie du Service d'éducation inclusive (SEI), un service provincial conçu pour offrir au secteur anglophone l'appui et l'expertise nécessaires à la mise en place de programmes et d'un enseignement adapté pour les élèves ayant des besoins particuliers. Le SEI est mandaté et financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Au cours de l'année, le Centre d'excellence a tenu son colloque annuel de trois jours à l'intention des orthophonistes, des enseignants et d'autres professionnels à l'hôtel Marriott de Montréal, et a offert des ateliers de perfectionnement professionnel aux commissions scolaires anglophones de la province. En outre, ce Centre d'excellence a collaboré avec le Centre d'excellence pour le trouble du spectre de l'autisme; le Centre d'excellence pour les élèves ayant un handicap physique, une déficience intellectuelle, et poly-handicapé; et ALDI en vue d'offrir de la formation et du soutien en lien avec les systèmes

de communication améliorée et alternative (CAA) destinés aux élèves ayant des besoins particuliers dans cinq commissions scolaires anglophones.

### **Camp d'été de langage**

Les Services aux élèves ont tenu leur « Camp d'été de langage » de deux semaines qui offre une stimulation linguistique intensive aux élèves de la CSEM ayant des difficultés de langage et qui sont à risque d'éprouver des difficultés scolaires à cause d'un retard de la parole. Les élèves de l'est de Montréal éprouvant ce type de difficultés sont la principale clientèle cible du camp, étant donné la rareté des services spécialisés en anglais dans cette partie de la ville. Le personnel du camp d'été est constitué d'orthophonistes de la CSEM.

### **Technologie d'assistance et de soutien**

WordQ est un logiciel d'aide à l'écriture qui comporte des fonctions de vérification de l'orthographe (par prédiction de mots), de ponctuation et de révision. SpeakQ est un logiciel de reconnaissance vocale. Le ministère de l'Éducation approuve l'utilisation de ces deux logiciels comme outils d'aide à l'écriture en classe. La CSEM a acheté une licence valide pour l'ensemble de ses écoles et centres. Les professionnels des Services aux élèves ont reçu une formation de trois heures sur l'utilisation des logiciels durant l'année scolaire 2015–2016. Par la suite, ces derniers ont offert dans les écoles des ateliers d'une durée d'une heure à trois heures aux éducateurs (titulaires de classe, enseignants-ressources, éducateurs en service de garde) du primaire et du secondaire de la CSEM, de même qu'aux élèves et à leurs parents afin d'appuyer la distribution continue des connaissances et la mise en œuvre de cette technologie. En outre, les professionnels des Services aux élèves ont formulé systématiquement des recommandations quant à l'intégration quotidienne de cet outil dans l'enseignement.

### **Centre de ressources pour la santé mentale**

Le Centre de ressources pour la santé mentale (CRSM) est composé d'une équipe multidisciplinaire de professionnels (p. ex., psychologues, conseillers d'orientation, conseillers en adaptation scolaire, etc.) dont la tâche principale est de répondre aux besoins de la communauté de la CSEM en matière de santé mentale. Parmi ses fonctions, on compte la diffusion continue d'information et l'exercice d'un rôle consultatif au sein de la communauté de la CSEM relativement à différentes questions de santé mentale. À titre d'exemple, dans le cadre de la Semaine nationale de prévention du suicide, un dépliant d'information a été distribué à toutes les directions d'écoles. Le centre diffuse l'information par courriel et notes, ainsi que dans le magazine *Inspirations*.

Le CRSM fait actuellement partie d'un groupe de travail sur la résilience, qui vise l'intégration de la résilience dans le programme d'études, avec divers membres de la communauté, dont AMI-Québec, l'Université McGill, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et d'autres représentants communautaires. Leurs travaux ont donné lieu au tout premier atelier sur la santé mentale offert en milieu scolaire au mois de mars (dirigé par la CSLBP). Les membres du CRSM ont également siégé au comité ministériel (Table de consultation sur la santé mentale) afin de se pencher sur la question de la santé mentale dans les écoles.

Grâce à un partenariat avec l'Université McGill, le CRSM a pu compter sur des stagiaires en psychologie clinique pour offrir des services de thérapie supervisés à des élèves dans l'une de nos écoles secondaires. Ainsi, les élèves ont été en mesure de bénéficier d'une thérapie gratuite sur place.

Les présentations sont demeurées au cœur du projet du CRSM. Les thèmes suivants ont été abordés cette année : évaluation et prévention du suicide, anxiété, et gérer des relations difficiles. Ces présentations ont eu pour auditoire cible le personnel d'école (Gardenvue), les enseignants par l'entremise de SORT, et les participants à la toute première conférence destinée aux parents de la CSEM.

Cette année, la promotion et la tenue d'activités de sensibilisation à la santé mentale se sont déroulées à la grandeur du réseau scolaire primaire et secondaire sous le thème : Connecter avec la nature pour promouvoir une bonne santé mentale. Un certain nombre d'écoles ont pris part au concours. Les élèves ont préparé des affiches, des poèmes, des vidéos, des photos et des sites Web dans le but d'illustrer comment ils s'y prennent pour se connecter avec la nature. Quatre gagnants ont remporté une plaque en reconnaissance

de leur travail. Il s'agit de l'école primaire Willingdon et des écoles secondaires Lester B. Pearson, John Grant et Focus. Les écoles secondaires ont également été invitées à participer au festival annuel du film sur la santé mentale où, après avoir visionné un film, les élèves se sont lancés dans une discussion sur la santé mentale en compagnie de professionnels de la communauté (p. ex., des psychiatres et psychologues) et d'individus vivant avec une maladie mentale.

### **Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire**

Le Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire facilite l'approfondissement de la vie intérieure des élèves grâce à la réalisation de programmes d'activités qui encouragent la compréhension et la réflexion en vue du développement de leur vie spirituelle et de leur engagement dans la société. Le travail des animateurs couvre les religions, les cultures, la philosophie et les préoccupations d'ordre éthique que la clientèle scolaire diversifiée apporte au monde de l'enseignement. Parmi les programmes offerts, on compte *Spirit Quest* qui, sous forme de



quête spirituelle, favorise la conscientisation des élèves par rapport à la dimension spirituelle de la vie, ainsi que l'acceptation et la compréhension des autres. De telles activités aident les élèves à mieux saisir la diversité de la pratique spirituelle dans le monde qui nous entoure, et à puiser dans leurs propres pratiques ou vécu spirituels. Les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire réalisent aussi des activités de promotion et de prévention en vue d'un mode de vie sain et sécuritaire et d'un environnement scolaire pacifique. Pour ce faire, des programmes en classe sont prévus et portent sur un vaste éventail de questions culturelles, éthiques, spirituelles et communautaires, notamment les pratiques religieuses de différentes confessions, la célébration de diverses fêtes telles que l'Action de grâce, le jour de la Terre et la journée des Nations Unies; les thèmes universels comme la lumière, l'espoir, la paix, la compassion; et des thèmes collectifs tels le Mois de la communauté noire, la journée nationale des Premières Nations et le jour commémoratif de l'Holocauste (Yom Hashoah). On recense également une panoplie de programmes qui visent à aider les élèves à devenir de meilleurs citoyens sur la scène locale et mondiale grâce à des activités liées au développement du caractère, aux gestes de bonté spontanés, à la lutte contre la violence, à l'intelligence morale, au leadership et à la transition vers le secondaire. En cette ère de messagerie instantanée et de gratification immédiate, l'un des rôles des animateurs de vie spirituelle consiste à inciter nos élèves à approfondir les « Pourquoi » de notre époque.

### **Service des ressources matérielles**

En somme, le Service a amorcé un virage qui lui permettra de faire un usage optimal des compétences de tous les membres de son personnel et de mettre l'accent sur les connaissances transversales. La mise en place d'un nouveau système informatique permettra de répondre avec plus d'efficacité aux besoins du réseau.

## OBJECTIF 3.2

### ENTREtenir UNE CULTURE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

#### Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a négocié avec succès une nouvelle entente locale avec l'Association des enseignantes et enseignants de Montréal. Cette entente, en vigueur de 2017 à 2020, vise tout le personnel enseignant de la CSEM.

De plus, le Service des ressources humaines a mené à bien la négociation d'une nouvelle entente locale avec l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA). L'entente est en vigueur de 2017 à 2020 et vise tout le personnel de soutien technique, paratechnique et administratif de la CSEM.

Le Service a organisé des ateliers à l'intention des cadres supérieurs afin de leur fournir de l'information et des lignes directrices sur les divers changements apportés, notamment le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), le règlement ainsi que les nouvelles échelles salariales pour 2015–2020.

Des représentants de la santé et de la sécurité ont assisté à plusieurs ateliers et sessions de perfectionnement professionnel dont :



- Le Grand RDV SST;
- Le P'tit RDV SST;
- Santé mentale : des stratégies pour soutenir votre entreprise (Morneau Shepell FGI);
- Rencontre sur l'assiduité et la santé et sécurité du travail (FCSQ) (novembre et mai).

Cette année, le comité de santé et de sécurité a lancé officiellement ses règles de sécurité destinées à tous les employés de la CSEM.

Une fois de plus, le Service des ressources humaines a organisé, en collaboration avec des partenaires de La Capitale, une session d'information axée sur la saine

gestion financière pour les employés de la CSEM. Deux sessions ont été offertes pour aborder spécifiquement les modifications apportées aux régimes de retraite RREGOP et RRPE.

Le Service des ressources humaines a aussi tenu une session d'information à l'intention des nouvelles directions d'école afin de les renseigner sur tous les aspects des services offerts par les Ressources humaines. La session d'information annuelle destinée aux enseignants et aux professionnels qui aspirent à la direction d'écoles ou de centres a également eu lieu.

Le conseiller et le conseiller en gestion de personnel chargé du dossier PERCOS ont offert une session d'information à leurs collègues du Service des ressources humaines et des Services financiers axée sur l'efficacité et l'amélioration des pratiques.

Le Service des ressources humaines a aussi continué à collaborer avec divers intervenants et partenaires pour promouvoir des activités de perfectionnement professionnel, y compris :

- une collaboration a été établie avec le comité SORT (*Support our Rookie Teachers*) dans ses efforts d'accueillir, d'accompagner et d'encadrer les nouveaux enseignants. À cet effet, le comité SORT a participé à une série d'ateliers d'information pour les nouveaux enseignants et leur mentor;
- le Service des ressources humaines a élaboré et publié de nouvelles directives destinées aux directions d'école quant à la démarche d'encadrement des stagiaires dans leurs écoles et centres;
- un représentant des Ressources humaines chargé du dossier des enseignants a

participé régulièrement à La table de concertation où les universités et les commissions scolaires de l'île de Montréal ont échangé de l'information pertinente entourant les programmes de stagiaires;

- un représentant des Ressources humaines dans le dossier des enseignants a pris part aux discussions de la table ronde des universités où des acteurs du milieu de l'éducation ont partagé leur vision des programmes futurs pour les nouveaux enseignants;
- les représentants du dossier des enseignants ont également animé des ateliers destinés aux nouveaux administrateurs visant à leur procurer de la formation relativement à l'application du rapport d'inscriptions amélioré et automatisé dans les écoles du secteur des jeunes;
- l'équipe des Ressources humaines qui pilote le dossier des enseignants a aussi tenu une session d'information qui s'adressait aux nouveaux enseignants, l'objectif étant de fournir aux enseignants nouvellement embauchés des renseignements clés sur le réseau scolaire de la CSEM, les clientèles étudiantes et leurs besoins spécifiques, ainsi que les multiples ressources de soutien qui s'offrent aux nouveaux enseignants.

### Services aux élèves

#### Intervention de prévention de crise (IPC)

Cette année, les Services aux élèves ont reçu de la part des écoles un grand nombre de demandes de formation en intervention de prévention de crise (IPC).

Le programme de formation en intervention non violente en cas de crise (Nonviolent Crisis Intervention®) est un système holistique de gestion du comportement basé sur la philosophie qui consiste à fournir aux membres du personnel et aux personnes sous leur supervision le meilleur contexte d'attention, de bien-être et de sécurité possible, même durant les pires crises. Le programme est axé sur la prévention de comportements perturbateurs grâce à une communication respectueuse avec les individus et au souci d'assurer leur bien-être. Offert dans le cadre d'un atelier de deux jours (12 heures), il permet aux participants d'acquérir les outils et les stratégies nécessaires pour composer avec tous les types de situations de crise, de la violence verbale à l'agression physique.

Les participants y ont non seulement appris à répondre efficacement aux signes précurseurs de perte de contrôle chez un individu, mais aussi à gérer leurs propres stress, anxiétés et émotions dans les situations de crise.

Plusieurs écoles de la CSEM ont participé à la formation IPC, principalement des enseignants et des éducateurs en service de garde affectés aux classes spécialisées (TSA, maternelle et 1<sup>re</sup> année Welcoming, SEEDS et stimulation précoce). Certaines directions d'école se sont également prévaluées de cette formation. L'instructeur en IPC a aussi offert aux écoles ayant été formées antérieurement des exercices et une formation d'appoint sur la sécurité personnelle.

La formation IPC a connu un vif succès. Notre objectif est de continuer à former le plus grand nombre possible d'enseignants et de professionnels qui travaillent avec des élèves à risque élevé dans les écoles. En raison de la forte demande, une deuxième personne sera formée à titre d'instructeur en IPC pour desservir le réseau de la CSEM.

#### Prévention de la violence

- La conseillère en prévention de la violence a continué d'offrir du soutien et de l'encadrement aux directions d'école relativement à la prévention et à la gestion des incidents liés à l'intimidation ou à toute autre forme de violence. Elle a également guidé les équipes-écoles dans le processus de révision et d'actualisation de leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire.



- La conseillère en prévention de la violence a de plus réalisé une présentation sur le thème du sextage chez les jeunes et a présenté le programme de prévention Enfants avertis aux membres du personnel de bon nombre d'écoles primaires et secondaires des secteurs est et ouest, lors de journées pédagogiques régionales, ainsi qu'aux familles des élèves de la CSEM à diverses occasions.
- La conseillère en prévention de la violence s'est rendue dans plusieurs écoles pour présenter au personnel des services de garde BASE de la CSEM les pratiques exemplaires en lien avec la supervision dans la cour d'école.
- Un comité a été créé sous la direction de Julie René de Cotret afin d'élaborer des lignes directrices à la CSEM pour soutenir les élèves au genre fluide et répondre à leurs besoins.
- La conseillère en prévention de la violence a obtenu une subvention au perfectionnement professionnel et à l'innovation afin de financer un projet ayant pour but d'établir des approches et des pratiques efficaces pour travailler avec les élèves qui éprouvent des problèmes de comportement. Un groupe d'enseignants de l'école secondaire James Lyng a ainsi pu mieux saisir les facteurs sous-jacents de l'agression interpersonnelle de même que les concepts tels l'attachement, la connexion et la socialisation. Ce projet a également servi de forum d'apprentissage et d'échange sur les pratiques exemplaires afin d'accroître la capacité des enseignants à promouvoir des changements positifs dans leurs rapports avec les élèves. Les enseignants ont pu tirer parti de l'expertise d'Eva de Gosztonyi du Centre d'excellence pour la gestion du comportement. À la demande des participants, d'autres sessions de perfectionnement professionnel portant sur le thème de l'anxiété ont suivi.
- Au total, 25 enseignants du 1<sup>er</sup> cycle représentant 13 écoles primaires de la CSEM ont reçu la formation Les amis de Zippy, un programme de prévention en santé mentale visant l'acquisition de mécanismes d'adaptation par les jeunes élèves. Grâce au financement que la conseillère en prévention de la violence a obtenu auprès de l'Association des enseignantes et enseignants de Montréal, d'autres enseignants à l'échelle de la CSEM pourront recevoir la formation nécessaire à l'utilisation du programme Les amis de Zippy au cours de l'année scolaire 2017–2018.

## OBJECTIF 4.1

### COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ

#### STRATÉGIES

##### Service des communications et du marketing

En plus de produire une panoplie de publications, la CSEM a de nouveau retenu les services d'une graphiste attitrée aux sites Web des écoles ainsi que d'une autre personne qui a contribué au contenu Web, aux communiqués de presse, aux photos et à la production de vidéos. Une conférence de presse fort courue a eu lieu en janvier à l'école primaire Général Vanier de Saint-Léonard dans le but de faire la promotion de l'initiative STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques).

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la CSEM a placé des messages publicitaires dans les journaux, à la télévision et à la radio, certaines d'entre elles commanditées par des entreprises partenaires. Twitter est demeuré l'un des moyens de communication par excellence avec l'ensemble de la communauté. Les mentions « J'aime » sur Facebook ont plus que doublé, atteignant 10 000. La CSEM a aussi diffusé une série de messages publicitaires sur CTV pour promouvoir les journées Portes ouvertes dans ses écoles secondaires.

##### Service des ressources humaines

Tout au long de l'année scolaire 2016–2017, les représentants de la direction du Service des ressources humaines ont pris part régulièrement à des réunions du comité des relations

du travail (CRT) en compagnie des divers groupes syndiqués : APPA, AEM, FTQ et SPPMEM.

Le Service des ressources humaines a maintenu les canaux de communication ouverts avec les cadres supérieurs du centre administratif, ainsi que les directions des écoles et des centres.

Les représentants de la direction du Service des ressources humaines ont porté à la connaissance de la gouvernance les questions courantes aux fins de discussion et d'encadrement lors des réunions du comité des ressources humaines et des séances ordinaires du conseil.

## OBJECTIF 4.2

### 4.2.1 Augmenter les commandites d'organismes externes

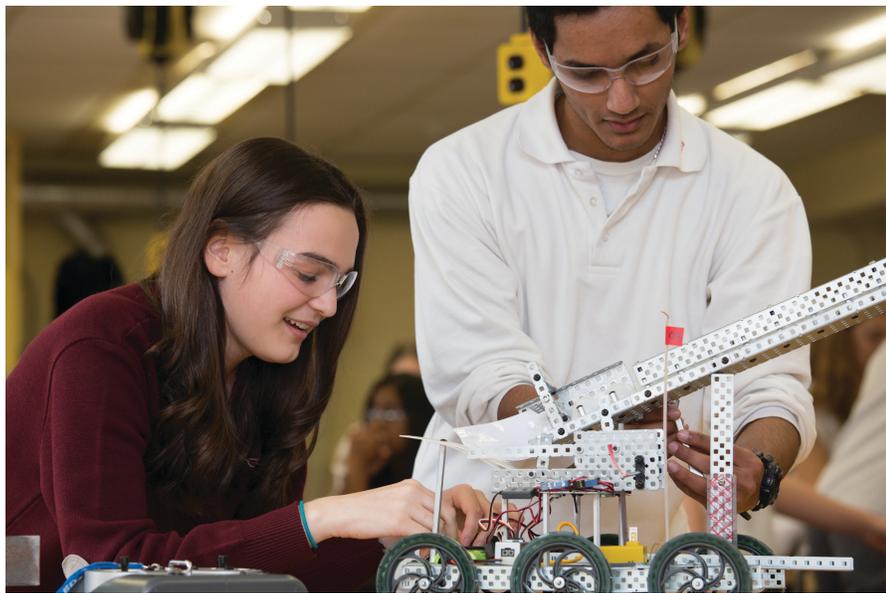
#### Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

En 2016–2017, des partenariats entre centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle et des douzaines de réseaux d'affaires et d'organismes communautaires ont été maintenus, dont ceux avec le Conseil communautaire de NDG (Centre de santé et d'études commerciales Shadd), le RÉSO (Centre d'éducation des adultes James Lyng), le Studio Sans Limites (Centre d'éducation des adultes James Lyng) et La Maison Saint Columba (Centre d'éducation des adultes Marymount). Un nouveau projet a vu le jour en collaboration avec Réseau réussite Montréal et RECLAIM qui cible les élèves âgés de 16 à 20 ans aux prises avec des difficultés en littératie (Centre d'éducation des adultes James Lyng).

#### Bureaux régionaux

Les partenariats externes ont permis de diversifier l'offre de services. Les régions ont pour la plupart noué des partenariats avec des organisations externes, dont le Centre Leonardo da Vinci, Persévérance scolaire dans l'est et l'ouest de la ville, Burovision, le Service de police de Montréal, CAPS-1 (Partenariat international), Métropolis Bleu, le YMCA (programme *Alternative Suspension*), le réseau des Centres de santé et de services sociaux (CSSS), les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et les partenaires du Réseau réussite Montréal.

En outre, fort d'un partenariat avec l'Université Concordia, certaines écoles de la CSEM bénéficient de l'aide d'étudiants qui, en retour, obtiennent des crédits pour les services rendus. Les écoles offrant le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé ont reçu le soutien nécessaire pour établir des relations avec des entreprises externes afin de pouvoir offrir aux élèves des possibilités de stage.



#### Services aux élèves

##### Transition école-vie active

La transition école-vie active (TÉVA) se veut une approche coordonnée et planifiée d'activités intégrées axées sur l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers vers la réalisation de leur potentiel scolaire et fonctionnel lors du passage de l'école vers d'autres activités (études postsecondaires, emploi, logement, finances et engagement social et communautaire). Le plan de transition facilite le processus à la fois pour l'élève et les parents.

L'approche TÉVA est centrée sur la personne et tient compte de ses forces, de ses intérêts et de ses besoins. Elle vise l'autodétermination de l'élève en renforçant son autonomie fonctionnelle et en l'aidant à parvenir à l'autosuffisance, à bâtir sa confiance et à

s'acquitter de ses responsabilités sociales. La planification de la transition est une démarche formelle qui se fait en collaboration avec le jeune, sa famille, le système d'éducation, les agences de service et les membres de la communauté.

À l'heure actuelle, les partenaires suivants collaborent à la planification de la TÉVA : Services aux élèves, Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Innovation Jeunes, Action main-d'œuvre, Studio Sans Limites, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDITED), et Centre de réadaptation de l'ouest de Montréal (CROM).

### **Programme d'exploration de carrières**

Le programme d'exploration de carrières, qui est offert en collaboration avec plusieurs entreprises et organismes externes, a été conçu pour offrir aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires l'occasion d'explorer un domaine d'intérêt (p. ex., le droit) en milieu de travail. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur notre site Web au [www.emsb.qc.ca](http://www.emsb.qc.ca), puis cliquez sur SERVICES, EDUCATIONAL SERVICES et ensuite CAREER EXPLORATION (information disponible en anglais seulement à l'heure actuelle).

### **Programme HOPS**

L'*Hospital Opportunity Program for Students* (HOPS) ou programme Connaissance de l'hôpital a donné aux élèves de 5<sup>e</sup> secondaire l'occasion d'observer et d'aider le personnel médical dans un grand hôpital (Hôpital général juif) tout en explorant la profession médicale. Très apprécié des élèves, le programme en est à sa 41<sup>e</sup> année d'existence et a été créé en partenariat avec les Auxiliaires de l'Hôpital général juif. Bénévoles et membres dévoués du personnel médical unissent leurs efforts pour ainsi aider les élèves dans leur choix de carrière. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur notre site Web au [www.emsb.qc.ca](http://www.emsb.qc.ca), puis cliquez sur SERVICES, EDUCATIONAL SERVICES et ensuite HOPS (information disponible en anglais seulement à l'heure actuelle).

### **Foire des carrières**

La Foire des carrières de la CSEM est le fruit de la collaboration entre les Services aux élèves, les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, les directions d'école, les professionnels et les enseignants, et avec des partenaires externes. La Foire offre aux élèves de 5<sup>e</sup> secondaire et de l'éducation des adultes de l'information pratique sur l'éventail de possibilités en matière d'éducation et de formation professionnelle à leur disposition dans la grande région de Montréal.

### **Autres exemples**

Parmi les autres services à la disposition des élèves, on compte : Unité de la santé des adolescents Herzl, Pavillon Foster, Centre de ressources de la communauté noire, AMI-Québec, Réseau de l'est de l'île pour les services en anglais (REISA), Direction de santé publique, Croix-Rouge, MADD (*Mothers Against Drunk Driving*), Maison Jean Lapointe, Partenaires pour la vie et Agence OMETZ.

### **Services des communications et du marketing**

La CSEM a négocié des ententes de commandite pour les Foires des carrières du printemps et de l'automne, la Soirée d'appréciation des bénévoles et la campagne de publicité sur l'inscription au primaire. En outre, des campagnes publicitaires ont eu lieu sur Global TV, CTV Montreal et The Beat FM 92.5.

### **Code d'éthique et de déontologie**

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie. M<sup>e</sup> Michèle St-Onge agit à titre de commissaire à l'éthique et M<sup>e</sup> Pierre Chagnon comme suppléant. Au cours de l'année scolaire 2016–2017, M<sup>e</sup> St-Onge a mené à terme l'enquête portant sur une plainte en suspens reçue en 2016 qui a donné lieu à une réprimande, et a reçu une plainte logée en vertu du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSEM. La version intégrale du règlement N<sup>o</sup> 3 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires » se trouve sur le site Web de la CSEM, sous la rubrique Gouvernance.

## Code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année scolaire 2016–2017 (du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017), M<sup>e</sup> Michèle St-Onge – l'actuelle commissaire à l'éthique – a finalisé l'enquête portant sur la plainte en suspens reçue en 2016 et a reçu une plainte logée en vertu du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal. Il n'y a aucune plainte en cours. L'information contenue dans le tableau ci-dessous est fournie conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Date de la plainte	Date de la recommandation ou décision	Infractions alléguées	Sanctions imposées
5 mars 2016	26 juin 2017	<p>1. Section 5.1.1 du Code d'éthique : a omis de se conformer aux devoirs et obligations prescrits par la <i>Loi sur l'instruction publique</i></p> <p>2. Section 5.2.1 du Code : a passé outre aux structures convenues de la Commission</p> <p>3. Section 5.3 du Code : a contourné les procédures établies par la Commission</p>	Plainte non fondée
28 juin 2016, mais reçue par la commissaire à l'éthique le 6 juillet 2016	16 juin 2017	<p>1. Section 5.2.4 ou 5.1.2 du Code d'éthique : déclarations publiques en lien avec le projet de loi 86</p> <p>2. Comportements incompatibles avec le vote adopté par le CCP le 11 février 2016</p> <p>3. Sections 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4 et 5.1.5 du Code d'éthique : déclarations publiques concernant l'adoption de la résolution du 24 février 2016</p> <p>4. Sections 5.1.2, 5.1.4 et 5.1.5 du Code d'éthique : publication d'un communiqué affichant le logo de la CSEM sur plusieurs pages Facebook</p> <p>5. Motion pour ordonnance de sauvegarde contre la CSEM</p> <p>6. Sections 5.1.2, 5.1.4 et 5.2.4 du Code d'éthique : communiqué émis par le regroupement <i>Parents for a democratic EMSB</i></p> <p>7. Sections 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4 et 5.5.5 du Code d'éthique : autre conduite</p> <p>8. Sections 5.1.2, 5.1.4 et 5.5.1 du Code d'éthique : création du regroupement <i>Parents for a democratic EMSB</i></p>	<p>1) Aucune infraction</p> <p>2) Aucune infraction</p> <p>3) Réprimande publique : réprimande écrite lue au cours d'une réunion publique du conseil des commissaires</p> <p>4) Réprimande publique : réprimande écrite lue au cours d'une réunion publique du conseil des commissaires</p> <p>5) Aucune infraction</p> <p>6) Réprimande publique : réprimande écrite lue au cours d'une réunion publique du conseil des commissaires</p> <p>7) Réprimande publique : réprimande écrite lue au cours d'une réunion publique du conseil des commissaires et suspension de la rémunération du commissaire pour participation à l'un ou à l'ensemble des comités, et ce, pour une période de deux (2) mois</p> <p>8) Réprimande publique : réprimande écrite lue au cours d'une réunion publique du conseil des commissaires et suspension de la rémunération du commissaire pour participation à l'un ou à l'ensemble des comités, et ce, pour une période de deux (2) mois, concurremment avec l'acte dérogatoire antérieur</p>

  
**M<sup>e</sup> Michèle St-Onge**  
 Commissaire à l'éthique  
 de la Commission scolaire English-Montréal  
 Le 10 juillet 2017

Le Code d'éthique et de déontologie des commissaires est accessible au public sur le site Web de la Commission au [www.emsb.qc.ca](http://www.emsb.qc.ca)

# LOI 15

## Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

### CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, les commissions scolaires ont l'obligation d'assurer un contrôle strict sur le nombre d'employés embauchés et sur les heures rémunérées de base fixées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), selon les critères suivants :

- Nombre d'employés rémunérés
- Répartition des employés par catégorie d'emploi
- Toute autre information pertinente au nombre d'employés

Les catégories d'employés définies par le ministre, aux fins de la collecte de données dans le secteur public, sont les suivantes :

- **Direction** (1 – personnel d'encadrement)
- **Professionnels** (2 – personnel professionnel)
- **Personnel infirmier** (3 – personnel infirmier)
- **Enseignants** (4 – personnel enseignant)
- **Personnel de soutien (cols blancs)** (5 – personnel de bureau, technicien et assimilé)
- **Agents de la paix** (6 – agents de la paix)
- **Personnel de soutien (cols bleus)** (7 – ouvriers, personnel d'entretien et de service)
- **Étudiants et stagiaires** (8 – étudiants et stagiaires)

La Commission a fait rapport au MEES du nombre d'employés rémunérés par catégorie, ainsi que du nombre total d'heures rémunérées pour chaque période de paie, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Le MEES a identifié ces chiffres comme base de référence à respecter.

La base de référence pour la CSEM, qui représente le nombre total d'heures payées à tous les employés, a été établie à 5 085 187,26 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

Le ministère a continué à surveiller les mêmes données (nombre d'employés et nombre total d'heures payées aux employés) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

Les chiffres que renferment les deux tableaux ci-après reflètent les données de la CSEM, telles que recueillies par le MEES, et indiquent la base de référence fixée pour la Commission en 2014, de même que les résultats comparatifs pour 2016–2017.

La CSEM a l'obligation, conformément à l'article 20 de la Loi, de fournir des informations à ses intervenants dans son rapport annuel. Pour ce faire, nous devons mettre en lumière l'information suivante :

- La différence entre la base de référence de 2014 et les données de 2016–2017
- Les raisons et les commentaires à l'appui de la différence observée
- Les mesures visant à rectifier la situation (ou à justifier l'augmentation)

La comparaison des données de 2014 et de 2016–2017 révèle que la Commission n'a pas respecté les attentes du ministère à l'égard de la réduction du nombre total d'employés rémunérés. De 5 019 qu'il était en 2014, le nombre d'employés rémunérés est passé à 5 246 en 2016–2017, d'où une différence négative de 227 employés.

Cette augmentation peut être attribuée au fait que les embauches ont été observées uniquement dans trois catégories d'emploi : professionnels, enseignants et personnel de soutien (cols blancs). Par ailleurs, la Commission a enregistré une diminution du nombre d'employés dans les catégories suivantes : direction et personnel de soutien (cols bleus).

Au cours de la période de comparaison des données, la Commission a affiché une augmentation du nombre total d'heures rémunérées, passant de 5 085 187,26 à 5 338 354,50, soit une différence négative de 251 470,77 heures rémunérées.

## ANALYSE

Depuis 2014, la Commission a entrepris de réévaluer ses besoins en effectifs en vue de déterminer le nombre d'employés requis pour continuer à fournir efficacement des services aux écoles et aux centres, en axant ses efforts principalement sur le centre administratif, tout en gardant à l'esprit les attentes du ministère en matière de reddition de comptes et de collecte de données.

Il importe de souligner, d'abord et avant tout, que le ministère a fourni à la Commission deux périodes distinctes de collecte de données de douze mois qui ne concordent pas. En effet, en 2014, la collecte de données s'échelonnait de janvier à décembre 2014, tandis qu'en 2016–2017 elle s'étendait du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

La comparaison des deux périodes de collecte de données démontre que la Commission a affiché une augmentation du nombre total d'heures payées aux employés, ce qui est attribuable à divers facteurs, notamment :

- Accroissement du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits aux services de garde
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits au secteur de l'ÉAFP (éducation des adultes et formation professionnelle)
- Création par le ministère d'une nouvelle mesure d'allocation, ce qui s'est traduit par des sommes additionnelles pour l'embauche de nouveaux employés, principalement du personnel enseignant, professionnel et technique
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits au programme de scolarisation à la maison, à la suite de l'approbation de tels services par le MEES

## JUSTIFICATION

Bien que le MEES ait demandé aux commissions scolaires de respecter la base de référence fixée en 2014 pour la période 2016–2017, nous sommes en mesure de justifier les augmentations constatées dans les catégories d'emploi énumérées ci-dessous.

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, ces augmentations relevées par le ministère sont attribuables à divers facteurs, à savoir :

### **Professionnels (2 – personnel professionnel)**

En ce qui a trait à l'augmentation de 8 professionnels, la différence négative peut être validée comme suit :

- Accroissement du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers en 2016–2017 par rapport à 2014, ce qui explique l'augmentation du nombre de professionnels afin d'assurer des niveaux de service adéquats pour ces élèves
- Création par le ministère d'une nouvelle mesure d'allocation, ce qui s'est traduit par des sommes additionnelles pour l'embauche de professionnels supplémentaires afin d'assurer des niveaux de service adéquats pour ces élèves (secteur des jeunes)
- Remplacement nécessaire de professionnels en congé

### **Enseignants (4 – personnel enseignant)**

En ce qui concerne l'augmentation de 94 enseignants, la différence négative peut être validée comme suit :

- Accroissement du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers en 2016–2017 par rapport à 2014, ce qui explique l'augmentation du nombre d'enseignants afin d'assurer des niveaux de service adéquats pour ces élèves
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits au secteur de l'ÉAFP (éducation des adultes et formation professionnelle) en 2016–2017 par rapport à 2014, ce qui a multiplié les besoins en matière d'enseignement
- Création par le ministère d'une nouvelle mesure d'allocation, ce qui s'est traduit par des sommes additionnelles pour l'embauche d'enseignants supplémentaires afin d'assurer des niveaux de service adéquats pour ces élèves (secteur des jeunes)
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits au programme de scolarisation à la maison, à la suite de l'approbation de tels services par le MEES, ce qui a nécessité des ressources additionnelles en enseignement
- Remplacement nécessaire d'enseignants en congé

### **Personnel de soutien / Cols blancs (5 – personnel de bureau, technicien et assimilé)**

En ce qui concerne l'augmentation de 143 employés de soutien (cols blancs), la différence négative peut être validée comme suit :

- Accroissement du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers en 2016–2017 par rapport à 2014, ce qui explique l'augmentation du nombre d'employés de soutien afin d'assurer des niveaux de service adéquats pour ces élèves
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits aux services de garde en 2016–2017 par rapport à 2014, entraînant une augmentation du nombre d'employés de soutien pour respecter les ratios établis
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits au service du dîner en 2016–2017 par rapport à 2014, ce qui explique l'augmentation du nombre d'employés de soutien afin de respecter les ratios liés à la supervision des élèves
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits au secteur de l'ÉAFP (éducation des adultes et formation professionnelle) en 2016–2017 par rapport à 2014, ce qui a multiplié les besoins sur le plan technique
- Création par le ministère d'une nouvelle mesure d'allocation, ce qui s'est traduit par des sommes additionnelles pour l'embauche de personnel technique supplémentaire afin d'assurer des niveaux de service adéquats pour ces élèves (secteur des jeunes)
- Remplacement nécessaire d'employés de soutien en congé de maladie

## **CONCLUSIONS**

La Commission scolaire English-Montréal continuera à exercer une gestion saine et rigoureuse de ses besoins en matière de dotation dans le but de respecter les attentes du ministère énoncées dans la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Ceci dit, nous le ferons toujours judicieusement en vue d'assurer une prestation efficace et rapide des services au profit de la lecture et de l'enseignement, tout en nous conformant aux règlements, politiques et conventions collectives applicables. En outre, nous nous engagerons à appuyer tous nos élèves afin de veiller à leur sécurité, leur bien-être, leur éducation et leur réussite, ainsi qu'à offrir un environnement de travail sécuritaire et professionnel à nos employés.

# COLLECTE DES DONNÉES ACTUELLES

(MEES) 2014 ET 2016 – 2017

887000 English-Montréal		JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
		Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1	Personnel d'encadrement	281 260,98	87,90	281 348,88	177
2	Personnel professionnel	271 335,25	112,00	271 447,25	183
3	Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4	Personnel enseignant	2 628 122,36	357,63	2 628 479,99	2 823
5	Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 394 066,43	1 072,04	1 395 138,47	1 519
6	Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7	Ouvriers, personnel d'entretien et de service	494 394,06	14 378,62	508 772,67	317
8	Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total		<b>5 069 179,08</b>	<b>16 008,18</b>	<b>5 085 187,26</b>	<b>5 019</b>

887000 English-Montréal		AVRIL 2016 À MARS 2017			
		Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1	Personnel d'encadrement	286 681,97	0,00	286 681,97	177
2	Personnel professionnel	287 354,69	539,00	287 893,69	191
3	Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4	Personnel enseignant	2 786 534,14	320,53	2 786 854,67	2 917
5	Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 479 430,94	1 620,10	1 481 051,04	1 662
6	Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7	Ouvriers, personnel d'entretien et de service	480 648,12	15 225,02	495 873,14	305
8	Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total		<b>5 320 649,85</b>	<b>17 704,65</b>	<b>5 338 354,50</b>	<b>5 246</b>

Soumis par

**Christine Denommée**

Directrice – Service des ressources humaines

# LOI 15

## REDDITION DE COMPTES ANNUELLE POUR LES CONTRATS DE SERVICE

### Contrats de service de 25 000 \$ et plus octroyés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017

	Corporations (Entreprises) > 25 000 \$	Personnes physiques (Individus) > 10 000 \$	Total des contrats
Nombre de contrats octroyés	22	0	22
Valeur des contrats octroyés	2 220 877,23 \$	0,00 \$	2 220 877,23 \$

**N.B. La valeur des contrats octroyés n'inclut pas les taxes applicables (TPS et TVQ).**

## Contrats de service (régis par la Loi 15) de 25 000 \$ et plus octroyés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017

Entreprises		Montant	Type de services	Description
1	9317-9083 GESTION FLORACOM	31 000,00 \$	Services d'entretien	Entretien de la pelouse - Secteurs 3 et 5
2	AGILITY INC.	32 146,12 \$	Services professionnels	Phase 2 - Normalisation des maquettes conceptuelles pour le réseau de sites Web de la CSEM
3	ARCHITECTS FOR LEARNING	37 875,00 \$	Services professionnels	Services de formation
4	AVALERIS INC.	54 703,20 \$	Services professionnels	Gestion de projet - Logiciel de gestion de l'identité
5	BARIN S.E.N.C.R.L.	26 078,00 \$	Services professionnels	St. Pius X - Bassins de toiture
6	BEAUDOIN HURENS	143 229,83 \$	Services professionnels	Mise aux normes des entrées d'eau à la grandeur de la Commission
7	CENTRE DE CULTURE D'ART FENGYE	57 906,07 \$	Services de commission	Services de commission
8	CIMA+	443 001,78 \$	Services professionnels	Nouveau bâtiment Mackay/ P.E. Layton - Services d'ingénierie pour la construction
9	CIMA+	42 693,34 \$	Services professionnels	Lester B. Pearson - Appareils de traitement de l'air
10	CIMA+	35 201,00 \$	Services professionnels	Giovanni Palatucci - Asphaltage
11	COLLÈGE FENGYE	86 105,68 \$	Services professionnels	Services de commission
12	CHAÎNE DE TÉLÉVISION CTV	50 000,00 \$	Services publicitaires	Services publicitaires
13	LANGLOIS AVOCATS	31 638,82 \$	Services professionnels	Services juridiques
14	LECLERC ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.	381 332,30 \$	Services professionnels	Nouveau bâtiment Mackay/ P.E. Layton - Services d'architecte pour la construction
15	LEMAY ARCHITECTES	36 305,00 \$	Services professionnels	Hampstead - Réfection de la maçonnerie
16	ÉCOLE ORALE DE MONTRÉAL POUR LES SOURDS	348 761,40 \$	Services professionnels	Services itinérants pour élèves sourds intégrés en classe ordinaire
17	OMETZ	50 000,00 \$	Services professionnels	Services de perfectionnement professionnel
18	PETROPOULOS BOUMIS & ASSOCIÉS	61 649,69 \$	Services professionnels	Giovanni Palatucci - Système CVC
19	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	90 000,00 \$	Services de vérification	Services de vérification pour 2016-2017
20	SERVICES D'ENTRETIEN PROPRECAN	68 000,00 \$	Services d'entretien	Nettoyage estival de 4 écoles - James Lyng/JFK/Shadd/Rosemont
21	ÉCOLE LE SOMMET	36 000,00 \$	Services professionnels	Services de jumelage
22	LES YMCA DU QUÉBEC	77 250,00 \$	Services professionnels	Solution de rechange à la suspension
Total		2 220 877,23 \$		

**N.B. La valeur des contrats octroyés n'inclut pas les taxes applicables (TPS et TVQ).**

# PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le protecteur de l'élève est venu en aide à 50 parents ou élèves cette année, comparativement à 38 en 2015–2016, 40 en 2014–2015 et 20 en 2013–2014. Bon nombre de plaintes ont été résolues après avoir renseigné les parents sur les politiques et règlements en lien avec leurs préoccupations, les avoir dirigés vers les ressources appropriées au sein de la commission scolaire pour régler leur plainte, leur avoir fourni l'information relative au processus en place pour interjeter appel ou pour exiger une révision administrative des décisions, et leur avoir exposé la procédure à suivre avant que le protecteur de l'élève n'intervienne activement dans les dossiers.

Le nombre d'appels téléphoniques reçus s'est chiffré à 50, sans compter les appels de suivi et les courriels (225).

Une plainte demandant l'intervention du protecteur de l'élève a été formulée. Or, celle-ci était prématurée, et la personne en question a été informée de la procédure adéquate à suivre.

Quelque 200 heures ont été consacrées à la gestion des plaintes et aux communications téléphoniques et électroniques.

De ce nombre, 30 appels téléphoniques ont dû être acheminés à l'administration de la commission scolaire. Dans la plupart des cas, il aura suffi de prêter l'oreille aux frustrations exprimées par les parents et de leur offrir des conseils ainsi que de l'encadrement sur la façon de communiquer avec l'école ou avec le personnel de la commission scolaire, aux paliers appropriés. Dans bien des cas, l'information requise a été transmise par courrier électronique sous forme de documents.

La majorité des demandes ou préoccupations formulées a porté sur les thèmes suivants :

- services aux enfants ayant des besoins particuliers;
- conflits avec des enseignants;
- difficultés à communiquer avec la direction de l'école ou des enseignants;
- révision de notes d'examens;
- inquiétudes relatives à un changement d'école;
- suspension d'un élève;
- services de tutorat insuffisants;
- renseignements sur la marche à suivre en cas d'intimidation;
- mesures disciplinaires;
- transport scolaire (problème avec le chauffeur);
- remboursement des frais scolaires;
- comportement violent de la part de l'enseignant;
- plainte de harcèlement contre la direction ou le personnel de l'école;
- conséquences injustes pour un élève victime d'intimidation;
- manque de respect de la part d'un enseignant ou de la direction;

- rencontre avec un élève dans un cas potentiel de signalement à la DPJ à l'insu et en l'absence des parents;
- application stricte du code vestimentaire;
- mauvais traitements envers les élèves autistes;
- manque de suivi de la part de l'enseignant concernant les problèmes notés dans l'agenda;
- classement erroné d'un élève en 1<sup>re</sup> secondaire;
- comportement violent de la part du personnel de surveillance du dîner;
- violence démontrée par des élèves;
- expulsion prolongée d'un élève sans suivi pédagogique;
- punition injuste infligée à un élève;
- manque de formation du personnel dans les écoles pour les élèves autistes;
- parents travailleurs désavantagés par les modifications apportées à la cérémonie de remise des diplômes;
- facturation en début d'année scolaire des frais de sorties;
- familiarité entre élèves et enseignant;
- manque de communication entre l'école et les parents;
- traitement des commentaires vulgaires et de nature sexuelle sur Facebook.

À la lumière de ces demandes et préoccupations, je recommande fortement que tout le personnel appelé à travailler avec des élèves autistes ou atteint d'un TSA reçoive une formation adéquate sur la façon d'interagir avec cette clientèle et de gérer les situations difficiles qui peuvent et vont survenir.

Je suggère que toutes les directions reçoivent une formation appropriée relativement aux cas de violence entre élèves ou à l'intimidation afin que l'élève victime soit traité correctement et que les intimidateurs obtiennent l'aide dont ils ont besoin.

Je recommande également que tout cas potentiel de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ne soit pas traité par la direction de l'école, mais plutôt transmis à la DPJ après en avoir avisé les parents.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me tenir informée du dénouement des demandes que j'ai acheminées à la Commission.

Sur une note personnelle, je souhaite remercier tous les membres du personnel avec qui j'ai eu le plaisir de travailler au cours de la dernière année. Ils se sont montrés très coopératifs en répondant à mes demandes de renseignements et je me réjouis de travailler de nouveau avec eux l'an prochain.

**Chantal Perreault**

*Protecteur de l'élève*

# INSCRIPTIONS

ÉCOLES PRIMAIRES	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
<b>Académie John Caboto</b>	<b>M<sup>me</sup> Lucy Buscemi</b>	<b>141</b>	<b>12,0</b>
Académie Leonardo da Vinci	M <sup>me</sup> Nadia Sammarco	456	29,5
<b>Bancroft</b>	<b>M<sup>me</sup> Dorothy Ostrowicz</b>	<b>262</b>	<b>18,11</b>
Carlyle	M <sup>me</sup> Anna Maria Borsellino	256	19,63
<b>Cedarcrest</b>	<b>M<sup>me</sup> Civita Tudino</b>	<b>309</b>	<b>19,6</b>
Coronation	M <sup>me</sup> Joanna Genevezos	231	17,64
<b>Dalkeith</b>	<b>M. John Wright</b>	<b>178</b>	<b>12,8</b>
Dante	M. Michael Talevi	299	22,47
<b>Dunrae Gardens</b>	<b>M<sup>me</sup> Eleni Zervas</b>	<b>344</b>	<b>19,15</b>
East Hill	M <sup>me</sup> Myrienne Lusignan	503	30,6
<b>Edinburgh</b>	<b>M. Mauro Zampini</b>	<b>414</b>	<b>20,43</b>
Edward Murphy	M <sup>me</sup> Cristina Celzi	239	20,3
<b>Elizabeth Ballantyne</b>	<b>M. Michael Brown</b>	<b>204</b>	<b>18,8</b>
FACE	M. Frederic Boudreault (D.A.)	176	12,5
<b>Gardenvue</b>	<b>M<sup>me</sup> Demetra Droutsas</b>	<b>800</b>	<b>44,7</b>
Général Vanier	M. Joseph Schembri	162	12,57
<b>Gerald McShane</b>	<b>M<sup>me</sup> Christina Chillelli</b>	<b>221</b>	<b>17,6</b>
Hampstead	M. David Lee	175	17,8
<b>Honoré Mercier</b>	<b>M<sup>me</sup> Sonia Marotta</b>	<b>431</b>	<b>29,71</b>
Merton	M <sup>me</sup> Rosanna Caplan	302	17,4
<b>Michelangelo International</b>	<b>M<sup>me</sup> Marisa Mineiro</b>	<b>402</b>	<b>24,45</b>
Nesbitt	M <sup>me</sup> Antoinette Scrocca	276	25,2
<b>Our Lady of Pompei</b>	<b>M. Steven Rebelo</b>	<b>176</b>	<b>15,57</b>
Parkdale	M <sup>me</sup> Marylene Perron	348	29,8
<b>Pierre de Coubertin</b>	<b>M<sup>me</sup> Ida Pisano</b>	<b>489</b>	<b>33,85</b>
Pierre Elliott Trudeau	M <sup>me</sup> Anna Sandlitro	298	19,6
<b>Roslyn</b>	<b>M. Nicholas Katalifos</b>	<b>697</b>	<b>34,4</b>
Royal Vale	M <sup>me</sup> Nathalie Lacroix-Maillette	467	24,3
<b>Sinclair Laird</b>	<b>M<sup>me</sup> Silvana Crigna</b>	<b>162</b>	<b>16,9</b>
St. Dorothy	M <sup>me</sup> Sandra Léveillé	139	12,1
<b>St. Gabriel</b>	<b>M. Jim Daskalakis</b>	<b>183</b>	<b>16,7</b>
St. Monica	M <sup>me</sup> Irini Margetis	288	16,15
<b>St. Raphaël</b>	<b>M<sup>me</sup> Gail Callender</b>	<b>17</b>	<b>5</b>
Westmount Park	M. Robert Di Marco	430	34,5
<b>Willingdon</b>	<b>M<sup>me</sup> Carmen Nicolas</b>	<b>510</b>	<b>28,6</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 985</b>	<b>750,43</b>

ÉCOLES DES AFFAIRES SOCIALES	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
<b>Centre Mackay</b>	<b>M<sup>me</sup> Patrizia Ciccarelli</b>	<b>119</b>	<b>28,4</b>
Cité des Prairies	M. Tim Hogan ❖★	2	2,0
<b>École Mountainview</b>	<b>M. Alain Turgeon ❖★</b>	<b>15</b>	<b>8,0</b>
École Philip E. Layton	M <sup>me</sup> Patrizia Ciccarelli	37	16,0
<b>École secondaire Elizabeth</b>	<b>M<sup>me</sup> Louise Chalouh ❖★</b>	<b>5</b>	<b>2,3</b>
Hôpital de Montréal pour enfants	M. Daniel Novak ❖☆	3	
<b>Sir Mortimer B. Davis</b>	<b>M<sup>me</sup> Beth Coviensky/Eva Feil ❖☆</b>	<b>46</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>227</b>	<b>56,7</b>
❖ Responsable	★ Directeur : M. Craig Olenik	☆ Directrice : M <sup>me</sup> Gail Callender	

ÉCOLES SECONDAIRES	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
<b>Académie Lauren Hill</b>	<b>M<sup>me</sup> Donna Manos</b>	<b>1205</b>	<b>77,0</b>
Académie Marymount	M. James Fequet	360	27,0
<b>Académie Royal West</b>	<b>M. Tony Pita</b>	<b>927</b>	<b>47,1</b>
Collège Vincent Massey	M <sup>me</sup> Franca Cristiano	833	43,6
<b>FACE</b>	<b>M. Frederic Boudreault (D.A.)</b>	<b>133</b>	<b>10,4</b>
James Lyng	M. Derrek Cauchi	118	16,0
<b>John F. Kennedy</b>	<b>M. Otis Delaney</b>	<b>275</b>	<b>21,63</b>
John Grant	M <sup>me</sup> Angela Vaudry	94	13,9
<b>John Paul I</b>	<b>M<sup>me</sup> Liboria Amato</b>	<b>301</b>	<b>27,5</b>
Laurier Macdonald	M. Luigi Santamaria	660	44,0
<b>Lester B. Pearson</b>	<b>M. Joseph Vitantonio</b>	<b>962</b>	<b>59,0</b>
L.I.N.K.S.	M <sup>me</sup> Angela Vaudry	54	9,0
<b>MIND</b>	<b>M<sup>me</sup> Dorothy Ostrowicz</b>	<b>22</b>	<b>5,0</b>
Rosemont	M. Marco Gagliardi	326	21,0
<b>Royal Vale</b>	<b>M<sup>me</sup> Nathalie Lacroix-Maillette</b>	<b>375</b>	<b>17,35</b>
Westmount	M. Michael Cristofaro	841	53,9
<b>TOTAL</b>		<b>7 486</b>	<b>493,38</b>
ÉCOLES INNOVATRICES	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
<b>Focus</b>	<b>M<sup>me</sup> Tya Collins ❖★</b>	<b>19</b>	<b>4,0</b>
Options	M. Pasquale Pietrantonio ❖★	18	3,0
<b>Outreach</b>	<b>M. Konstantinos Dafniotis ❖★</b>	<b>10</b>	<b>3,0</b>
Perspectives I	M <sup>me</sup> Barbara White ❖★	34	5,0
<b>Perspectives II</b>	<b>M<sup>me</sup> Lorena D'Allessandro ❖★</b>	<b>29</b>	<b>6,0</b>
Programme Mile End	Mme Jessica Hand ❖★	23	4,8
<b>Venture</b>	<b>M. John Devlin</b>	<b>18</b>	<b>2,5</b>
Vézina	M <sup>me</sup> Sharon Wurst ❖★	30	5,6
<b>TOTAL</b>		<b>181</b>	<b>33,9</b>
❖ Responsable	★ Directeur : M. Craig Olenik		
ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	ETPS
<b>Centre d'études commerciales John F. Kennedy</b>	<b>M<sup>me</sup> Elizabeth Lagodich</b>	<b>2 082</b>	<b>547</b>
Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald	M. Lino Buttino	978	520
<b>Centre de santé et d'études commerciales Shadd</b>	<b>M. Giuseppe Cacchione</b>	<b>1 910</b>	<b>855</b>
Centre de technologie Rosemont	M. Harry Michalopoulos	2 660	1 565
<b>Centre de test Reclaim</b>		<b>412</b>	<b>15</b>
Éducation à distance			115
<b>Centre des adultes du High School of Montreal</b>	<b>M. John Pevec</b>	<b>3 952</b>	<b>925</b>
Centre des adultes Galileo	M <sup>me</sup> Martina Schiavone	1 771	540
<b>Centre des adultes James Lyng</b>	<b>M. Rick David</b>	<b>2 122</b>	<b>830</b>
Centre des adultes Marymount	M. Jacques Monfette	1 667	810
<b>Centre des adultes Saint-Laurent</b>	<b>M<sup>me</sup> Daniela Lattanzio</b>	<b>1 586</b>	<b>710</b>
Centre de carrières St. Pius X	M <sup>me</sup> Alice Sideropoulos	4 241	1 755
<b>TOTAL</b>		<b>23 381</b>	<b>9 187</b>



COMMISSION SCOLAIRE  
ENGLISH-MONTRÉAL

Convention  
de partenariat  
2016-2017

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## But 1:

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

### OBJECTIFS :

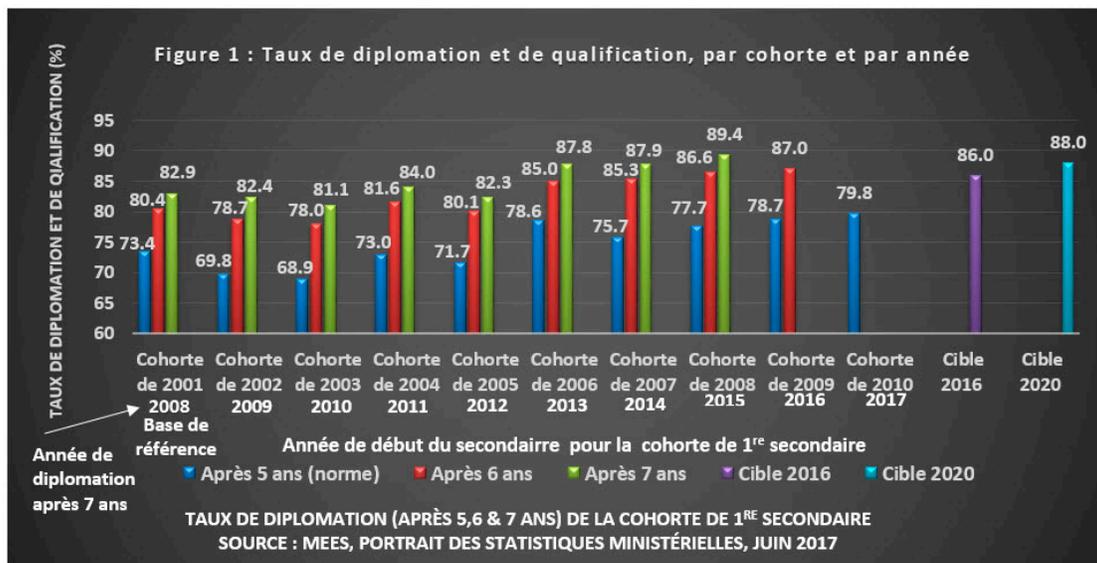
1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
2. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en mathématique CST 414 de 4<sup>e</sup> secondaire, compétence 2
3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4<sup>e</sup> secondaire
4. Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification

### CONTEXTE:

Pour obtenir la sanction des études secondaires, les élèves doivent réussir les matières de base de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire. Les élèves qui n'obtiennent pas la note de passage dans ces matières sont susceptibles de ne pas obtenir de diplôme de fin d'études secondaires et risquent, par conséquent, de décrocher. Selon notre analyse des taux de réussite antérieurs dans les matières obligatoires pour la sanction des études, nous avons déterminé qu'une amélioration des taux de réussite en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire s'imposait, d'où les objectifs 2 et 3, et que l'amélioration de ces taux de réussite permettrait aussi la réalisation de l'objectif 1.

L'objectif 4 est de réduire le nombre d'élèves sortants âgés de moins de 20 ans sans diplôme ni qualification. Le MEES définit un élève sortant comme un élève de 1<sup>e</sup> secondaire inscrit dans une école au 30 septembre d'une année donnée qui, après sept ans de scolarité, n'a pas obtenu de diplôme ni de qualification. De plus, un élève sortant est aussi un élève de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire qui, pour quelque raison que ce soit, a quitté l'école et n'est inscrit dans aucun établissement au Québec l'année suivante. Le MEES indiquait dans le Portrait des statistiques ministérielles d'octobre 2009 qu'en 2008, l'année de référence aux fins de la convention de partenariat, la CSEM comptait 335 élèves qui n'avaient pas satisfait aux exigences de diplomation ou de qualification. Ces élèves ont été considérés comme des élèves sortants ou des décrocheurs. Par conséquent, notre base de référence pour le nombre d'élèves sortants s'est établie à 335. Les raisons amenant certains élèves à quitter l'école une année donnée sont très variées.

Les élèves de la 1<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire qui interrompent leurs études sont peu susceptibles de décrocher complètement, étant donné leur âge et la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Par contre, les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ayant quitté l'école sont plus à risque de décrocher puisqu'ils ont au moins 16 ans et ne sont plus assujettis à la fréquentation scolaire obligatoire. Il nous faut créer des systèmes de soutien dans nos écoles qui encourageront le plus possible ces élèves « à risque » à terminer leurs études secondaires. En ce qui a trait aux élèves de moins de 16 ans qui décrochent, le cas échéant, il faut mettre en place des systèmes pour suivre leur parcours et leur offrir des possibilités de reprendre leurs études qui correspondent à leurs besoins et leur permettent d'acquérir les unités du secondaire qui leur manquent avant l'âge de 20 ans.



**Tableau 1 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 1**

Objectifs	Résultats actuels			
	Bases de référence	Cibles 2017/2020	CSEM 2017	Province 2017
1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans	82,9% (2008)	88,0% <sup>+</sup>	s. o.	s. o. <sup>¶</sup>
2. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en mathématique CST 414 de 4 <sup>e</sup> secondaire, compétence 2	43,0%* (2009)	60,0%*	56,4%*	57,3%*
Taux de réussite global dans la matière***	65,6%***	—	63,3%***	65,2%***
3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4 <sup>e</sup> secondaire	65,1%** (2008)	75,0%**	72,2%**	70,2%**
Taux de réussite global dans la matière***	86,7%***	—	74,6%***	73,2%***
4. Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification	335	288	s. o. (2014)	s. o. (2014)

\* Résultats basés sur l'épreuve unique du MEES en mathématique CST 414 de 4<sup>e</sup> secondaire - Source : Base de données Charlemagne, septembre 2017.

\*\* Résultats basés sur l'épreuve unique du MEES en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4<sup>e</sup> secondaire - Source : Base de données Charlemagne, septembre 2017.

\*\*\* Le taux de réussite global représente le pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage dans la matière en 2016–2017 en mathématique CST 414 et en histoire et éducation à la citoyenneté 404 - Source : Base de données Charlemagne, septembre 2017.

¶ Le taux de diplomation à l'échelle provinciale est uniquement fondé sur les résultats du réseau public - Source: MEES, Portrait des statistiques ministérielles, juin 2017

+ Taux de diplomation et de qualification pour la cible 2020 fournis par le MEES.

s.o. Données non disponibles au moment de la publication.

## SUIVI DE NOS PROGRÈS

### Objectif 1 :

#### Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans

En 2008, le taux de diplomation et de qualification après 7 ans pour les élèves âgés de moins de 20 ans s'établissait à 82,9 %. Ce taux de 82,9 % est devenu la base de référence pour mesurer l'amélioration au cours des années ultérieures. Le taux de diplomation et de qualification cible établi pour 2020 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la CSEM est de 88,0 %. La CSEM a atteint la cible avant la date prévue. Il lui reste, au cours des prochaines années, à maintenir ce taux et, si possible, à l'améliorer.

Depuis 2008, la CSEM a amélioré son taux de diplomation et de qualification après 7 ans comme en témoigne la figure 1. Le taux de diplomation pour 2017 n'avait pas encore été communiqué par le MEES. Une tendance linéaire positive se dessine depuis 2008, la première année de la convention de partenariat, et nous porte à croire que nos stratégies qui visent à augmenter le taux de diplomation commencent à porter leurs fruits.

La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de diplomation des élèves, dont les mesures suivantes :

- mise en œuvre de son plan de soutien aux écoles pour l'implantation de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), en axant principalement les efforts sur les pratiques exemplaires en matière d'évaluations formatives communes et de stratégies de réponse à l'intervention;
- amélioration du degré de littératie des élèves du primaire et du secondaire au moyen de l'initiative de littératie équilibrée, en déployant des efforts plus marqués au secondaire;
- amélioration du degré de numératie des élèves du primaire au moyen de l'initiative de numératie équilibrée;
- production de données d'analyse des questions des épreuves de fin des trois cycles du primaire en *English Language Arts*, en français, langue seconde et en mathématique, ainsi que des épreuves de 4<sup>e</sup> secondaire en mathématique, en sciences et technologie, et en histoire et éducation à la citoyenneté;
- promotion et développement du parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) dans les écoles, afin de pouvoir décerner une certification à des élèves qui n'auraient normalement pas satisfait aux conditions de la sanction des études;
- soutien aux écoles pour l'administration du sondage *Tell Them From Me* (TTFM), afin de recueillir le point de vue des élèves sur leur expérience scolaire et de doter les écoles de données à cet égard;
- promotion de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle en tant que parcours de formation viables pour les élèves du secondaire.

### Objectifs 2 et 3 :

#### Augmenter le taux de réussite des élèves de 4<sup>e</sup> secondaire en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté

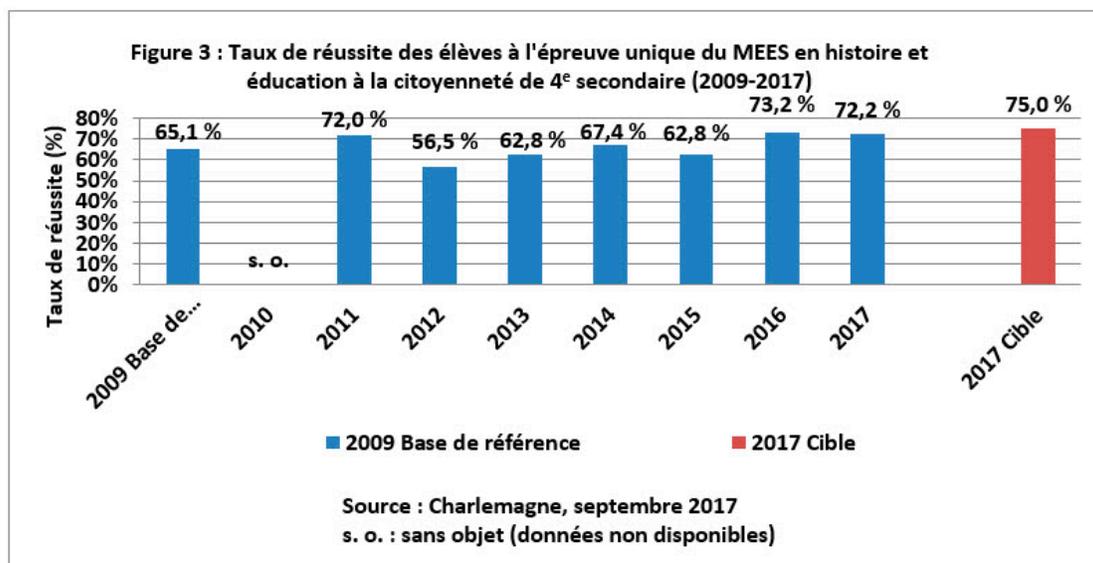
En juin 2017, les élèves ont passé les épreuves uniques du MEES en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire, deux matières obligatoires pour la sanction des études.

En mathématique, le taux de réussite s'est établi à 56,4 %, un taux légèrement en deçà du taux de réussite provincial de 57,3 %. Par rapport au taux de réussite de 63,2 % obtenu l'année précédente, il s'agit d'une diminution de 6,8 %. Le taux de réussite cible pour juin était de 60,0 %. Bien que nous n'ayons pas atteint notre cible, nous continuons de progresser depuis 2009, comme en témoigne la tendance positive qui se dégage à la

figure 2. Après analyse approfondie des résultats à l'épreuve de juin 2017, nous avons déterminé que l'introduction infructueuse d'un nouveau format de questions pour évaluer la compétence « résoudre des systèmes d'équations » était à l'origine de la baisse des résultats par rapport à l'année précédente. Les taux de réussite globaux aux questions de type « réponse brève » et « application » ont chuté de 9,0 % et de 7,0 % respectivement par rapport à l'année précédente; cette baisse explique la diminution du taux de réussite de nos élèves cette année.

En histoire et éducation à la citoyenneté, le taux de réussite s'est établi à 72,2 %, un taux légèrement supérieur au taux de réussite provincial de 70,2 %. Par rapport au taux de 73,2 % de l'année précédente, cela représente une légère baisse de 1,0 %. Le taux de réussite cible pour juin 2017 était de 75,0 %. Bien que la CSEM n'ait pas atteint cette cible, elle a accompli des progrès importants depuis 2009 (base de référence). Ces progrès nous portent à croire que nos stratégies qui visent à améliorer le taux de réussite en histoire et éducation à la citoyenneté portent leurs fruits (figure 3).

Le contenu et le format de l'épreuve au titre du nouveau programme en histoire et éducation à la citoyenneté demeurent très complexes. L'épreuve comportait quelque 50 documents (textes, graphiques, tableaux, images, diagrammes, etc.) que les élèves devaient interpréter pour bien répondre aux questions. Des compétences en littératie se révèlent donc de plus en plus nécessaires pour réussir l'épreuve. En outre, l'épreuve était répartie en trois livrets comprenant des questions, des documents et un cahier-réponse. Or, les documents n'étaient pas placés dans le même ordre que les questions qui s'y rapportaient, ce qui présentait un obstacle pour de nombreux élèves. Il y aurait lieu que les élèves puissent se préparer à ces épreuves en passant des examens d'essai, au moyen des ressources et des épreuves d'années antérieures.



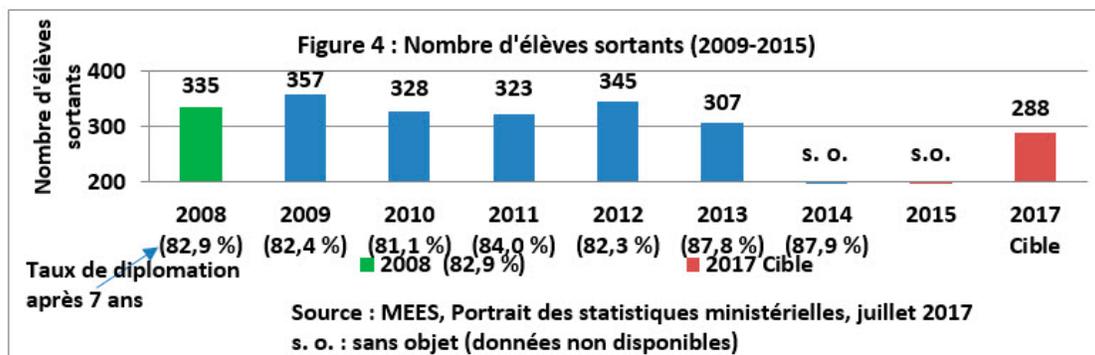
La commission scolaire – et les conseillers pédagogiques en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté – continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de réussite de ses élèves de 4<sup>e</sup> secondaire en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté, dont les mesures suivantes :

- rencontres avec les enseignantes et enseignants de mathématique et d'histoire des écoles secondaire où l'écart entre la note à l'épreuve unique et la note de l'école est supérieur à 15%, selon les données du MEES. Cet écart a généralement un impact négatif sur le taux global de réussite des élèves dans les cours obligatoires pour la sanction des études. Les séances de formation offertes aux enseignantes et enseignants de mathématique et d'histoire sur la question de la modération et de ses effets ont des répercussions positives sur les taux de réussite. Ainsi, dans les écoles où il y avait un large écart dans les notes aux examens de juin 2016, cet écart a été considérablement réduit en juin 2017, dès que les effets négatifs de la modération ont été compris. L'ensemble des enseignantes et enseignants a apprécié cette formation;

- production de données d'analyse désagrégées détaillées des questions de l'épreuve unique de juin 2017 en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire, ainsi que des examens de fin de cycle en mathématique au primaire. Les enseignantes et enseignants reconnaissent que l'accès à ces données leur a permis de cerner les lacunes de leurs élèves et d'accorder la priorité aux aspects à améliorer. Ces données ont également aidé nos conseillères et conseillers pédagogiques en mathématique à adapter leurs ateliers de perfectionnement professionnel en fonction des lacunes recensées dans les écoles et à fournir au personnel enseignant en mathématique et en histoire le soutien nécessaire dans le choix des stratégies d'enseignement fondées sur la recherche aptes à améliorer leur enseignement;
- élaboration et administration d'une évaluation obligatoire de mi-année (janvier) en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté au secondaire. Ces évaluations permettent d'exposer les élèves à une épreuve semblable à celle de juin, en plus de fournir des données d'évaluation formative quant au degré de compréhension des élèves en mi-année. Les enseignantes et enseignants jugent utiles ces évaluations communes préparées par la commission scolaire qui constituent, à leurs yeux, d'excellents exercices préparatoires en vue des épreuves uniques pour la sanction des études de juin;
- élaboration de ressources pédagogiques (guides d'étude et de progression des apprentissages, banque d'évaluations) qui permettent d'aider le personnel enseignant à planifier son enseignement et à faire en sorte que les évaluations en classe sont davantage en adéquation avec l'épreuve unique de juin du MEES dans les matières obligatoires pour la sanction des études. Les enseignantes et enseignants qui ont utilisé assidûment ces ressources préparées par la commission scolaire ont constaté une amélioration marquée des taux de réussite de leurs élèves aux épreuves uniques de mathématique et d'histoire et éducation à la citoyenneté;
- élaboration et partage de ressources qui se sont révélées fructueuses et qui font état de stratégies aptes à favoriser la réussite des élèves à l'épreuve provinciale d'histoire de 4<sup>e</sup> secondaire, surtout en ce qui a trait à la question ouverte à réponse longue;
- cours d'été intensifs de mathématique et d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire de sorte que les élèves n'ayant pas obtenu la note de passage à l'épreuve de juin 2018 aient la possibilité de reprendre ces épreuves en août 2018 et de réussir;
- incitation à utiliser l'évaluation de pratique de mai 2018 en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté auprès d'un plus grand nombre d'écoles, en guise d'outil d'évaluation formative pour repérer les élèves qui ont besoin d'un soutien spécifique en prévision de l'épreuve unique de juin 2018;
- initiative de numératie précoce de la CSEM mise à la disposition de tous les enseignants et enseignantes du 1<sup>er</sup> cycle du primaire en 2017–2018, afin de les aider à passer de stratégies pédagogiques fondées sur l'enseignement de procédures à des stratégies fondées sur l'enseignement de concepts. Ces stratégies favorisent une compréhension plus approfondie et conceptuelle des mathématiques qui permet aux élèves de transférer leurs connaissances à l'éventail de tâches qu'ils doivent exécuter dans leur examen. Les élèves obtiennent ainsi de meilleurs résultats et sont mieux préparés pour les mathématiques du secondaire.

## Objectif 4 : Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification

Le MEES a établi le nombre d'élèves sortants en 2008, la base de référence, à 335. Le nombre cible d'élèves sortants en 2016 a été fixé à 288, ce qui représente une réduction de 47 élèves. Les données relatives aux élèves sortants de 2014 ne sont pas disponibles au moment de la publication. Selon les données les plus récentes du MEES sur les élèves sortants (2013), leur nombre est de 307. Signalons que les données sur les élèves sortants produites par le MEES ont généralement un temps de décalage de trois ans; il n'y a donc pas de données à jour sur les élèves sortants. Néanmoins, si l'on compare le nombre d'élèves sortants en 2008 à celui de 2013, on observe une augmentation de 28 élèves (figure 4). Selon la tendance générale observée pour la CSEM, il y a eu une augmentation du nombre d'élèves sortants en 2009 parallèlement à une diminution du taux de diplomation, une diminution du nombre d'élèves sortants en 2011 parallèlement à une augmentation du taux de diplomation, une nouvelle augmentation du nombre d'élèves sortants en 2012, suivie d'une baisse en 2013 (307 élèves sortants) parallèlement à une nouvelle augmentation du taux de diplomation. Notre défi, au cours des prochaines années, sera de faire en sorte que le nombre d'élèves sortants diminue.



La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant de réduire le nombre d'élèves sortants, dont les mesures suivantes :

- soutien aux écoles pour l'administration du sondage *Tell Them From Me* (TTFM), afin de recueillir le point de vue des élèves sur leur expérience scolaire et de doter les écoles de données liées notamment au sentiment d'appartenance, à l'investissement des élèves, au climat et à la culture dans l'école, aux relations avec les pairs et avec le personnel enseignant, à l'intimidation et à la sécurité à l'école. Ces données permettent aux écoles de réaliser des interventions qui favorisent la persévérance scolaire, la sécurité et la prévention de l'intimidation. De nombreuses écoles qui ont recours au sondage trouvent les données recueillies utiles, puisqu'elles leur permettent de cerner les aspects à améliorer.

Les SÉAFP continueront d'offrir :

- des initiatives qui accroissent la notoriété et font la promotion des programmes de formation professionnelle dans les écoles secondaires (élève d'un jour, foires des carrières et sorties éducatives), et qui permettent aux élèves du primaire et du secondaire de les explorer concrètement;
- le programme « Transition » pour les élèves à risque de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire. Ce programme est destiné aux élèves qui souhaitent obtenir leur diplôme d'études secondaires ou satisfaire aux exigences préalables à des études postsecondaires.

## But 2 :

L'amélioration de la maîtrise du français et de l'anglais (lecture et écriture), au primaire et au secondaire (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

### OBJECTIFS :

1. Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire
2. Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire inscrits en français, langue seconde (programme de base) à la fin de la 5<sup>e</sup> secondaire
3. Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire
4. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5<sup>e</sup> secondaire

### CONTEXTE :

Dans le secteur de la formation générale des jeunes, la CSEM compte 35 écoles primaires qui offrent trois différents modèles d'enseignement du français : français, langue seconde (programme de base), immersion française et programme bilingue. Au secondaire, les écoles de la CSEM offrent, outre ces trois modèles, français, langue d'enseignement et français, langue seconde (programme enrichi).

Dans le but d'améliorer les taux de réussite en français et en anglais (lecture et écriture), la CSEM a puisé dans les sources documentaires fondées sur la recherche des stratégies qui se révélaient aptes à favoriser la réussite des élèves. Elle a mis en œuvre deux de ces stratégies : (1) approche de littératie équilibrée en lecture et en écriture, et (2) communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) inspirées du processus de travail en équipe-école basé sur les résultats scolaires de Harvard.

L'approche de littératie équilibrée aide le personnel enseignant à différencier leurs pratiques pédagogiques en lecture et écriture en fonction d'un large éventail d'apprenants. Elle est fondée sur la notion selon laquelle le mode et le rythme d'apprentissage de la lecture et de l'écriture varient en fonction des élèves. La CSEM déploie des efforts soutenus d'intervention précoce en littératie depuis six ans au moyen d'une approche de littératie équilibrée. Cette mesure s'appuie sur une étude qui a démontré que plus l'intervention en lecture et en écriture est précoce, plus les apprentissages sont importants<sup>1</sup>. La recherche a aussi montré que cette mesure permet non seulement des apprentissages accrus dans les langues ciblées, mais également dans les autres matières. La CSEM avait constaté que pour accroître les possibilités de réussite de ses élèves au secondaire, elle devait favoriser leur apprentissage de la lecture de sorte qu'ils possèdent les compétences du niveau à la fin du primaire. Depuis 2015, la CSEM met aussi en œuvre l'initiative de littératie équilibrée auprès des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, et elle en a amorcé l'implantation auprès des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire en septembre 2016, dans le but d'améliorer le soutien en lecture offert aux élèves tant du secondaire que du primaire.

Depuis 2012, l'ensemble des conseillères et conseillers pédagogiques, des directrices et directeurs d'école, et des membres du personnel enseignant ont reçu une formation sur les CAP ainsi que sur le processus de travail en équipe-école basé sur les résultats. Ce processus élaboré à Harvard, s'appuie sur des questions fondamentales qui catalysent la discussion sur des thèmes d'ordre pédagogique et sur l'analyse des résultats des élèves aux fins de recenser les besoins sur le plan de l'apprentissage, d'établir des objectifs SMART et de choisir des stratégies pertinentes fondées sur des données probantes. Durant l'année scolaire 2017–2018, les efforts seront surtout axés sur la formation du personnel enseignant

<sup>1</sup> Cunningham, A. E., & Stanovich, K. E. (1997). Early reading acquisition and its relation to reading experience and ability 10 years later. *Developmental Psychology*, 33(6), 934-945.

en matière d'élaboration d'évaluations formatives communes en *English Language Arts* et en français, langue d'enseignement à tous les niveaux.

La CSEM continue de mettre sur pied des centres de correction pour tout le personnel enseignant de fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire en mathématique, *English Language Arts* (ELA) et français, langue seconde (FLS), ainsi que pour le personnel enseignant en ELA de 5<sup>e</sup> secondaire. Ces sessions offrent au personnel enseignant un volet de perfectionnement professionnel qui vise une compréhension commune de l'application des critères d'évaluation au travail des élèves, ainsi qu'une compréhension plus approfondie des critères d'évaluation et de la progression des apprentissages en mathématique, ELA et FLS.

**Tableau 1 :**  
**Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 2, en français (lecture et écriture) au primaire et au secondaire**

Objectifs	Résultats actuels			
	Bases de référence Cible 2010	Cibles 2017	CSEM 2017	Province Réseau public 2017
<b>LECTURE EN FRANÇAIS (AU PRIMAIRE) :</b>  1. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français de tous les élèves du primaire	<b>Fin 1<sup>er</sup> cycle</b> 82,9 %  <b>Fin 2<sup>e</sup> cycle</b> 83,6 %  <b>Fin 3<sup>e</sup> cycle</b> 77,6 %	Obtenir un taux de réussite de 90 % en lecture pour l'ensemble des élèves du primaire	<b>Fin 1<sup>er</sup> cycle</b> 85,3 %  <b>Fin 2<sup>e</sup> cycle</b> 83,7 %  <b>Fin 3<sup>e</sup> cycle</b> 87,6 %	Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires
<b>ÉCRITURE EN FRANÇAIS (AU PRIMAIRE) :</b>  2. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en français de tous les élèves du primaire	<b>Fin 1<sup>er</sup> cycle</b> 80,9 %  <b>Fin 2<sup>e</sup> cycle</b> 75,7 %  <b>Fin 3<sup>e</sup> cycle</b> 80,6 %	<b>Fin 1<sup>er</sup> cycle</b> 85,9 %  <b>Fin 2<sup>e</sup> cycle</b> 80,7 %  <b>Fin 3<sup>e</sup> cycle</b> 85,6 %	<b>Fin 1<sup>er</sup> cycle</b> *s. o.  <b>Fin 2<sup>e</sup> cycle</b> 91,1 %  <b>Fin 3<sup>e</sup> cycle</b> 94,8 %	Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires
<b>LECTURE EN FRANÇAIS (AU SECONDAIRE) :</b>  3. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la 5 <sup>e</sup> secondaire	54,4 %	80,0 %	86,8 %	83,1 %
<b>ÉCRITURE EN FRANÇAIS (AU SECONDAIRE) :</b>  4. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en français de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la 5 <sup>e</sup> secondaire	83,0 %	Maintenir un taux de réussite de 83,0 % en écriture pour l'ensemble des élèves du secondaire	82,8 %	82,1 %

Source : Taux de réussite fin de cycle primaire, CSEM septembre 2017 - Taux de réussite convertis secondaire MEES, Charlemagne, septembre 2017

**\*s. o. : La situation d'évaluation de l'écriture de fin de 1<sup>er</sup> cycle n'est plus offerte. Selon la progression des apprentissages, très peu de cibles d'apprentissage en production écrite des programmes de français, langue seconde sont évaluées à ce niveau. Les années antérieures, l'épreuve obligatoire de la CSEM de fin de 1<sup>er</sup> cycle était fondée sur une version modifiée de l'évaluation sommative de 3<sup>e</sup> année. Puisque cet instrument d'évaluation n'est pas totalement en adéquation avec le PFEQ, la CSEM a décidé de ne plus faire passer d'épreuve commune obligatoire en français, langue seconde à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du primaire.**

## SUIVI DE NOS PROGRÈS en français au primaire (lecture et écriture)

Objectifs 1 et 2 :

Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire

Figure 1 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 1<sup>er</sup> cycle en français, langue seconde, 2010-2017

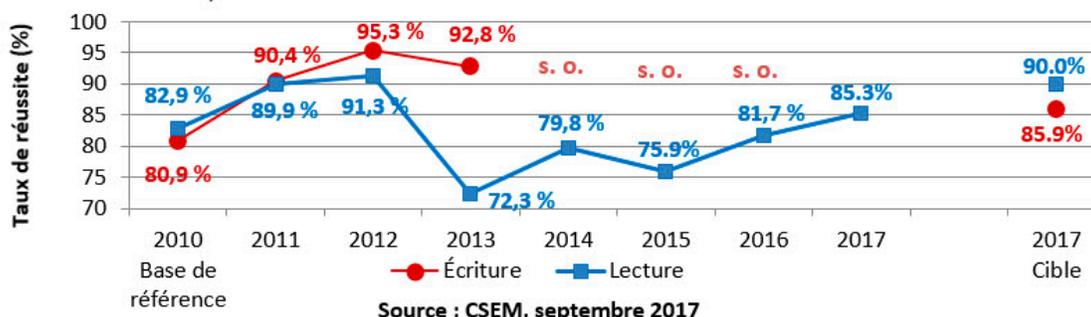


Figure 2 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 2<sup>e</sup> cycle en français, langue seconde, 2010-2017

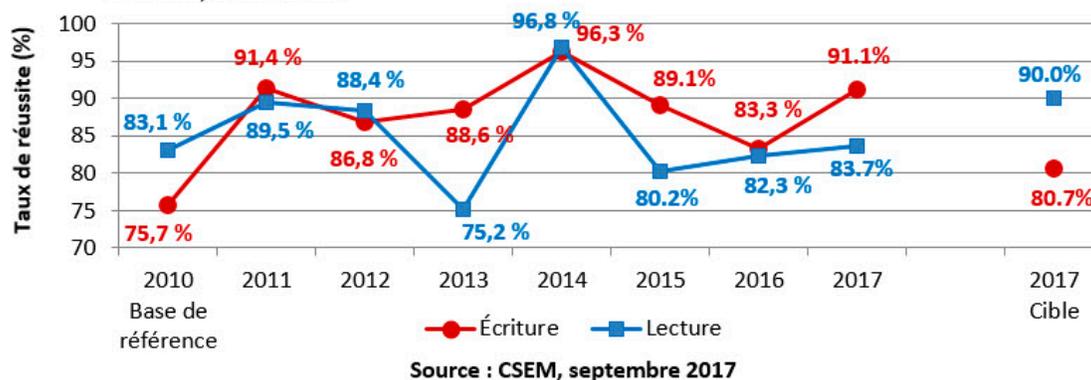
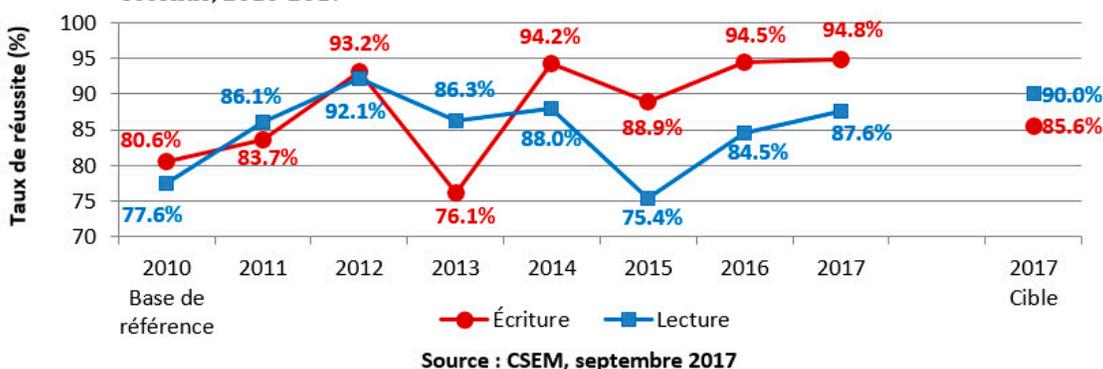


Figure 3 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 3<sup>e</sup> cycle en français, langue seconde, 2010-2017



En 2010, la base de référence en lecture en français, langue seconde (FLS) à l'épreuve de fin de 1<sup>er</sup> cycle était de 82,9 %. Nos élèves ont depuis progressé considérablement en maintenant systématiquement un taux de réussite supérieur à 80,0 %. Comparativement à 2016, on observe en 2017 une augmentation de 3,6 % du taux de réussite en lecture. La figure 1 montre l'émergence d'une tendance linéaire positive qui nous amènera vraisemblablement à atteindre notre cible de 90,0 % d'ici quelques années.

Les bases de référence en lecture et en écriture en français, langue seconde (FLS) aux épreuves de fin de 2<sup>e</sup> cycle étaient respectivement de 83,6 % et de 75,7 % en 2010. Nos élèves ont depuis progressé considérablement tant en lecture qu'en écriture (figure 2). Comparativement à 2016, on observe en 2017 une augmentation de 1,4 % en lecture et de 7,8 % en écriture. En écriture, nous avons déjà atteint notre cible de 80,7 %. En lecture, nous atteindrons vraisemblablement notre cible de 90,0 % d'ici quelques années.

Les bases de référence en lecture et en écriture en français, langue seconde (FLS) aux épreuves de fin de 3<sup>e</sup> cycle étaient respectivement de 77,6 % et de 80,6 %. Nos élèves ont depuis progressé considérablement tant en lecture qu'en écriture (figure 3). Comparativement à 2016, on observe en 2017 une augmentation respective de 3,1 % et de 0,3 %. La figure 3 montre l'émergence d'une tendance linéaire positive tant en lecture qu'en écriture. En lecture, nous sommes en bonne voie d'atteindre notre cible, tandis qu'en écriture, nous l'avons déjà atteinte.

Afin de maintenir ses excellents taux de réussite aux épreuves de fin du 3<sup>e</sup> cycle en FLS, tant en lecture (plus de 80,0 %) qu'en écriture (plus de 90,0 %), la CSEM continuera de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en français, langue seconde. Dans la foulée de l'amélioration des taux de réussite en lecture et en écriture en FLS à la fin du 3<sup>e</sup> cycle, les stratégies suivantes seront maintenues :

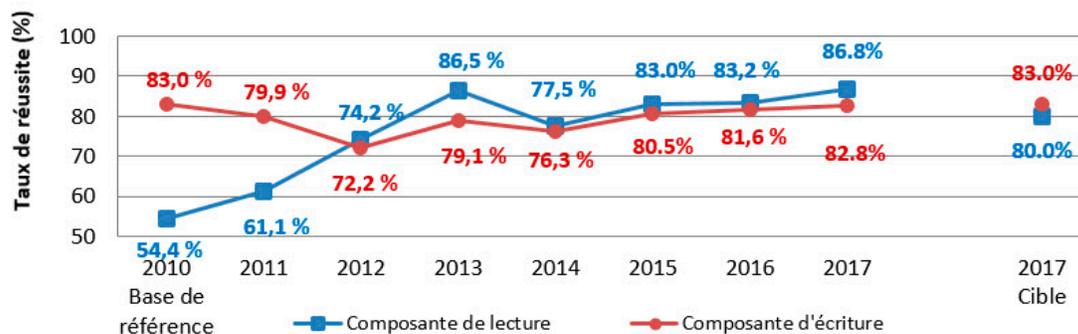
- soutien des CAP dans toutes les écoles du secteur des jeunes de manière à favoriser l'adoption de pratiques pédagogiques exemplaires : utilisation des résultats des élèves pour recenser leurs difficultés sur le plan des apprentissages, création d'évaluations formatives communes pour mieux préparer les élèves aux examens de fin de cycle, et formation du personnel de 5 écoles pilotes (2 écoles secondaires et 3 primaires) quant aux meilleures pratiques liées à la réponse à l'intervention;
- centres de correction pour les situations d'évaluation de fin de cycle du primaire, afin de développer les connaissances du personnel enseignant par rapport aux exigences de l'épreuve du ministère;
- perfectionnement professionnel offert au personnel enseignant, sur une base individuelle ou en petit groupe, relativement à l'utilisation de l'outil de diagnostic et d'analyse comparative GB plus, de façon à déterminer avec plus de précision le degré de compétence en lecture aux fins du classement des élèves et de la différenciation pédagogique;
- poursuite des ateliers de perfectionnement professionnel destinés à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de français quant à l'approche de littératie équilibrée en lecture et en écriture;
- poursuite du travail avec les nouveaux enseignants et enseignantes pour les aider à mieux comprendre les attentes et exigences du programme de français en se familiarisant avec la progression des apprentissages et le cadre d'évaluation;
- perfectionnement professionnel offert au personnel enseignant relativement au développement des compétences d'inférence dans les activités de lecture et à l'élaboration de plans de travail moins détaillés pour les activités d'écriture de sorte que le cadre dans lequel s'inscrit le travail des élèves soit moins confiné et plus authentique.

## SUIVI DE NOS PROGRÈS en français en 5<sup>e</sup> secondaire (lecture et écriture)

### Objectifs 3 et 4 :

**Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire inscrits en français, langue seconde (programme de base) à la fin de la 5<sup>e</sup> secondaire**

**Figure 4 : Taux de réussite aux composantes de lecture et d'écriture de l'épreuve unique du MEES en FLS (programme de base) de 5<sup>e</sup> secondaire, 2010-2017**



Source : Charlemagne, septembre 2017

En juin 2017, les taux de réussite des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire de la CSEM aux composantes de lecture et d'écriture de l'épreuve unique du MEES en français, langue seconde (FLS) sont demeurés supérieurs à 80,0 % (figure 4). On observe une augmentation progressive en compréhension de lecture, tandis qu'en écriture, le taux de réussite est systématiquement demeuré autour de 80,0 %.

Ces dernières années, les conseillères et conseillers pédagogiques en français au secondaire ont centré leurs efforts de perfectionnement professionnel sur les stratégies de lecture. En 2017–2018, ils poursuivront ces efforts tout en mettant l'accent sur les stratégies aptes à favoriser l'acquisition du vocabulaire de sorte que le personnel enseignant puisse soutenir non seulement l'amélioration des compétences en lecture, mais aussi des compétences en écriture des élèves.

En 2017–2018, la CSEM continuera de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en français, langue seconde au secondaire. Ces stratégies sont, entre autres :

- développement et actualisation, avec le personnel enseignant de 1<sup>re</sup> secondaire, d'un répertoire de situations d'évaluation des apprentissages en étroite adéquation avec la progression des apprentissages et le cadre d'évaluation du MEES;
- création de ressources numériques interactives pour la lecture aux fins d'accroître la motivation des élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> secondaire, plus particulièrement de ceux qui éprouvent des difficultés en lecture (contes à bulles);
- création de ressources numériques interactives pour l'écriture (dictées) aux fins d'accroître la motivation des élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> secondaire qui éprouvent des difficultés en écriture;
- ateliers de perfectionnement professionnel sur des stratégies d'enseignement de la compréhension de lecture et l'écriture offerts à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de français au secondaire;
- programme de lecture en français 100 % GARS offert aux garçons qui éprouvent des difficultés en lecture;
- ateliers de perfectionnement professionnel offerts aux enseignantes et enseignants sur l'emploi de stratégies de lecture aptes à favoriser le développement du vocabulaire et centrés sur les stratégies pédagogiques qui aident les élèves à intégrer le vocabulaire dans leurs textes;

- passation d'une épreuve obligatoire commune de la CSEM en FLS par les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire en juin 2018 aux fins d'évaluer le degré de développement des compétences et d'acquisition des connaissances par rapport au degré exigé pour la sanction des études en 5<sup>e</sup> secondaire. Cette évaluation sera aussi utilisée à des fins de mise à niveau pour l'ensemble de la commission scolaire. Au fil des ans, cette pratique a contribué à améliorer les taux de réussite à la composante de lecture de l'épreuve unique du ministère en 5<sup>e</sup> secondaire.

**Tableau 2:**  
**Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 2, en**  
**English Language Arts (lecture et écriture) au primaire et au secondaire**

Objectifs	Résultats actuels			
	Base de référence Cible 2010	Cible 2017	CSEM 2017	Province Réseau public 2017
<b>LECTURE EN ANGLAIS (AU PRIMAIRE) :</b> 1. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en anglais de tous les élèves du primaire	Fin 2e cycle (juin 2013) 66,9 %  Fin 3e cycle 73,3 %	76,9 %  78,3 %	Fin 2e cycle <b>83,0 %</b>  Fin 3e cycle <b>88,5 %</b>	Pas de résultats provinciaux Fin 2e cycle pour les écoles primaires
<b>ÉCRITURE EN ANGLAIS (AU PRIMAIRE) :</b> 2. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en anglais de tous les élèves du primaire	Fin 2e cycle (juin 2013) 87,7 %  Fin 3e cycle 85,0 %	92,9 %  90,0 %	Fin 2e cycle <b>94,4 %</b>  Fin 3e cycle <b>94,5 %</b>	Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires
<b>LECTURE EN ANGLAIS (AU SECONDAIRE) :</b> 3. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise de la compétence en lecture en anglais de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5 <sup>e</sup> secondaire	90,1 %	90,1 %	<b>93,1 %</b>	<b>90,1 %</b>
<b>ÉCRITURE EN ANGLAIS (AU SECONDAIRE) :</b> 4. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise de la compétence en écriture en anglais de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5 <sup>e</sup> secondaire	91,1 %	91,1 %	<b>96,5 %</b>	<b>95,5 %</b>

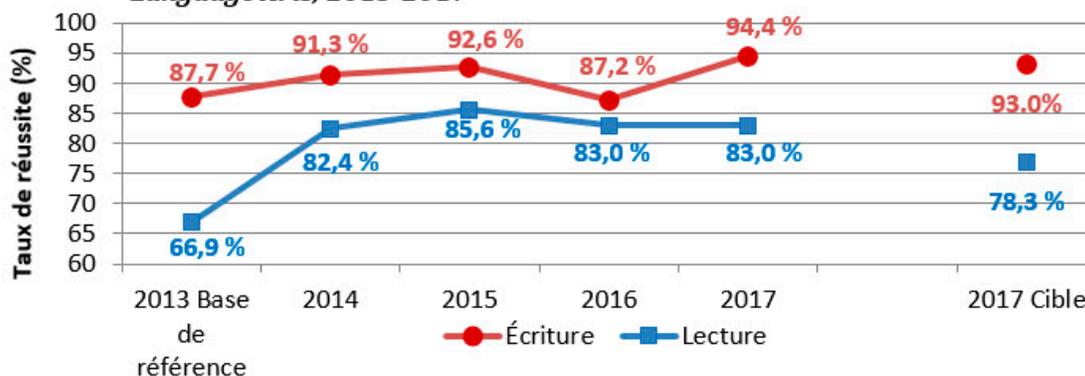
Source : Taux de réussite fin de cycle au primaire, CSEM septembre 2016 – Taux de réussite convertis secondaire MEES, Charlemagne, septembre 2017

## SUIVI DE NOS PROGRÈS en anglais (lecture et écriture)

### Objectifs 1 et 2 :

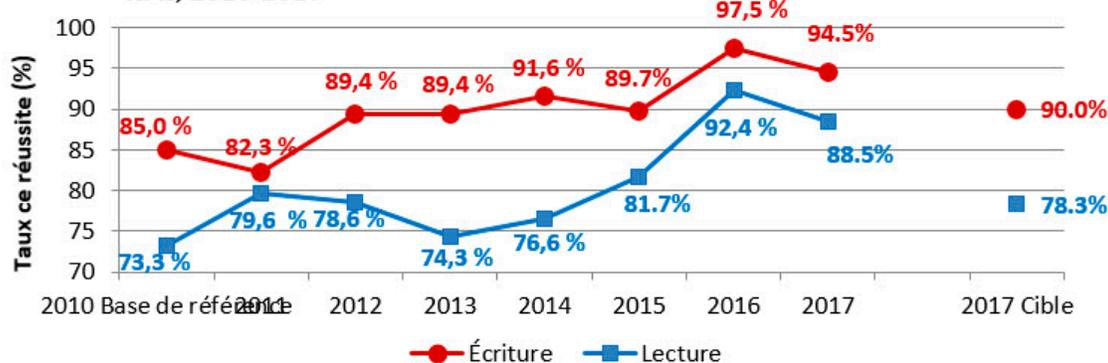
Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) pour tous les élèves du primaire

**Figure 5 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 2<sup>e</sup> cycle en *English Language Arts*, 2013-2017**



Source : CSEM, septembre 2017

**Figure 6 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 3<sup>e</sup> cycle en *English Language Arts*, 2010-2017**



Source : CSEM, septembre 2017

Depuis 2013, la base de référence, les taux de réussite en lecture et en écriture en *English Language Arts* (ELA) aux épreuves communes obligatoires de fin de 2<sup>e</sup> cycle de la CSEM se situaient respectivement à 66,9 % et à 87,7 %. Comparativement à 2016, on observe en 2017 que le taux de réussite en lecture est demeuré à 83,0 %, tandis qu'en écriture il a progressé de 7,2 %. Dans l'ensemble, on constate donc l'émergence d'une tendance linéaire positive et, tant en lecture qu'en écriture, l'atteinte et le dépassement de nos cibles (figure 5).

Depuis 2010, la base de référence, les taux de réussite en lecture et en écriture en *English Language Arts* (ELA) aux épreuves communes obligatoires de fin de 3<sup>e</sup> cycle de la CSEM se situaient respectivement à 73,3 % et à 85,0 %. Comparativement à 2016, on observe en 2017 que les taux de réussite en lecture et en écriture ont respectivement diminué de 3,9 % et de 3,0 %. Cette légère baisse pourrait être attribuable au degré de difficulté un peu plus élevé que présentait cette année la lecture de l'histoire par rapport aux années antérieures. On constate néanmoins l'émergence d'une tendance linéaire positive et, tant en lecture qu'en écriture, l'atteinte et le dépassement de nos cibles.

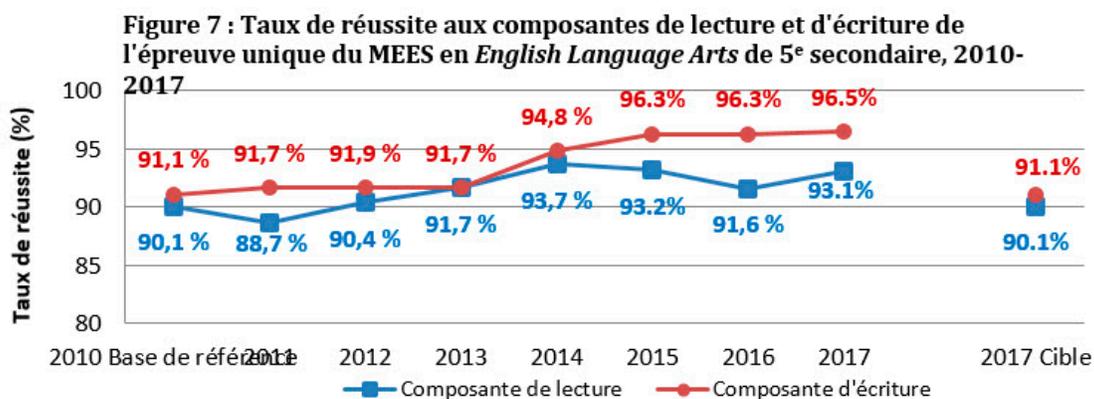
Afin de maintenir ses excellents taux de réussite aux épreuves de fin du 3<sup>e</sup> cycle en ELA, tant en lecture (plus de 90,0 %) qu'en écriture (plus de 95,0 %), la CSEM continuera de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en *English Language Arts*. Dans la foulée de l'amélioration des taux de réussite en lecture et en écriture en ELA à la fin du 3<sup>e</sup> cycle, les stratégies suivantes seront maintenues :

- sessions de mappage du programme pour assurer l'adéquation entre les exigences du ministère et les pratiques d'enseignement et d'évaluation en classe;
- sessions d'analyse des erreurs pour recenser les difficultés sur le plan des apprentissages, établir des cibles d'apprentissage et choisir des stratégies pédagogiques fondées sur la recherche pour répondre aux besoins;
- centres de correction pour les situations d'évaluation de fin de cycle au primaire, afin de fournir au personnel enseignant d'importantes et utiles occasions de perfectionnement professionnel et d'échange de pratiques exemplaires;
- mise en œuvre de l'initiative de littératie équilibrée de la CSEM dans toutes les écoles primaires.

### Objectifs 3 et 4 :

#### Maintenir, voire améliorer, la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5<sup>e</sup> secondaire

Les taux de réussite des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en *English Language Arts* mesurés au moyen des épreuves uniques en ELA se situent systématiquement au-dessus de 90,0 % depuis 2010 en écriture et depuis 2012 en lecture (figure 8). Dans ce contexte, la CSEM continuera de suivre les taux de réussite pour veiller à ce qu'ils ne fléchissent pas et concentrera ses efforts sur les stratégies aptes à favoriser une augmentation de la moyenne dans l'espoir d'améliorer la maîtrise globale des compétences en anglais.



Source : Charlemagne, septembre 2017

La CSEM a dépassé les cibles fixées pour 2017 quant aux taux de réussite des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en écriture et en lecture en *English Language Arts*. On observe une légère amélioration des taux de réussite en lecture sur la période de 2010 à 2017, ainsi qu'une augmentation marquée des taux de réussite en écriture. Afin de maintenir ces excellents taux de réussite et d'améliorer les résultats moyens des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en lecture et en écriture, la CSEM mettra en œuvre et continuera de soutenir les stratégies suivantes :

- mise en œuvre de l'initiative de littératie équilibrée dans toutes les écoles, favorisant ainsi l'autonomie progressive des élèves en lecture et en écriture, ainsi que l'initiative pilote de littératie Advance-5 en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> secondaire;
- centres de correction pour les épreuves uniques du MEES en ELA en 5<sup>e</sup> secondaire, afin de fournir au personnel enseignant d'importantes et utiles occasions de perfectionnement professionnel et d'échange de pratiques exemplaires;

- passation en mi-année, afin de préparer les élèves et de mieux situer les enseignantes et enseignants, d'une situation d'évaluation contenant à la fois une tâche de réponse à la littérature (*response to literature*) et une tâche de production de texte; présentation d'occasions de développer la production orale (*talk*) aux élèves tout au long de l'année;
- dans le but de normaliser la correction de l'évaluation de la composante de lecture dans les centres de correction l'an prochain, des ateliers de perfectionnement professionnel seront offerts au personnel enseignant en ELA en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire lors de la journée pédagogique de la CSEM en octobre 2017, afin de passer en revue les exigences du ministère pour l'enseignement et l'évaluation de la tâche de réponse au texte (*reading response*). Cet atelier sera également offert au personnel enseignant en ELA des autres années du secondaire durant l'année.

## But 3 :

**L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)**

### OBJECTIFS :

- Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)
- Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)
- Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)

### CONTEXTE :

Selon nos données, entre septembre 2015 et septembre 2016, notre effectif scolaire au secondaire a accusé une baisse de 159 élèves, passant de 8 361 à 8 202. La proportion d'élèves ayant des besoins particuliers a diminué légèrement, passant de 20,0 % en 2015 à 18,3 % en 2016. Le tableau 1 fait état de l'effectif scolaire au secondaire pour l'ensemble de nos écoles, y compris les écoles secondaires qui accueillent des élèves ayant des besoins particuliers, les écoles innovatrices, et les écoles des affaires sociales (p. ex., centre Mackay et école Philip E. Layton).

Dans le présent document, les élèves ayant des besoins particuliers s'entendent des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. Les élèves en difficulté d'apprentissage sont ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage et ceux qui ont une légère déficience intellectuelle. Les élèves en difficulté d'adaptation sont ceux qui présentent des troubles du comportement. Les élèves handicapés – auxquels est attribué un code de difficulté – sont les élèves qui présentent des troubles envahissants du développement, une déficience motrice grave, des troubles graves du comportement, une déficience intellectuelle profonde, une déficience intellectuelle moyenne à sévère, une déficience motrice ou organique légère, une déficience langagière, visuelle ou auditive, des troubles relevant de la psychopathologie ou une déficience atypique.

**Tableau 1 :**  
**Nombre d'élèves inscrits au secondaire à la CSEM, par catégorie :**  
**30 sept. 2010, 30 sept. 2011, 30 sept. 2012, 30 sept. 2013, 30 sept.**  
**2014, 30 sept. 2015 et 30 sept. 2016**

Catégories d'élèves	30 septembre 2010		30 septembre 2011		30 septembre 2012		30 septembre 2013		30 septembre 2014		30 septembre 2015		30 septembre 2016	
Effectif scolaire au secondaire - CSEM	9857		9448		9104		8726		8369		8361		8202	
Élèves ayant des besoins particuliers (handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)	1773	18,0 %	1712	18,1 %	1750	19,2 %	1697	19,4 %	1608	19,2 %	1675	20,0 %	1504	18,3 %
Élèves handicapés seulement	314	3,2 %	344	3,6 %	376	4,1 %	394	4,5 %	419	5,0 %	555	6,6 %	519	6,3 %
Élèves handicapés en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation	1459	14,8 %	1368	14,5 %	1374	15,1 %	1303	14,9 %	1189	14,2 %	1120	13,4 %	985	12,0 %

Source: JADE & GPI, septembre 2017

**Tableau 2 :**  
**Nombre d'élèves inscrits en 5<sup>e</sup> secondaire à la CSEM en vue de l'obtention d'un**  
**diplôme d'études secondaires (DES), juin 2011, juin 2012, juin 2013, juin 2014,**  
**juin 2015, juin 2016 et juin 2017**

Catégories d'élèves	30 juin 2011		30 juin 2012		30 juin 2013		30 juin 2014		30 juin 2015		30 juin 2016		30 juin 2017	
Effectif scolaire en 5 <sup>e</sup> secondaire	2141		1954		1956		1807		1764		1601		1579	
Nombre d'élèves de 5 <sup>e</sup> secondaire ayant des besoins particuliers (handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)	269	12,6 %	276	14,1 %	277	14,2 %	260	14,4 %	250	14,2 %	236	14,7 %	224	14,2 %

Source: JADE & GPI, septembre 2017

**Tableau 3 :**  
**Nombre d'élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ayant des besoins particuliers à la CSEM qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES), juin 2011, juin 2012, juin 2013, juin 2014, juin 2015, juin 2016 et juin 2017**

Catégories d'élèves	30 juin 2011		30 juin 2012		30 juin 2013		30 juin 2014		30 juin 2015		30 juin 2016		30 juin 2017	
Élèves handi-capés	31		35		39		32		30		48		46	
Élèves handi-capés qui ont obtenu un DES	14	45,2 %	15	42,2 %	24	61,5 %	17	53,1 %	16	53,3 %	40	83,3 %	34	73,9 %
Élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation	238		241		238		228		220		188		178	
Élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation qui ont obtenu un DES	137	57,6 %	153	63,5 %	151	63,4 %	97	42,5 %	134	61,0 %	131	69,7 %	125	70,2 %
Nombre total d'élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES	151	56,1 %	168	60,4 %	175	62,8 %	114	43,8 %	150	60,0 %	171	72,5 %	159	71,0 %

Source: JADE & GPI, septembre 2017

Le tableau 2 fait état du nombre d'élèves inscrits en 5<sup>e</sup> secondaire à la CSEM en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES). Il indique une baisse de l'effectif scolaire en 5<sup>e</sup> secondaire de 2013 à 2017, le nombre d'élèves inscrits étant passé de 1956 à 1579, et une proportion relativement stable d'élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ayant des besoins particuliers, 14 %.

Le tableau 3 fait état du nombre total d'élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES. Comparativement à 2011 (base de référence), il y a eu une augmentation de 14,9 % du pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES (de 56,1 % à 71,0 %). Par contre, nous constatons une baisse de 1,5 % entre 2016 et 2017 (72,5 % et 71,0 % respectivement).

Nous observons également une diminution de 9,4 % du taux de diplomation chez les élèves handicapés (de 83,3 % en juin 2016 à 73,9 % en juin 2017). Cette baisse entre juin 2016 et juin 2017 peut sembler importante, mais il s'agit en fait d'un écart de quelques élèves étant donné la taille de l'échantillon. Comme le montre le tableau 4, la cible d'augmentation du taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers pour 2015 (fixée en 2011) était de 5,5 % (pour un taux de diplomation de 61,6 %). En 2017, nous avons dépassé cette cible de 9,4 %.

Une analyse approfondie permet de constater que 71,0 % des élèves ayant des besoins particuliers ont obtenu un DES en juin 2017; que 17,7 % d'entre eux sont inscrits à l'éducation des adultes ou reprennent leur 5<sup>e</sup> secondaire cette année; et que 11,3 % ont quitté le système d'éducation ou se sont inscrits dans une autre commission scolaire. Les données ont été extraites du *Key Information Data System* (KIDS) le 16 octobre 2017.

**Tableau 4 :**  
**Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 3**

Objectives	Résultats actuels				
	Bases de référence	Cible 2015	CSEM (2014–2015)	CSEM (2015–2016)	CSEM (2016–2017)
1. Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)	56,1% (2011)	61,6 %	60,0 %	72,5 %	71,0 %
2. Augmenter le pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)	86,2 %* (2013)	86,4 %	64,7 %	90,9 %	100 %
3. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)	45,8 % (2011)	55,8 %	85,7 %	88,2 %	57,1 %

Source: JADE & GPI, septembre 2017

**\*La base de référence pour le CFPT est 2013, puisqu'il s'agit d'un programme de trois ans mis en place en 2010–2011. Elle s'est établie à 86,2 %, et l'objectif pour 2015 avait été fixé à 86,4 %.**

En 2014–2015, le programme de formation préparatoire au travail a été offert dans nos deux écoles destinées aux élèves ayant des besoins particuliers. L'école secondaire John Grant et l'école secondaire LINKS accueillent un grand nombre d'élèves handicapés; beaucoup d'entre eux ont eu besoin de temps supplémentaire pour achever leurs apprentissages et obtenir la certification. Nous avons prévu que les élèves n'ayant pas reçu la sanction des études au bout des trois années au sein du programme y parviendraient au terme d'une quatrième année. C'est ce qui explique que le pourcentage d'élèves ayant obtenu le CFPT soit passé de 64,7 % en 2014–2015 à 90,9 % en 2015–2016, et à 100,0 % en 2016–2017.

Le programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé est actuellement offert dans les écoles secondaires John F. Kennedy et Mountainview. Au total, 15 élèves étaient inscrits dans ce programme en 2016–2017. De ces 15 élèves, 14 avaient des besoins particuliers et 8 ont obtenu leur CFMS. L'écart élevé dans les résultats s'explique en partie par le petit nombre d'élèves inscrits dans le programme. Il convient de souligner que les élèves qui n'ont pas obtenu la certification en juin 2017 sont toujours inscrits au programme et devraient normalement recevoir la sanction des études cette année.

## SUIVI DE NOS PROGRÈS

### Diplôme d'études secondaires (DES) : objectif 1

#### **Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)**

En 2016, 71,0 % des élèves ayant des besoins particuliers inscrits en 5<sup>e</sup> secondaire ont obtenu un diplôme d'études secondaires, et parmi les 29,0 % des élèves qui ne l'ont pas obtenu, 61,0 % soit sont inscrits à l'éducation des adultes, soit reprennent leur 5<sup>e</sup> secondaire. Le nombre des élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires devrait donc augmenter.

La commission scolaire continue de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers, dont les initiatives suivantes :

En 2015–2016, les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie ont collaboré activement avec les écoles afin de promouvoir l'utilisation en classe d'aides technologiques pour les élèves ayant des besoins particuliers. La commission scolaire a acheté une licence d'utilisation du logiciel d'aide à l'écriture WordQ et a offert au personnel enseignant la formation nécessaire pour son utilisation en classe. Selon les commentaires du personnel enseignant, les élèves qui utilisent Word Q sont généralement plus engagés dans leur apprentissage et plus productifs. Étant donné ces effets positifs, les deux services ont créé une description de poste de consultant spécialisé pour soutenir la mise en œuvre d'aides technologiques à compter de septembre 2017.

Les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie continuent d'offrir de la formation et du soutien aux écoles au titre des programmes *Advance 5*, *Allongé* et *Aim High*.

Le conseiller pédagogique au titre de la Transition école-vie active (TEVA) continue de travailler en étroite collaboration avec les équipes-écoles, y compris les membres de la direction et du personnel enseignant, les parents, les élèves et les organisations externes. Les efforts sont centrés sur l'accompagnement des élèves et de leur famille aux fins d'une transition harmonieuse vers l'enseignement postsecondaire. Les équipes ont mis en place un plan structuré qui fait partie intégrante du plan d'intervention (PI) individualisé de l'élève afin de suivre étroitement les progrès des élèves en vue de l'obtention d'un diplôme. Le conseiller pédagogique au titre de la TEVA s'est au fil des ans révélé une ressource utile non seulement pour les élèves et leur famille, mais aussi pour les professionnels en quête d'information quant aux ressources à la disposition des élèves dans la communauté. En 2016–2017, l'embauche d'un conseiller pédagogique TEVA à temps partiel a été recommandée pour l'année scolaire suivante, afin de mieux répondre à la demande grandissante.

La commission scolaire a mis sur pied des programmes particuliers visant à mieux répondre aux besoins des élèves du secondaire. Le programme *Allongé*, à l'académie LaurenHill, aide les élèves à réussir leur transition entre le primaire et le secondaire. Les élèves qui y sont intégrés reçoivent pendant la première année du secondaire un soutien à la réalisation des apprentissages scolaires nécessaires pour répondre aux exigences du programme du secondaire. En 2016–2017, la CSEM a ouvert une nouvelle classe du programme *Allongé* à Marymount Academy International pour répondre à des besoins similaires. Dans la foulée du succès du programme *Allongé* à l'académie LaurenHill, nous avons mis sur pied en 2015–2016, à l'école secondaire John F. Kennedy, un autre programme de soutien aux élèves du secondaire, *Aim High*. En 2016–2017, nous avons ouvert une deuxième classe *Aim High*. Le but du programme est d'aider les élèves qui sont autonomes et socialement aptes à intégrer des classes ordinaires à réaliser les apprentissages scolaires nécessaires à leur réussite. Grâce au soutien accru qu'ils y reçoivent, certains élèves sont ensuite en mesure d'intégrer les classes de la formation générale en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires. D'autres élèves vont plutôt s'orienter vers le programme de formation axée sur l'emploi, et d'autres encore pourront demeurer dans le programme une année supplémentaire ou deux. Nous entendons continuer de répondre aux besoins des élèves du secondaire en multipliant ainsi les programmes particuliers.

## **Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) : objectifs 2 et 3**

Ces sept dernières années, le PFAE s'est indéniablement imposé comme un parcours apte à contribuer à la réussite des élèves. En 2016–2017, des 23 élèves admissibles à l'obtention d'un certificat au titre du PFAE, 17 (ou 73,9 %) l'ont obtenu

### **Objectif 2 :**

#### **Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)**

En septembre 2015, les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie ont adapté, en collaboration avec le personnel des écoles secondaires John Grant et LINKS, le programme de formation préparatoire au travail en le prolongeant d'un an pour mieux répondre aux besoins des élèves et permettre la certification d'un plus grand nombre d'entre eux. Depuis septembre 2016, des élèves des écoles secondaires John Grant et LINKS suivent le programme de formation préparatoire au travail adapté avec succès.

### **Objectif 3 : Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)**

En 2016–2017, le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers inscrits au programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé est demeuré peu élevé, soit 14. Cette année, seulement 8 élèves ont obtenu la certification. Les autres élèves devraient normalement l'obtenir en juin 2018, étant donné qu'ils sont actuellement inscrits au programme. Notre but est de soutenir les élèves et de les encourager à réaliser leur plein potentiel. Au fil des ans, nous avons constaté qu'un très petit nombre d'élèves optaient pour ce programme. La plupart des élèves poursuivent leurs études à l'éducation des adultes ou dans un programme de la formation professionnelle.

## But 4 :

**La promotion d'un environnement sain et sécuritaire par l'adoption de mesures de prévention de la violence (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)**

### Objectifs :

1. Réduire de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation (modérée et grave)
2. Accroître de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école

### CONTEXTE :

Depuis vingt ans, des études ont prouvé le lien entre les effets physiques et psychologiques de l'intimidation et du harcèlement par les pairs et de mauvais résultats scolaires. Des éducateurs et des chercheurs ont constaté que les élèves qui sont victimes d'intimidation sont susceptibles de souffrir de dépression, de perdre intérêt envers leurs études et la vie scolaire, et d'éprouver des problèmes de santé à long terme. Un comportement d'intimidation à l'adolescence, conjugué à des facteurs de risque individuels et familiaux, serait un indicateur de prédiction de comportement mésadapté ou violent. Qu'elle ait lieu à l'école ou non, l'intimidation porte atteinte à la santé et à l'apprentissage de l'élève.

En 2016–2017, la CSEM a continué de promouvoir des services, des approches et des stratégies aptes à réduire l'intimidation et l'impact des traumatismes liés à la violence sur les jeunes. Dans le cadre de sa stratégie d'adoption d'une approche de prévention de la violence axée sur l'école et d'amélioration du climat dans ses établissements, la CSEM a incité ses écoles et centres à évaluer le climat au sein de leur établissement à l'aide du sondage *OurSCHOOL* (l'ancien sondage *Tell Them From Me*) et à actualiser leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire.

Entre le 19 décembre 2016 et le 22 juin 2017, 4 190 élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle de 33 écoles primaires de la CSEM ont participé au sondage. Entre le 21 décembre 2016 et le 9 juin 2017, 5 104 élèves de 20 écoles secondaires de la CSEM y ont participé. Nous faisons brièvement état ci-après des réponses des élèves aux questions du sondage *OurSCHOOL* de la CSEM au titre de deux indicateurs spécifiques : 1) la prévalence de l'intimidation modérée et grave à l'école, et 2) le sentiment de sécurité à l'école.

### SUIVI DE NOS PROGRÈS

#### L'intimidation chez les élèves du primaire

Selon le sondage *OurSCHOOL* l'intimidation modérée et grave est définie comme : de l'intimidation physique plus d'une fois par semaine, ou de l'intimidation verbale, sociale ou de la cyberintimidation chaque jour ou presque. Au primaire, le sondage est mené auprès des élèves de 4<sup>e</sup>, de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année.

Les données du sondage indiquent que 24 % des élèves du primaire de la CSEM qui ont répondu aux questions ont été victimes d'intimidation modérée ou grave durant l'année scolaire 2016–2017. La norme comparative canadienne est de 26 %. On dénote un écart entre les sexes, 21 % des filles et 27 % des garçons ayant déclaré avoir été victimes d'intimidation modérée ou grave. La norme comparative pour les filles est de 26 % et pour les garçons, de 26 % également.

Selon les données recueillies, l'intimidation est la plus répandue chez les garçons de 4<sup>e</sup> année (30 %). Ce pourcentage avait atteint son point culminant en 2013–2014, à 37 %, et ne cesse de décliner depuis.

En conformité avec les données nationales, les élèves des écoles primaires de la CSEM ont déclaré que l'intimidation verbale et l'intimidation sociale étaient les plus courantes et qu'elles avaient le plus souvent lieu à l'extérieur, sur le terrain de l'école, durant la récréation ou à l'heure du dîner.

## **L'intimidation chez les élèves du secondaire**

Au secondaire, le sondage est mené auprès des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire. Les données du sondage indiquent que 16 % des élèves du secondaire de la CSEM qui ont répondu aux questions ont été victimes d'intimidation modérée ou grave, une proportion sensiblement en deçà de la norme comparative canadienne établie à 23 %. La proportion entre les différentes années du secondaire oscille entre 14 % et 19 %. Il y a un léger écart entre les sexes, 14 % des filles et 17 % des garçons ayant déclaré avoir été victimes d'intimidation modérée ou grave. La norme comparative pour les filles est de 21 % et pour les garçons, de 25 %.

Selon les données recueillies, l'intimidation verbale et l'intimidation sociale sont les plus courantes et ont le plus souvent lieu à l'extérieur, sur le terrain de l'école, et dans les couloirs après les heures de classe et durant les pauses.

## **La sécurité à l'école chez les élèves du secondaire**

Dans le sondage *OurSCHOOL*, on demande aux élèves s'ils se sentent en sécurité à l'école et sur leur trajet entre l'école et la maison. Fait à signaler, avant l'année scolaire 2014–2015, les réponses neutres enregistrées dans le sondage étaient assimilées à des réponses positives. Cela a été modifié par la suite. Depuis 2014–2015, seuls les élèves qui indiquent « *agree* » (d'accord) et « *strongly agree* » (totalement d'accord) aux questions du sondage sont considérés comme se sentant en sécurité à l'école. Par conséquent, les résultats du sondage pour 2015–2016 ne peuvent plus être mis en corrélation avec les résultats recueillis avant 2014–2015.

Le sondage est mené auprès des élèves de 4<sup>e</sup>, de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année. Les données indiquent qu'en 2016–2017, 65 % des élèves qui ont répondu aux questions se sentent en sécurité à l'école; la norme comparative est de 68 %. On dénote un très léger écart entre les sexes, le pourcentage s'établissant à 63 % chez les garçons et à 68 % chez les filles. La norme comparative pour les garçons est de 68 % et pour les filles, de 67 %. La proportion entre les différentes années du primaire oscille entre 63 % et 69 %.

## **La sécurité à l'école chez les élèves du secondaire**

Les données du sondage *OurSCHOOL* indiquent qu'en 2016–2017, 59 % des élèves du secondaire se sentent en sécurité dans leur milieu scolaire; la norme comparative est de 64 %. La proportion entre les différentes années du secondaire oscille entre 52 % et 59 %.

On dénote un léger écart entre les sexes, 59 % des filles et 62 % des garçons ayant indiqué se sentir en sécurité à l'école. La norme comparative est de 63 % chez les filles et de 65 % chez les garçons.

**Tableau 1 :  
Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 4**

Objectifs	Secteur scolaire	Bases de référence 2010–2011	Résultats 2014–2015	Résultats 2015–2016	Résultats 2016–2017	Cible 2017
Réduire de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation (modérée et grave)	Primaire	26 %	26 %	24 %	<b>24 %</b>	21 %
	Secondaire	15 %	17 %	16 %	<b>16 %</b>	10 %
Accroître de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école	Primaire	68 % (2014–2015)	68 %	67 %	<b>65 %</b>	73 %
	Secondaire	58 % (2014–2015)	58 %	59 %	<b>59 %</b>	63 %

Source : Sondage *OurSCHOOL*, 2010–2011, 2014–2015, 2015–2016, 2016–2017

### Prochaines étapes

En 2016–2017, les Services aux élèves de la CSEM ont continué d'appuyer et de guider les directions d'école en offrant des ressources et de l'information relativement à l'amélioration du climat à l'école; à l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire; et à la prévention et la gestion d'incidents d'intimidation et d'autres formes d'agression à l'école.

La conseillère en prévention de la violence, Daphna Leibovici, a soutenu les directions d'école relativement à la prévention et à la gestion d'incidents impliquant de l'intimidation ou d'autres formes de violence. Elle a également aidé les équipes-écoles à actualiser leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire. Elle a fait des présentations sur le sujet du sextage chez les jeunes et sur le programme de prévention *The Kids in The Know* auprès du personnel de plusieurs écoles primaires et secondaires des secteurs de l'est et de l'ouest, lors de journées pédagogiques régionales et auprès des familles de la CSEM. Elle a aussi formé le personnel des services de garde B.A.S.E. dans diverses écoles quant aux meilleures pratiques de supervision des cours d'école.

En outre, Daphna a obtenu une subvention au titre du Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation pour un projet visant à répondre au besoin d'approches et de pratiques efficaces dans le travail auprès des élèves ayant des troubles du comportement. Un groupe d'éducatrices et éducateurs ont pu parfaire leur compréhension des facteurs sous-jacents des agressions interpersonnelles et de concepts comme l'attachement, la relation et la socialisation.

Dans le cadre des efforts de prévention à l'échelle de la commission scolaire, 25 enseignantes et enseignants du 1<sup>er</sup> cycle de 13 écoles primaires de la CSEM ont participé à une formation afin de mettre en œuvre *Zippy's Friends*, un programme de prévention en santé mentale fondé sur des données probantes visant à développer les capacités d'adaptation et les habiletés socioaffectives chez les jeunes élèves. Daphna a obtenu du financement de l'Association des enseignantes et enseignants de Montréal qui permettra la formation de nouveaux enseignants et enseignantes de la CSEM aux fins de la mise en œuvre de *Zippy's Friends* en classe en 2017–2018.

Au cours de la prochaine année, les membres des Services aux élèves et du Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire continueront de contribuer aux efforts de prévention axés sur l'amélioration des facteurs de protection pour les élèves. Le

directeur et la directrice adjointe des Services aux élèves, la conseillère en prévention de la violence et l'équipe de Project Harbor travailleront aussi avec les directions, les conseillers d'orientation et d'autres membres du personnel professionnel afin de veiller à ce que les mesures adéquates soient prises quand survient un incident.

Les griefs déposés à la commission scolaire pour l'année scolaire 2016–2017 ont été traités avec succès sous la supervision directe des directions générales adjointes et des directions régionales. En conséquence, aucune plainte d'intimidation n'a dû être acheminée au Protecteur de l'élève.

## But 5 :

### L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

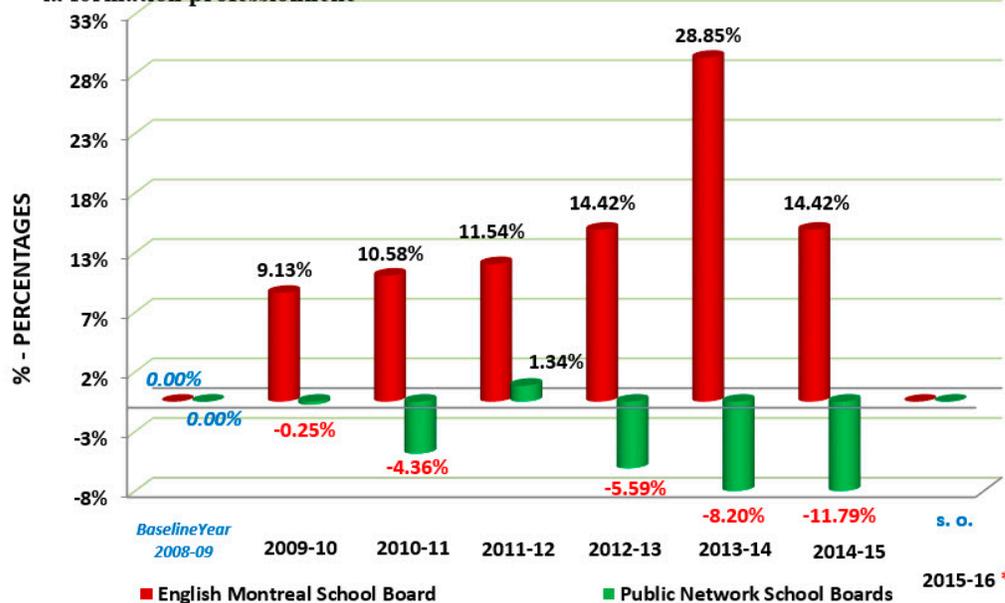
#### Objectif :

1. Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007–2008 (208 élèves)

#### CONTEXTE :

La formation professionnelle est un parcours de formation viable pour les élèves qui n'envisagent pas de poursuivre leurs études au-delà du secondaire. Elle leur permet d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP).

**Figure 1 : Augmentation du nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle**



**2015-2016 \* - Les données du MEES pour 2015-2016 ne sont actuellement pas disponibles (s. o.)**

Elle constitue aussi un parcours de formation de remplacement pour les élèves du secondaire qui sont à risque. En outre, la formation professionnelle contribue à augmenter le taux de diplomation au sein de la commission scolaire et permet à certains élèves d'obtenir un premier diplôme.

Selon les données les plus récentes du MEES, le pourcentage de nouveaux élèves inscrits à la formation professionnelle à la CSEM connaît une progression annuelle constante, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des commissions scolaires du réseau public.

Cette constatation amène la CSEM à poursuivre ses efforts pour inciter les jeunes de moins de 20 ans qui fréquentent ses écoles secondaires, ses centres d'éducation des adultes ou le cégep, ou qui sont sur le marché du travail à s'inscrire dans ses programmes de formation professionnelle.

Nous sommes conscients que notre réseau doit sensibiliser sans relâche le personnel, les élèves et la communauté quant aux programmes de formation professionnelle qui sont offerts dans nos écoles. En fonction des données fournies par le MEES, la CSEM s'est fixé une cible de 228 nouveaux élèves inscrits en formation professionnelle en 2016, soit une augmentation de 20 élèves par rapport à la base de référence de 2008 (208 élèves).

**Tableau 1 :**  
**Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 5**

Objectif	Résultats actuels			
	Base de référence 2008	Cible 2016	CSEM 2016	Province 2016
1. Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)	208	228	♦554	*s. o.

\*s. o. = sans objet (données non disponibles) ♦ Source: JADE-TOSCA

## SUIVI DE NOS PROGRÈS

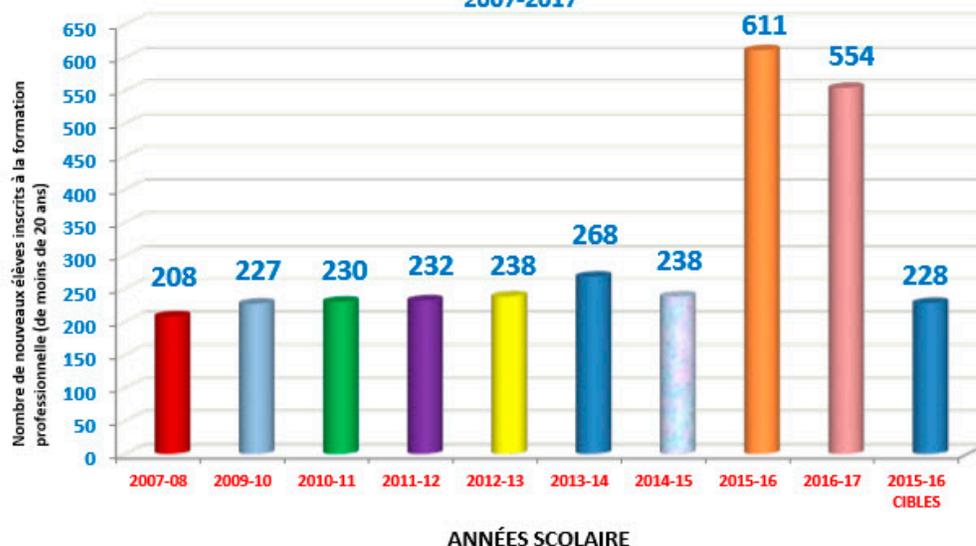
### Objectif 1 :

**Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)**

Une analyse approfondie des données des années antérieures fournies par le MEES montre que la CSEM a dépassé la cible établie à 228 élèves.

De plus, selon les données extraites par les Services éducatifs et de la technologie à l'aide de la base de données JADE-TOSCA, la CSEM dépasse de nouveau la cible en 2016-2017, le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle à la CSEM étant passé de 208 en 2007-2008 (base de référence) à 554 en 2016-2017. Il s'agit d'une augmentation de 346 élèves par rapport à la base de référence de 2007-2008, soit 166 %.

**Figure 2 : Nombre de nouveaux élèves inscrits à la formation professionnelle, 2007-2017**



**2015-2016 \* - Les données du MEES pour 2015-2016 ne sont actuellement pas disponibles (s. o.)**

En 2016–2017, les SÉAFP ont poursuivi leur stratégie de promotion de la formation professionnelle en tant que parcours de formation viable auprès des intervenantes et intervenants de la formation générale des jeunes de la CSEM en les sensibilisant et en leur fournissant des outils pour en faire à leur tour la promotion. L'objectif principal de cette stratégie est de cibler les élèves du secteur des jeunes inscrits dans nos écoles secondaires. Les conseillères et conseillers d'orientation, et le personnel de direction et enseignant du secteur des jeunes ont tous contribué au succès des activités tenues à ce titre. En axant principalement nos efforts sur ce public cible, nous avons pu renseigner l'ensemble des intervenantes et des intervenants, ainsi que les élèves susceptibles de s'orienter vers la formation professionnelle, relativement aux infinies possibilités qu'elle recèle.

Voici une brève description de toutes les activités organisées pour assurer la réalisation de l'objectif stratégique :

- **Foire des carrières 2016–2017 :**

La CSEM organise chaque année une foire des carrières qui permet de fournir une foule de renseignements importants sur l'éducation et l'emploi aux élèves de 5<sup>e</sup> secondaire et de l'éducation des adultes. En participant à la foire des carrières, les élèves de ces deux secteurs ont l'occasion de recueillir de l'information auprès de représentantes et de représentants des centres de formation professionnelle. L'activité présente la formation professionnelle comme un parcours de formation vers l'emploi viable ou un complément aux études secondaires, et elle aide les élèves à planifier leur avenir.

- **Transitions**

Durant l'année scolaire 2016–2017, les élèves des écoles innovatrices et des écoles secondaires ont eu droit à la présentation « Transitions » qui brosse le portrait des différents programmes offerts à la formation professionnelle. La présentation a eu lieu sous différentes formes, en petit et en grand groupe, ainsi que sous forme individuelle entre le conseiller d'orientation et l'élève.

En collaboration avec plusieurs conseillers et conseillères d'orientation du secondaire, les centres de formation professionnelle ont organisé des visites et des projets à l'intention des élèves du secondaire. En se rendant sur place, plutôt qu'en accueillant des invités dans leur école, les élèves ont pu découvrir les programmes dans les locaux où ils sont offerts.

Les données recueillies au moyen de JADE-TOSCA montrent que 31,6 % des élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle à la CSEM pour l'année scolaire 2016-2017 provenaient des écoles de la CSEM. Ces élèves sont donc susceptibles d'avoir participé aux activités susmentionnées au cours de l'année ou des années antérieures.

En 2017-2018, nous poursuivrons la majorité des activités décrites ici et nous entreprendrons de nouvelles stratégies progressivement et systématiquement au fil des prochaines années pour garantir les meilleurs résultats possibles.



# COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

## États financiers au 30 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	78 – 79
États financiers	
État de la situation financière	80
État des résultats	81
État des surplus accumulés	82
État de la variation de la dette nette	83
État des flux de trésorerie	84
Notes complémentaires	85 – 94
Renseignements supplémentaires	95 – 96

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Aux membres du conseil des commissaires de  
Commission scolaire English-Montréal

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire English-Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du

caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire English-Montréal au 30 juin 2017 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 29 septembre 2017

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

# Commission scolaire English-Montréal

## État de la situation financière

au 30 juin 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	3 087 603	4 649 887
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	43 791 101	42 765 202
Subvention à recevoir – financement	72 849 773	74 151 859
Débiteurs (note 6)	24 401 890	18 877 588
Stocks destinés à la revente	184 303	184 900
Placements en obligations corporatives, 1,44 % à 2,1 % (1,85 % à 2,49 % en 2016), échéant entre 2018 et 2021	394 941	321 798
	<u>144 709 611</u>	<u>140 951 234</u>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et frais courus à payer (note 7)	54 475 057	49 585 116
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	1 908 648	1 972 708
Revenus reportés	14 944 436	17 386 308
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	17 928 130	17 798 504
Passif environnemental	3 523 933	4 310 950
Autres passifs (note 10)	182 947 029	178 864 233
	<u>275 727 233</u>	<u>269 917 819</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<u>(131 017 622)</u>	<u>(128 966 585)</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 11)	208 578 241	192 685 812
Stocks de fournitures	851 508	581 527
Frais payés d'avance	454 133	624 113
	<u>209 883 882</u>	<u>193 891 452</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉS</b>	<u>78 866 260</u>	<u>64 924 867</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	<b>215 224 259</b>	198 472 459
Autres subventions et contributions	<b>1 749 804</b>	1 317 806
Taxes scolaires	<b>64 606 527</b>	61 838 873
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	<b>21 135 664</b>	11 633 135
Ventes de biens et services	<b>19 754 128</b>	18 070 562
Autres revenus	<b>15 321 664</b>	20 028 945
	<b><u>337 792 046</u></b>	<b><u>311 361 780</u></b>
<b>Charges</b>		
Activités d'enseignement et de formation	<b>162 084 850</b>	149 527 731
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	<b>74 068 476</b>	66 644 578
Services d'appoint	<b>22 201 702</b>	21 830 096
Activités administratives	<b>15 657 957</b>	15 701 137
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	<b>35 868 453</b>	34 241 242
Activités connexes	<b>13 839 589</b>	16 095 350
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	<b>129 626</b>	(12 237)
	<b><u>323 850 653</u></b>	<b><u>304 027 897</u></b>
Excédent des revenus par rapport aux charges avant élément inhabituel	<b>13 941 393</b>	7 333 883
Élément inhabituel		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		7 187 480
<b>Excédent des revenus par rapport aux charges</b>	<b><u><u>13 941 393</u></u></b>	<b><u><u>14 521 363</u></u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## État des surplus accumulés

pour l'exercice terminé le 30 juin 2017

---

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Surplus accumulés au début	<b>64 924 867</b>	50 403 504
Excédent des revenus par rapport aux charges	<b>13 941 393</b>	14 521 363
Surplus accumulés à la fin	<b><u>78 866 260</u></b>	<b><u>64 924 867</u></b>

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2017

---

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Dette nette au début	<u>(128 966 585)</u>	<u>(108 029 481)</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>13 941 393</u>	<u>14 521 363</u>
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 480 362)	(45 581 026)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 587 933	9 967 940
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(7 187 480)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		7 768 225
	<u>(15 892 429)</u>	<u>(35 032 341)</u>
Variation due aux frais payés d'avance et aux stocks	<u>(100 001)</u>	<u>(426 126)</u>
Augmentation de la dette nette	<u>(2 051 037)</u>	<u>(20 937 104)</u>
Dette nette à la fin	<u><u>(131 017 622)</u></u>	<u><u>(128 966 585)</u></u>

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus par rapport aux charges	<b>13 941 393</b>	14 521 363
Éléments hors caisse		
Provision pour avantages sociaux futurs	<b>129 626</b>	(12 237)
Frais payés d'avance et stocks de fournitures	<b>(100 001)</b>	(426 126)
Amortissement des contributions reportées – immobilisations corporelles	<b>(152 175)</b>	240 745
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>11 587 933</b>	9 967 940
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(7 187 480)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	<b>(1 030 380)</b>	20 582 919
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b><u>24 376 396</u></b>	<b><u>37 687 124</u></b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(25 938 680)</b>	(45 523 967)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		7 768 225
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(25 938 680)</b>	(37 755 742)
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>	<b>(1 562 284)</b>	(68 618)
Encaisse au début	<b>4 649 887</b>	4 718 505
Encaisse à la fin	<b><u>3 087 603</u></b>	<b><u>4 649 887</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

---

### **1 - STATUTS**

La Commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

#### **Estimations comptables**

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de la période présentée dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs ou encore le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### **Actifs financiers**

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux charges.

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation de la période de cette provision est imputée aux charges. Les provisions pour moins-value ne sont pas subséquemment annulées si la valeur du placement remonte par la suite.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt et sont présentés en réduction de la quote-part des dettes à long terme émises par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM).

#### Passifs

##### *Subvention d'investissement reportée et contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles*

La subvention d'investissement et les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

##### *Revenus reportés*

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une période ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés aux passifs de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes au cours desquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

##### *Régime de retraite*

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Autres avantages sociaux futurs*

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est imputée aux charges.

#### *Passif environnemental*

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou que la Commission scolaire en est informée, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2017. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

#### **Actifs non financiers**

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	25 à 50 ans
Matériel et équipement	3, 5 ou 15 ans
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées aux passifs à titre de revenus reportés et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de la période où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

#### *Stocks*

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines périodes sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

#### *Frais payés d'avance*

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais payés d'avance seront imputés aux charges de la période au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

#### **Constatation des revenus**

Les revenus de subventions du MEES et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cette période. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à une période subséquente lorsque la Commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus reportés.

Les revenus de taxes scolaires et les subventions tenant lieu de taxes sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les principales sources de revenus de la Commission scolaire, autres que les transferts, sont les revenus provenant des étudiants, les ventes externes ainsi que le recouvrement de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours, Ventes de biens et services et Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

### 3 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3), la Commission scolaire a produit des prévisions budgétaires pour le présent exercice. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées selon le même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées initialement par le conseil des commissaires est comparé aux données réelles correspondantes :

	Budget 2016-2017 \$	Réel 2016-2017 \$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEES	210 452 975	215 224 259
Autres subventions et contributions	1 035 000	1 749 804
Taxes scolaires	64 600 485	64 606 527
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	8 361 600	21 135 664
Ventes de biens et services	19 026 600	19 754 128
Autres revenus	13 045 466	15 321 664
Total des revenus	<u>316 522 126</u>	<u>337 792 046</u>

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

### 3 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (suite)

	Budget 2016-2017	Réel 2016-2017
	\$	\$
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	166 177 778	162 084 850
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	65 992 877	74 068 476
Services d'appoint	22 270 927	22 201 702
Activités administratives	15 763 401	15 657 957
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	33 371 935	35 868 453
Activités connexes	13 858 728	13 839 589
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	1 051 303	129 626
	<u>318 486 949</u>	<u>323 850 653</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	<u>(1 964 823)</u>	<u>13 941 393</u>

### 4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	26 474	47 121
Intérêts reçus au cours de l'exercice	63 728	74 446

### 5 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2017	2016
	\$	\$
MEES		
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	29 475 564	29 138 753
Service de la dette	(148 629)	(66 341)
Transport scolaire	(94 188)	(150 681)
Terrains contaminés	708 998	47 173
Autres subventions	220 655	167 597
Financement pour avantages futurs du personnel	13 628 701	13 628 701
	<u>43 791 101</u>	<u>42 765 202</u>

### 6 - DÉBITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	18 902 725	10 484 841
Comptes clients – autres	5 144 475	9 029 836
Congés sabbatiques à recevoir	115 688	126 865
Taxes à la consommation à recevoir	1 519 219	1 500 812
	<u>25 682 107</u>	<u>21 142 354</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(1 280 217)</u>	<u>(2 264 766)</u>
	<u>24 401 890</u>	<u>18 877 588</u>

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

### 7 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2017	2016
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	21 009 768	16 102 212
Salaires et charges sociales à payer	26 435 447	27 129 522
Congés sabbatiques à payer	1 737 394	1 351 215
Retenues sur contrats	5 292 448	5 002 167
	<b>54 475 057</b>	<b>49 585 116</b>

### 8 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	1 972 708	1 731 962
Encaissements constatés à titre de contributions reportées	88 115	384 750
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(152 175)	(144 004)
Solde à la fin	<b>1 908 648</b>	<b>1 972 708</b>

### 9 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de les monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	2017	2016
	\$	\$
Autres congés de maladie	855 123	860 272
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	6 162 469	6 422 295
Vacances	6 521 370	6 347 968
Autres avantages sociaux	1 827 110	1 625 905
Charges sociales à payer	2 562 058	2 542 064
	<b>17 928 130</b>	<b>17 798 504</b>

### 10 - AUTRES PASSIFS

	2017	2016
	\$	\$
Provision pour le régime rétrospectif de la CNESST	734 652	851 819
Quote-part de la Commission scolaire dans la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM	180 170 927	176 136 137
Autres passifs	2 041 450	1 876 277
	<b>182 947 029</b>	<b>178 864 233</b>

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

### 10 - AUTRES PASSIFS (suite)

La dette à long terme pour les commissions scolaires de l'Île de Montréal est gérée par le CGTSIM. La quote-part de la Commission scolaire dans la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

### 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 597 404		17 597 404
Aménagements de terrains	12 094 876	1 821 304	10 273 572
Bâtiments			
Bâtiments	239 633 985	197 324 915	42 309 070
Améliorations majeures aux bâtiments	139 237 620	15 443 934	123 793 686
Matériel et équipement	25 792 965	16 329 133	9 463 832
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	8 487 040	3 979 764	4 507 276
Développement informatique	1 509 062	875 661	633 401
	<u>444 352 952</u>	<u>235 774 711</u>	<u>208 578 241</u>
			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 597 404		17 597 404
Aménagements de terrains	9 720 429	1 334 215	8 386 214
Bâtiments			
Bâtiments	237 594 157	195 609 213	41 984 944
Améliorations majeures aux bâtiments	121 796 738	11 748 845	110 047 893
Matériel et équipement	24 968 715	15 030 066	9 938 649
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	7 319 112	3 257 175	4 061 937
Développement informatique	1 884 824	1 216 053	668 771
	<u>420 881 379</u>	<u>228 195 567</u>	<u>192 685 812</u>

Le total des immobilisations corporelles inclut 21 212 551 \$ de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (24 578 729 \$ au 30 juin 2016), 1 300 042 \$ pour des aménagements de terrains (472 106 \$ au 30 juin 2016), 3 398 526 \$ pour les bâtiments (1 216 913 \$ au 30 juin 2016) et 16 513 983 \$ pour des améliorations et des transformations majeures (22 889 710 \$ au 30 juin 2016). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au 30 juin 2017, les créiteurs et frais courus à payer incluent 9 882 643 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (8 340 961 \$ au 30 juin 2016).

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

---

### **12 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS**

#### **Politique de gestion des risques**

La Commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

#### **Risques financiers**

##### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque c'est nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente son exposition maximum au risque de crédit.

##### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

##### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de la Commission scolaire est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Commission scolaire est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Commission scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Commission scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2017

---

### **13 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Dans le cadre de ses activités, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 40 186 140 \$ pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains devant être réalisés en 2017-2018;
- Un montant de 12 461 411 \$ pour des contrats à long terme de location de photocopieurs et d'équipements et pour d'autres contrats, lesquels viennent à échéance à différentes dates entre les exercices 2018 et 2023. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 5 089 514 \$ en 2018, de 2 150 952 \$ en 2019, de 1 897 126 \$ en 2020, de 1 671 050 \$ en 2021 et de 1 652 769 \$ en 2022;
- Un montant de 40 248 010 \$ pour des contrats de transport scolaire, lesquels viennent à échéance le 30 juin 2022. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 8 049 602 \$ par année.

### **14 - ÉVENTUALITÉS**

Au 30 juin 2017, les réclamations en suspens contre la Commission scolaire se chiffrent à 1 782 553 \$ et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Aucune provision n'a été inscrite aux états financiers.

La Commission scolaire, de même que 67 autres commissions scolaires du Québec, est visé par un recours collectif autorisé par la Cour supérieure du Québec le 6 décembre 2016 concernant certains frais payés par les parents pour des manuels scolaires, du matériel didactique, des services éducatifs et des ressources bibliographiques et documentaires. La réclamation vise le remboursement des frais payés par les parents depuis l'année scolaire 2008-2009 ainsi que le versement des dommages-intérêts punitifs. La réclamation vise également à ce que les éléments précités soient fournis gratuitement à compter de ce jour. Les commissions scolaires visées s'opposent à ces demandes et comptent faire défendre leur position à cet égard. Au 30 juin 2017, l'issue de ce litige ainsi que son incidence financière pour la Commission scolaire est indéterminable.

### **15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée à tous les ministères et aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2017

(non audité)

Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet d'une compilation. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<b><i>CHARGES PAR NATURE</i></b>		
Activités d'enseignement et de formation		
Salaires et avantages sociaux	148 971 287	138 410 824
Autres charges	13 113 563	11 116 907
	<u>162 084 850</u>	<u>149 527 731</u>
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Salaires et avantages sociaux	58 043 203	53 761 737
Autres charges	16 025 273	12 882 841
	<u>74 068 476</u>	<u>66 644 578</u>
Services d'appoint		
Salaires et avantages sociaux	9 658 259	9 459 361
Autres charges	12 543 443	12 370 735
	<u>22 201 702</u>	<u>21 830 096</u>
Activités administratives		
Salaires et avantages sociaux	12 177 218	12 176 768
Autres charges	3 480 739	3 524 369
	<u>15 657 957</u>	<u>15 701 137</u>
Activités relatives aux bien meubles et immeubles		
Salaires et avantages sociaux	9 956 394	9 847 343
Amortissement des immobilisations corporelles	11 587 933	9 967 940
Gain sur la cession		(7 187 480)
Autres charges	14 324 126	14 425 959
	<u>35 868 453</u>	<u>27 053 762</u>
Activités connexes		
Salaires et avantages sociaux	824 476	1 476 053
Service de la dette	221 215	295 629
Passif environnemental	(125 191)	(128 733)
Débiteurs – provision pour créances douteuses	(712 172)	2 059 534
Autres charges	13 631 261	12 392 867
	<u>13 839 589</u>	<u>16 095 350</u>
Variation de la provision pour avantages sociaux	129 626	(12 237)
	<u>323 850 653</u>	<u>296 840 417</u>

# Commission scolaire English-Montréal

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2017

(non audité)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<b><i>SURPLUS ACCUMULÉS</i></b>		
Surplus accumulés au début	<u>64 924 867</u>	<u>50 403 504</u>
Total des revenus	<b>337 792 046</b>	311 361 780
Total des charges	<b>323 850 653</b>	296 840 417
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>13 941 393</u>	<u>14 521 363</u>
Surplus accumulés à la fin	<u><b>78 866 260</b></u>	<u>64 924 867</u>
Surplus accumulés		
Terrains	<b>17 597 404</b>	17 597 404
Commission scolaire	<b>51 837 234</b>	35 889 378
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	<b>7 187 480</b>	7 187 480
Écoles et centres	<u>2 244 142</u>	<u>4 250 605</u>
Surplus accumulés à la fin	<u><b>78 866 260</b></u>	<u>64 924 867</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges		
Terrains		(237 331)
Commission scolaire	<b>15 947 856</b>	7 510 932
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (a)		7 187 480
Écoles et centres	<u>(2 006 463)</u>	<u>60 282</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u><b>13 941 393</b></u>	<u>14 521 363</u>

(a) La Commission scolaire a déposé une demande au MEES pour obtenir l'autorisation d'utiliser la totalité du gain sur la cession d'immobilisations corporelles pour financer des projets d'infrastructure dans quatre de ses bâtiments pour un montant total de 7 200 000 \$.



